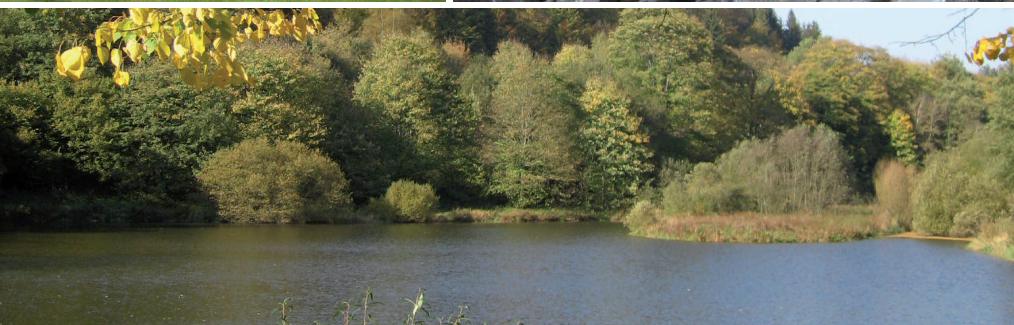
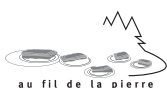


Rapport final - mai 2008



Une démarche intercommunale prospective au service du bois, de la pierre naturelle et de l'eau

Dans le cadre de l'initiative Leader +



Les projets « Au fil de la pierre » et « Cuestas » sont réalisés avec le soutien financier du Feoga, de la Région wallonne et des communes de Bertrix, Etalle, Herbeumont, Libin, Meix-devant-Virton, Saint-Hubert et Tintigny.



**Démarche prospective en vue de
l'élaboration d'un plan de gestion
prospective lié aux ressources naturelles –
le bois, la pierre et l'eau**

Rapport final

Mai 2008



Table des matières

Table des matières	2
Introduction	4
1. Méthodologie	5
1.1. L'intérêt d'une démarche prospective	5
1.2. Les bases existantes.....	5
1.3. La méthodologie proposée.....	6
1. Diagnostic prospectif	6
2. Ateliers de « scénarios à succès »	6
3. Restitution des premiers résultats des ateliers.....	11
4. Entretiens complémentaires	12
5. Rédaction du rapport	12
1.4. Les limites de l'étude et les points d'approfondissement	12
2. Eléments pour un diagnostic prospectif.....	15
2.1. Le bois.....	16
A. La ressource : une gestion d'équilibres.....	16
B. Les acteurs.....	20
C. Vision synthétique de quelques tendances significatives et de quelques signaux faibles	25
2.2. La pierre	26
A. La ressource et ses usages	26
B. Les acteurs.....	36
C. Vision synthétique de quelques tendances significatives et de quelques signaux faibles	40
2.3. L'eau	41
A. La ressource	42
B. Les acteurs.....	49
C. Vision synthétique de quelques tendances significatives et de quelques signaux faibles.....	51
2.4. Les territoires et leur lien au développement et à la valorisation des ressources naturelles.....	53
A. Le GAL Cuestas.....	53
B. Le GAL « Au fil de la pierre »	57
C. En synthèse	62
3. Les enjeux	63
3.1. Les enjeux propres à la ressource « bois »	66
A. La gestion collective du patrimoine forestier commun par les communes et les propriétaires privés.....	66
B. La capacité des petites entreprises à moderniser leur modèle de développement et à anticiper les changements	66
C. Le positionnement du bois en tant qu'énergie renouvelable et les effets de cette demande sur le stock existant.....	67
D. La gestion des équilibres entre usages économique, social, environnemental de la forêt.....	68
E. La cohérence et la crédibilité des systèmes de certification, de normalisation, de marquage	70
F. La tiers-mondisation du marché du bois	71
G. La concentration des opérateurs de la filière bois	72
H. L'évolution des modes de gestion des forêts wallonnes.....	73
3.2. Les enjeux propres à la ressource « pierre ».....	75
A. L'évolution des potentialités d'extension et de création de nouvelles carrières et le maintien de l'accessibilité à la ressource.....	75

B. La valorisation des efforts réalisés par les carriers dans le domaine social et environnemental	77
C. La modernisation de l'image et des usages du matériau.....	77
D. L'inscription des entreprises dans des dynamiques d'innovation et de réseaux	79
E. La disparition progressive d'une « culture de la pierre ».....	80
F. Le positionnement du secteur dans le domaine du recyclage et de la gestion durable des déchets.	81
G. La valorisation des sites qui ne sont plus exploités	81
3.3. Les enjeux propres à la ressource « eau »	83
A. La raréfaction de la ressource est l'impact de ce phénomène sur le filon aquifère wallon	83
B La rencontre des critères européens en matières de qualité de l'eau et de son écosystème à l'horizon 2015.....	84
C. L'évolution de la politique tarifaire de l'eau de distribution et application progressive du coût vérité	86
D. Le positionnement des communes par rapports aux enjeux liés la ressource « eau ».....	87
E. Capacité de mobilisation individuelle et collective autour de comportements proactifs	88
3.4. Les enjeux transversaux	89
A La diversité des mesures d'anticipation des effets des changements climatiques	89
B L'évolution des coûts (financiers et environnementaux) associés à la disponibilité et au transport de la ressource	90
C Les mesures de mise en disponibilité des ressources humaines peu ou moyennement qualifiées et la transmission des savoirs	91
D. La liaison entre le développement de l'éco-construction et l'utilisation des ressources naturelles spécifiques au territoire	92
E. La montée en puissance d'une conscientisation des citoyens à la durabilité de leurs comportements d'achats et de consommation de l'espace et des ressources	92
F. La capacité des acteurs à se fédérer autour de projets mobilisateurs	93
G. La territorialisation des politiques publiques	93
H. Autres enjeux transversaux	94
4. Perspectives de développement.....	95
4.1. Présupposé	96
4.2. Les contours du scénario : une finalité, deux volets complémentaires	96
A. Une finalité	96
B. Deux volets complémentaires	97
4.2. Les conditions de réussite.....	101
4.3. Les axes et mesures à investir.....	103
5. Actions structurantes	105
Conclusion.....	117
6. Aperçu synthétique des sources de l'étude	118

Annexe : compte rendu des ateliers

Introduction

Ce document constitue le projet de rapport final de la démarche prospective des ressources naturelles que sont le bois, l'eau et la pierre, autant de richesses que les communes de Libin, Saint-Hubert, Etalle, Bertrix, Herbeumont, Tintigny et Meix-devant-Virton ont en commun.

Selon les termes du cahier des charges émis conjointement par les GAL « Au Fil de la Pierre » et « Cuestas », l'objet de l'étude consistait à proposer une méthodologie prospective, à la mettre en place concrètement sur le terrain, en étroite collaboration avec les acteurs concernés, en vue de l'élaboration d'un ***plan de gestion prospective intra et inter communautaire lié aux ressources naturelles – le bois, la pierre et l'eau***.

Ce travail d'expertise devait aboutir à la formulation d'outils d'analyse et de gestion en matière de politiques de développement liés aux ressources naturelles, et des pistes d'action concrètes pour les acteurs de développement économique et du développement rural des deux territoires. Ces résultats devaient ensuite faire l'objet d'une communication vers les publics cibles concernés.

Pour rencontrer ces différentes demandes, le rapport est structuré comme suit :

Le chapitre 1 détaille la méthodologie prospective proposée et les étapes suivies pour la réalisation de l'étude. Il en souligne les forces, mais aussi les limites rencontrées chemin faisant.

Le chapitre 2 propose un diagnostic prospectif composé d'un bilan de santé de chaque filière et d'une analyse de l'interdépendance qui existe entre les communes concernées par l'étude et les ressources naturelles dont elles disposent.

Le chapitre 3 reprend les enjeux prospectifs les plus pertinents pour chaque ressource naturelle ainsi que les enjeux transversaux à ces trois ressources, le tout en tenant compte du potentiel des acteurs du territoire à répondre à ces enjeux.

Le chapitre 4 intitulé « perspectives de développement » esquisse un scénario prospectif « à succès » pour la valorisation des trois ressources naturelles au sein des territoires. Ce scénario comprend une vision, sous forme d'objectifs à atteindre, et la définition d'axes stratégiques structurant le chemin à parcourir.

Le chapitre 5 opérationnalise le scénario à succès proposé dans le chapitre précédent : il identifie un échantillon représentatif mais non exhaustif d'actions structurantes, le plus souvent à partir de la réflexion collective organisée dans le cadre de l'étude. Actions à mettre en œuvre à court et moyen terme pour rencontrer les objectifs poursuivis, et à intégrer dans un plan de gestion prospective lié aux ressources naturelles.

L'ensemble de ce travail n'aurait pas été possible sans la collaboration étroite de Valbois RN, des collaborateurs du GAL Cuestas et des collaborateurs du GAL « Au Fil de la pierre ». Qu'ils soient tous sincèrement remerciés pour leurs apports, leur éclairage pertinent et la chaleur de leur accueil. Ces remerciements s'adressent également à tous les interlocuteurs que nous avons pu rencontrer à travers l'étude, dans les réunions de travail ou de manière individuelle.

1. Méthodologie

1.1. L'intérêt d'une démarche prospective

La prospective est une **démarche rigoureuse** qui ambitionne de déceler les tendances d'évolution, d'identifier les continuités, les ruptures et les bifurcations des variables de l'environnement, ainsi que de déterminer l'éventail des futurs possibles.

La prospective est également une **démarche nécessaire**. Dans le contexte que connaissent les deux territoires couverts par les GAL, où existe un constat partagé que les ressources naturelles sont abondantes mais insuffisamment exploitées et valorisées, une étude centrée sur leur potentiel de développement dans une optique prospective est particulièrement intéressante puisque :

- les ressources naturelles ne peuvent se comprendre et s'analyser que dans une perspective de long terme et de durabilité ;
- la démarche prospective appelle une approche systémique des problématiques, à savoir une intégration dans l'analyse des aspects économiques, sociaux, environnementaux et culturels, lesquels sont particulièrement pertinents pour les territoires analysés et les ressources dont ils disposent ;
- la délibération, l'innovation et la créativité sont d'autres ingrédients utiles dans un contexte où certains acteurs, publics comme privés ont tendance à se montrer frileux ou repliés sur eux-mêmes.

Enfin, la prospective est une **démarche innovante** dans la mesure où la prospective sectorielle est (trop) peu mise en pratique en Wallonie, contrairement à la prospective territoriale. De plus, les aspects de durabilité du développement sont, à notre analyse, insuffisamment intégrés dans les réflexions de type prospectif : souvent mentionnés, rarement approfondis. Cet exercice permet d'aller plus loin dans cette direction. Il s'agit toutefois de prolonger l'effort et d'appréhender plus avant le développement endogène de manière durable et multidimensionnelle. La démarche est également innovante car il s'agit d'une première application, à l'échelle wallonne de la méthode des scénarios à succès.

L'exercice se veut donc expérimental, mais avant tout porteur d'enseignements et de pistes de développement pour les territoires.

1.2. Les bases existantes

L'étude prospective s'est déroulée dans un laps de temps relativement court (5 mois). La méthode devait intégrer les paramètres suivants :

- la dimension sectorielle de l'étude, au moins aussi importante que la dimension territoriale;
- l'existence d'un consensus partagé sur les opportunités offertes par les ressources naturelles présentes dans les communes concernées, mais aussi sur les limites à leur valorisation à ce jour;
- les démarches de structuration du territoire à l'œuvre dans les territoires depuis plusieurs années, notamment via l'action des GAL. Ceci signifiait d'un point de vue positif l'existence d'un langage commun, mais aussi, d'un point de vue plus contraignant, le fait que les acteurs locaux aient déjà été sollicités à de nombreuses reprises dans ces dynamiques. Il convenait donc de valoriser au mieux l'investissement qui était demandé aux opérateurs de terrain. De plus, il paraissait important de mobiliser des représentants du secteur privé pour donner à la démarche une assise réaliste et reflétant le point de vue des acteurs de terrain.

Il existait donc des fondations solides préalables à la réalisation de la démarche prospective et il était, par conséquent, nécessaire de proposer une méthodologie adaptée, se centrant sur l'obtention de résultats rapides et sur une approche permettant d'intégrer les éléments technico-économiques du dossier.

1.3. La méthodologie proposée

La méthodologie proposée s'est par conséquent concentrée sur quelques étapes-clés qui sont décrites dans le détail ci-après.

1. Diagnostic prospectif

La phase de diagnostic a été rythmée par la lecture d'une série de documents prospectifs ou descriptifs relatifs aux trois ressources naturelles et aux territoires concernés. Ces documents sont présentés dans l'annexe consacrée à la bibliographie.

Eu égard au peu de données disponibles et au peu de documents transmis, l'Institut Destrée s'est appuyé sur les ressources documentaires qu'il a pu trouver dans son centre de documentation et en ligne ou dans quelques centres spécialisés. L'analyse manque cependant de données chiffrées qui auraient permis d'étoffer le diagnostic et, surtout, de tracer une perspective historique sur l'état de santé des secteurs investigués. Des suggestions sont faites à cet égard dans le rapport.

Complémentairement, des entretiens de cadrage des problématiques ont pu être réalisés afin d'étoffer la connaissance de la situation de terrain. Les personnes suivantes ont accepté de nous éclairer sur la situation actuelle par rapport à chaque ressource dans les territoires :

- Bastien Wauthoz – Valbois / secteur pierre
- François Deneufbourg – Valbois / secteur bois
- Mélanie Tassin – FUL / Contrat de rivière Semois-Semoy
- Paul Naa / Hydrogéologue indépendant

Ces entretiens ont permis d'aborder certaines questions stratégiques liées à l'état des lieux pour chaque ressource naturelle, ainsi que de comprendre l'environnement technico-économique des filières.

Nous avons également, durant cette première étape, procédé, en collaboration avec le commanditaire à un échantillonnage des acteurs à mobiliser dans le cadre de l'étape 2.

2. Ateliers de « scénarios à succès »

Trois ateliers de prospective ayant pour but d'esquisser des « scénarios à succès » pour chaque ressource ont été organisés les 10 décembre 2007, 14 et 18 janvier 2008, respectivement autour de la thématique du bois (Saint-Hubert), de la pierre (Herbeumont) et de l'eau (Etalle). Les lieux ont été choisis pour leur représentativité de la thématique analysée.

Le tableau qui suit renseigne le nom des participants aux ateliers ainsi que l'institution qu'ils représentaient.

Institution	Nom	Prénom	CP	Localité
Commune d'Etalle	Charlier	Guy	6740	Etalle
Collège de la Province de Luxembourg	Poncelet	Isabelle	6700	Arlon
Division Nature et Fôrets - Cantonnement de Virton	Van Doren	Bernard	6760	Virton
Fondation Rurale de Wallonie, équipe Semois - Ardenne	Blanchy	Jean-Loup	6730	Tintigny
Gaume environnement	Toussaint	Léopold	6747	Saint-Léger
Massif forestier Saint-Hubert (PGISH)	Verrue	Vincent	6900	Marloie
Pépinières La Gaume	Fournier	Xavier	6730	Tintigny
S.R.F.B. asbl	De Wouters	Philippe	1000	Bruxelles
Scierie de Landin	Stiernon	Jean-François	6730	Tintigny
Stallbois asbl	Gresse		6740	Etalle
Titeux Immo Bois	Titeux	François	6870	Saint-Hubert
Valbiom	Marchal	Didier	5030	Gembloux
Valbois Ressources Naturelles	Bays	Eugène	6870	Saint-Hubert
Valbois Ressources Naturelles	Deneufbourg	François	6870	Saint-Hubert
Administration Communale	José	Guillaume	6890	Libin
Ardoisières d'Herbeumont	Benoît	Pierlot	6880	Bertrix
Etablissement Braconnier	Monsieur	Braconnier	6880	Bertrix
Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix	Johan	Jans	5000	Namur
Natural Resource industry (NRI O)	Olivier	Hirsch	6740	Etalle
Valbois Ressources Naturelles	Wauthoz	Bastien	6870	Saint-Hubert
Syndicat d'initiative de Tintigny	Clausse	Jacky	6730	Tintigny
Contrat de Rivière Haute Lesse	De Brabandère	Noëlle	6890	Redu
Commune d'Herbeumont	Guillaume	Jean	6887	Herbeumont
MRW - Division de l'eau (direction des eaux souterraines)	Lagard	Céline	6900	Marche
Domaine de Mirwart	Lejeune	Marc	6870	Mirwart
GAL Cuestas	Roussel	Laurence	6730	Bellefontaine
Lepage Frères	Sosson	Francis	6769	Meix-devant-Virton
Contrat de rivière Semois	Tassin	Mélanie	6740	Etalle
A.S.B.L. Défense de la Semois	Théodore	Georges	6821	Lacuisine
Gaume environnement	Toussaint	Léopold	6747	Saint-Léger
MRW - Division de l'eau (direction des eaux souterraines)	Urbain	Eric	6900	Marche
GAL Cuestas	André	Catherine	6730	Bellefontaine
GAL Cuestas	Hanus	Hélène	6730	Bellefontaine
GAL Cuestas	Roussel	Laurence	6730	Bellefontaine
Institut Destrée	Destatte	Philippe	5000	Namur
Institut Destrée	Van Cutsem	Michaël	5000	Namur
Institut Destrée	Hermand	Céline	5000	Namur
Valbois Ressources Naturelles	Detroz	Marie-Caroline	6870	Saint-Hubert
Valbois Ressources Naturelles	Godet	Nadine	6870	Saint-Hubert

Les ateliers avaient plusieurs objectifs concomitants :

- réaliser une analyse critique du potentiel de développement de chacune des ressources analysées à l'échelle de la Wallonie et au niveau des territoires concernés ;
- définir un scénario à succès adapté et plausible pour la ressource, identifiant les souhaitables, leurs conditions de réussite et les risques d'échec de ces scénarios ;
- construire le squelette d'un plan de développement de la ressource à court, moyen et long terme (mesures à mettre en œuvre, projets à développer)

De manière transversale, les ateliers visaient également à favoriser une compréhension meilleure et mieux partagée des facteurs structurant l'avenir de chacune des ressources analysées au sein des territoires.

Ils étaient organisés comme suit :

1. Une première discussion a porté sur le caractère structurant et sur le potentiel de changement de facteurs préalablement identifiés et brièvement argumentés. L'identification de ces facteurs s'est faite à partir des lectures et entretiens préparatoires prévus dans la phase « diagnostic ». Les facteurs étaient scindés en deux catégories : facteurs globaux et européens d'une part, facteurs nationaux et régionaux d'autre part. Les participants étaient chargés de positionner dans une matrice ces facteurs structurants en fonction de leur importance pour le développement de la ressource dans le territoire et par rapport à la capacité de maîtrise des acteurs. La liste n'étant pas exhaustive, les participants aux ateliers pouvaient formuler eux-mêmes des facteurs originaux.

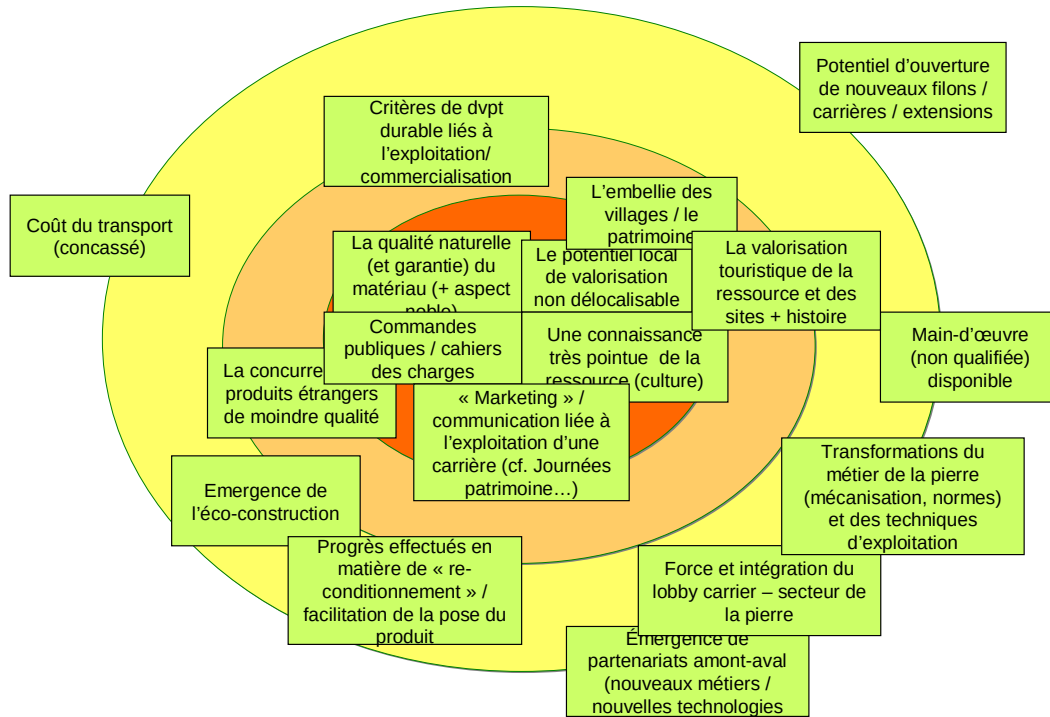
On soulignera encore qu'en ce qui concerne l'atelier consacré à la filière bois, deux groupes de travail ont été constitués :

- l'un consacré à l'économie et multifonctionnalité de la forêt, laquelle a été présentée comme suit en introduction à l'atelier : la gestion durable ou multifonctionnelle des forêts peut se définir comme la poursuite du développement économique du secteur, couplé à la préservation de l'environnement et du bien-être social. Elle peut se traduire par la notion de production jointe de biens et services issus de la forêt et par l'efficacité des modes de production et de distribution »¹. Il s'agissait d'un champ d'investigation assez large ;
- l'autre consacré aux industries et marchés du bois avec pour objectif d'analyser les conditions d'approvisionnement en bois des industries de transformation, les questions de productivité, la commercialisation de la ressource bois, et d'envisager les voies de diversification émergentes et l'organisation et à la coopération entre acteurs aux différents maillons de la filière.

1 Perspectives de Recherche en Economie Forestière en France, Programmes Prioritaires pour la Période 2005-2008, LEF, INRA, Février 2006, p.5

Le schéma ci-dessous donne l'exemple du résultat de cet exercice pour l'atelier consacré à la filière pierre.

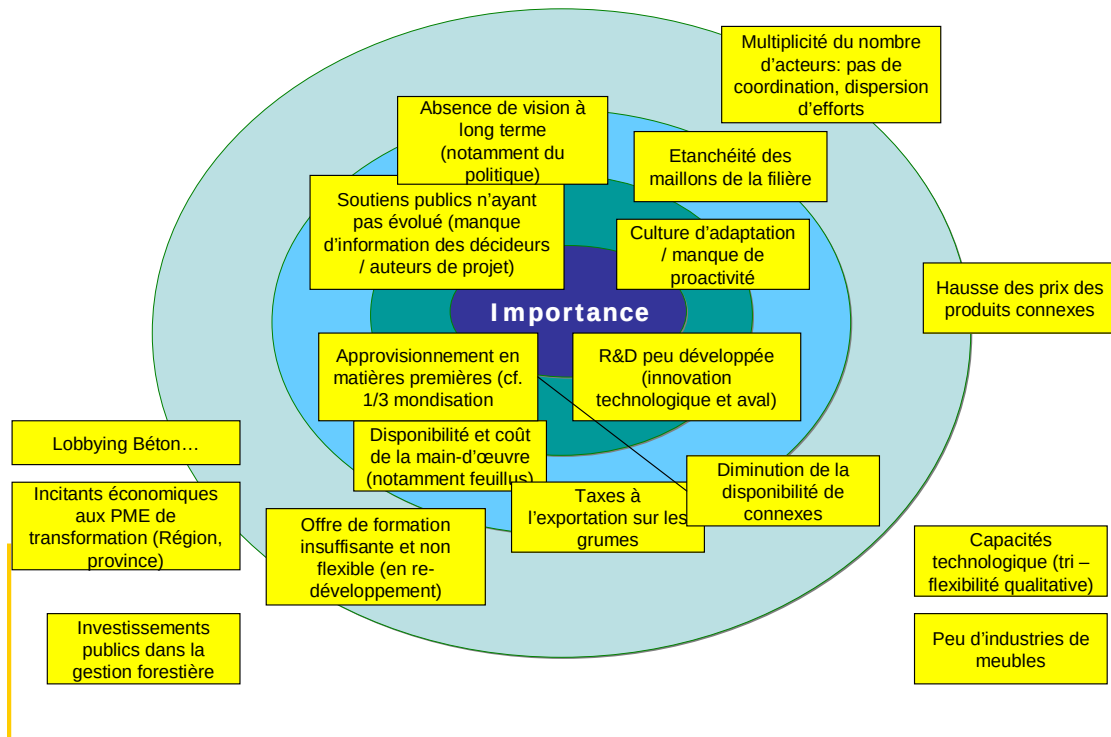
La pierre: facteurs structurants et processus de changements



Pour les ateliers « pierre » et « eau », le groupe de participants n'a pas été scindé en sous-groupes.

2. Dans un second temps, il a été demandé aux participants de formuler, sans s'appuyer sur une liste préétablie, les déficiences et facteurs de résistance qui empêchent une valorisation optimale de la ressource bois, pierre ou eau. Ci-dessous, nous présentons le résultat de ce travail pour un des ateliers consacrés au bois.

La filière bois: déficiences et processus de résistance



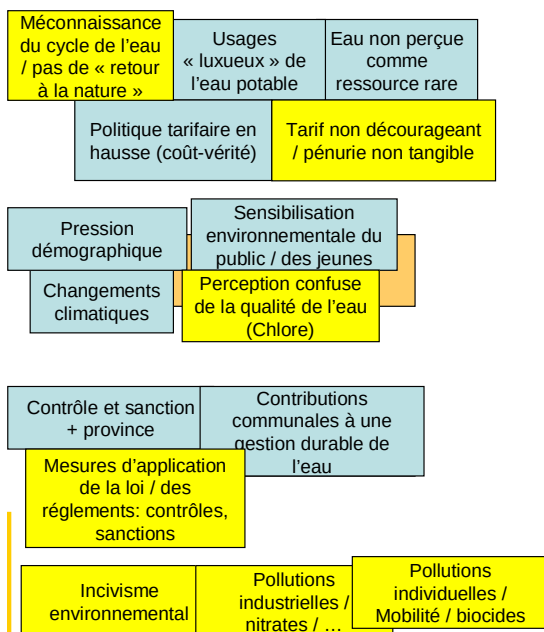
Au-delà de l'intitulé des cases et de leur positionnement dans la cible, l'argumentaire et le débat qui accompagnaient chaque item ont été retranscrits dans les comptes-rendus figurant en annexe au rapport.

3. L'après-midi des ateliers de prospective était consacré à la formulation des souhaitables et à la construction d'un scénario à succès pour le développement et la valorisation de chaque ressource au sein des territoires.

Pour ce faire, les participants ont été invités à repartir des facteurs identifiés durant la matinée, éventuellement regroupés par thématiques, et de formuler à leur égard des souhaitables, à savoir des réponses aux questions mises en évidence par le travail de la matinée. Les souhaitables devaient être formulés à un horizon de moyen terme (soit dix ou quinze ans), comme le montre l'exemple ci-dessous, tiré de l'atelier consacré à la ressource « eau ».

Travail en ateliers – deuxième partie

Variables retenues



Souhaitables

Un changement de comportement par rapport à l'usage de la ressource générant une diminution de la consommation personnelle et une utilisation rationnelle (citoyens)
Le prix de l'eau est dissuasif à partir d'un certain seuil d'usage

Le citoyen est éduqué à l'ensemble des enjeux liés au cycle de l'eau et s'approprie la ressource dans une logique collective

- Les communes sont accompagnées par un (éco-)conseiller pour encadrer la politique environnementale et son application, en coopération avec la participation citoyenne

- Les bonnes pratiques (et leurs praticiens) sont diffusées et démontrées
- Les technologies alternatives sont encouragées / élargies
- L'accès aux biocides est contrôlé

Ces souhaitables ont ensuite été organisés en une ébauche de scénario lorsque le temps le permettait. Cet exercice a pu être mené à son terme pour deux des quatre groupes qui se sont réunis.

Les souhaitables sont des éléments constitutifs d'une vision, à savoir d'une image partagée et décrite en termes précis d'un futur souhaité. En l'occurrence, le travail s'est concentré sur un scénario, soit une image plausible et cohérente du futur qui a été esquissée parmi d'autres possibles. Un exercice plus approfondi aurait pu amener les participants à formuler plusieurs scénarios d'évolution possibles et à opérer un choix : les scénarios permettent de visualiser et de mettre en scène des futurs alternatifs, de comparer les réponses apportées par différents choix stratégiques et de les formaliser à travers des descriptions très concrètes. Les scénarios invitent à penser aux mesures qu'il est possible de prendre aujourd'hui pour orienter le futur souhaitable pour demain. La spécificité de la méthode est de se concentrer sur un scénario jugé « à succès » afin de sélectionner plus rapidement le chemin souhaité. Nous revenons sur les limites de cette approche dans la section suivante.

3. Restitution des premiers résultats des ateliers

Peu de temps après l'organisation du dernier atelier, soit le 25 janvier 2008, une première restitution du produit des ateliers a été effectuée à Saint-Hubert. Cette première synthèse a permis de mettre en discussion les produits des ateliers avec une vingtaine de personnes.

Les premiers éléments d'un scénario à succès pour la valorisation des ressources naturelles au sein des territoires ont été présentés, en évoquant notamment deux alternatives et en sollicitant les participants sur plusieurs projets proposés. Les pistes présentées dans ce rapport se sont nourries de ce débat et ont été approfondies dans la suite de l'analyse.

Cette réunion a notamment conclu à la nécessité d'organiser une restitution vers les acteurs publics locaux et provinciaux, ainsi que vers les partenaires des deux GAL.

4. Entretiens complémentaires

Suite aux ateliers, des entretiens complémentaires ont été réalisés afin de couvrir des aspects de la réalité des filières qui n'avaient pas été discutés en atelier ou encore en vue de rencontrer des acteurs jugés importants pour le contexte de l'étude :

Institution	Nom	CP	Localité
Scierie Benoît	Mr Benoît	6890	Libin
Atelier Protégé Le Saupont	Mr Gribomont	6880	Bertrix
E.R.D.A.	Mr Naessens	6880	Bertrix
Artbois Etalle	Mr Van Horenbeek	6742	Chantemelle
Marbrerie Cognaux	Mr Cognaux	6800	Libramont
Perard-Collard	Mr Perard	6850	Carlsbourg
Commune d'Etalle	Mr Charlier	6740	Etalle
Valvert	Mr Leyder	6740	Etalle

Ces différents acteurs ont été interrogés sur leur rôle au sein des filières, sur les changements qu'ils ont pu percevoir dans une perspective historique, sur leur besoins actuels et sur les enjeux futurs de leur secteur d'activité.

Par ailleurs, deux rencontres complémentaires, d'une part avec Eugène Bays et François Deneufbourg (Valbois – secteur bois), d'autre part avec Bastien Wauthoz (Valbois – secteur pierre) : ces rencontres ont permis d'apporter des corrections et précisions aux comptes-rendus des ateliers.

5. Rédaction du rapport

Sur base de ces différentes sources d'information, d'analyse et de restitution, le présent rapport a été rédigé dans une optique de diffusion et d'appropriation. Il propose notamment une stratégie à suivre pour assurer une meilleure valorisation des ressources naturelles au sein des territoires et quelques actions-types à mettre en œuvre pour concrétiser cette stratégie.

Ce rapport fera également l'objet d'une plaquette plus courte reprenant les idées fortes et les recommandations de la présente étude.

1.4. Les limites de l'étude et les points d'approfondissement

La démarche prospective s'est essentiellement appuyée sur le produit des ateliers prospectifs et l'apport des participants, ainsi que sur des entretiens complémentaires menés auprès de quelques acteurs clés des territoires. Les produits sont donc issus d'un travail d'intelligence collective qui porte en lui la richesse des expériences de terrain mais aussi la part de subjectivité inhérente à ce type de fonctionnement. Les éléments reportés dans le rapport reflètent avant tout le vécu et la perception d'acteurs impliqués dans la gestion ou la valorisation des ressources naturelles et donc

imprégnés de ce contexte particulier. La méthodologie proposée à toutefois permis de structurer et de questionner les éléments mis en discussion.

Le travail préparatoire réalisé en amont par l'Institut Destrée et le travail d'analyse réalisé à partir du produit de ces ateliers et entretiens a également été conséquent, mais s'est essentiellement nourri des informations collectées et retravaillées. Il n'a pas produit un socle informationnel supplémentaire, si ce n'est dans l'identification et l'argumentation relative aux enjeux internationaux, lesquels sont partagés par d'autres exercices prospectifs à d'autres niveaux. La valeur ajoutée du travail de l'Institut Destrée se situe davantage dans l'usage stratégique des informations récoltées aux fins de proposer un chemin vraisemblable et pertinent pour les acteurs des territoires. Le rapport propose cependant une bibliographie conséquente des ouvrages, revues et sites consultés pour la réalisation de l'étude.

Pour approfondir l'analyse, il nous semble que deux voies complémentaires pourraient être explorées, sans pour autant abandonner le canevas méthodologique proposé :

1. **La phase de diagnostic pourrait être approfondie** pour renforcer la crédibilité de l'analyse des acteurs et des territoires et, par conséquent, l'identification des enjeux spécifiques et transversaux. Ce travail a été réalisé pour rédiger le présent rapport, mais gagnerait à être consolidé davantage et ce de manière systématique dans la durée. Des données sur le nombre d'entreprises, les volumes disponibles et exploités, les marchés à l'exportation, etc. pour ne citer que quelques exemples, gagneraient à être récoltées dans la durée afin de disposer d'un outil de suivi critiques des tendances les plus porteuses ou les plus menaçantes pour l'avenir des ressources naturelles. Ces tendances sont autant du domaine économique (par exemple, les perspectives du secteur de la construction) que du domaine social (la main-d'œuvre disponible) ou environnemental (les conséquences des changements climatiques). Dans tout travail de prospective, un système de veille, s'appuyant sur l'identification de chiffres et tendances pertinentes, constitue un outil utile à développer pour pérenniser les résultats de l'analyse et enrichir les réflexions sur le long terme.

2. Le rapport se concentre sur un scénario à succès, élément essentiel de la méthodologie. Dans une démarche prospective où davantage de temps et de ressources sont disponibles, **il est d'usage de développer plusieurs scénarios, de préférence contrastés**, afin d'en analyser les conséquences sur l'évolution et l'articulation entre elles des variables pertinentes. Le choix d'un scénario unique réduit la part de créativité de l'exercice et renforce le risque de confusion entre ledit scénario et la traduction stratégique qui doit en découler : les processus de prospective et stratégie sont liés mais ils restent distincts et il convient de bien les séparer : un temps est consacré à l'anticipation, c'est-à-dire à la prospective des changements possibles et souhaitables ; un autre temps est consacré à la préparation de l'action, c'est-à-dire à l'élaboration et à l'évaluation des choix stratégiques possibles pour se préparer aux changements attendus et provoquer les changements souhaitables². Dans le présent rapport, cette distinction entre anticipation et action n'est pas parfaite et constitue un autre point d'amélioration à considérer.

Par ailleurs, ce rapport adopte comme échelle territoriale de référence les territoires couverts par les deux GAL. Dans de nombreux exemples et pour la plupart des actions envisagées, cette échelle est pertinente mais non suffisante. Les niveaux d'actions complémentaires concernent souvent la province et la région, tant pour les compétences que détiennent ces deux niveaux institutionnels que pour une question

2 Glossaire de la prospective, DIACT, à paraître.

d'économie d'échelle. La dimension transfrontalière, notamment pour les communes du Sud de la Province, et l'échelon européen sont également des cadres d'action pertinents à prendre en compte pour appréhender une série d'enjeux. Ceci signifie concrètement que l'usage et l'opérationnalisation du contenu de ce rapport doivent se penser en réseau et en mobilisant les différentes échelles d'intervention possibles.

2. Eléments pour un diagnostic prospectif

Le diagnostic doit permettre une connaissance fine des **potentialités de développement** des ressources naturelles (bois, pierre, eau) au sein des territoires des GAL "Cuestas" et "Au fil de la Pierre".

Ces potentialités dépendent de :

- facteurs naturels (la ressource) ;
- facteurs humains et organisationnels (les acteurs et leur volonté d'action, les structures, les processus et les moyens) ;

Le **diagnostic prospectif** enrichira cette analyse en identifiant les **tendances**, les orientations constatées à partir de la mesure d'une série de données ou à partir d'une série de faits avérés et inter-reliés sur une période donnée. Dans la mesure où la tendance est une résultante, non d'une force unique, mais de forces multiples qui s'agrègent, l'intérêt est d'identifier les forces en jeu, d'examiner leur positionnement dans l'état du système et leurs dynamiques. Une **tendance lourde** est un phénomène dont l'ampleur est suffisamment significative, sur une période suffisamment longue, pour que l'anticipation de son évolution dans le temps constitue une hypothèse possible. *A contrario*, un **signal faible** renvoie à un phénomène qui indique en germe soit une fin ou un début de tendance, soit une rupture : il est indicateur d'une tendance à venir.

Dans ce chapitre, nous présentons un état des lieux des potentialités du territoire pour chaque ressource selon les facteurs exposés ci-dessus. Nous identifions également les tendances qui affectent ces facteurs, agrémentées de chiffres quand ils sont disponibles. Ensemble cet état des lieux et ces tendances constituent un bilan de santé de chaque filière et permet d'en situer les forces et faiblesses.

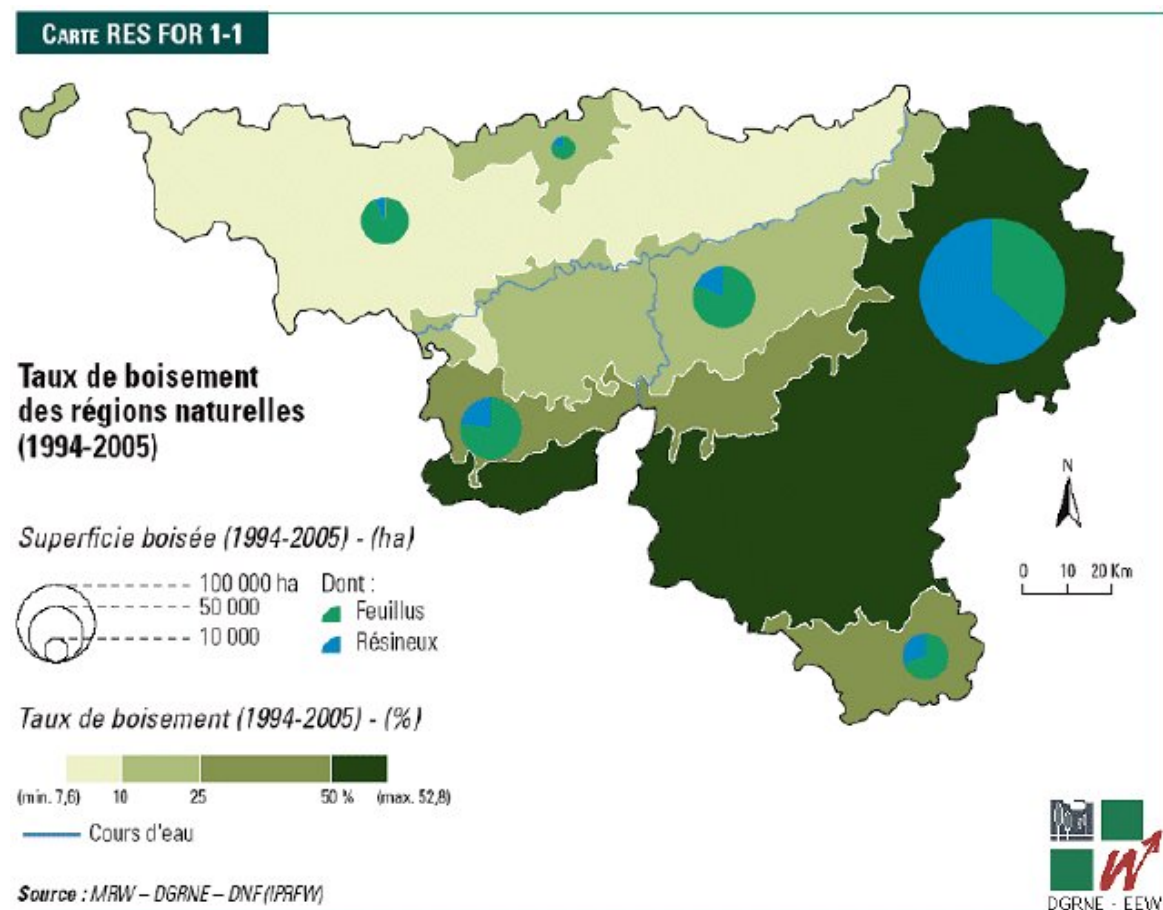
Le même exercice est effectué pour les territoires, à partir de la réalité communale couverte par l'action des GAL. Cet exercice est ici plus synthétique dans la mesure où les deux GAL ont développé, à travers leurs plans de développement stratégique (PDS), une analyse des potentialités du territoire. Ce rapport reprend et analyse certains des éléments de diagnostic issus des PDS.

2.1. Le bois

Ce chapitre est centré sur la ressource bois, qu'il convient d'associer à l'environnement dont il provient, puisqu'il est une **ressource forestière**. La forêt, telle qu'elle est pensée en Wallonie, remplit plusieurs fonctions sur les plans économique, environnemental, social ou culturel. Les acteurs forestiers évoquent à son sujet la notion de **multifonctionnalité**. Ceci implique qu'il existe plusieurs moyens de la valoriser et qu'il est forcément question d'équilibres à trouver entre les différentes fonctions et les différents acteurs de la forêt, le tout dans une optique de **durabilité**.

Une autre remarque préliminaire intéressante à souligner en ce qui concerne la forêt, mais qui vaut pour les autres ressources naturelles (pierre, eau) également, est la nécessaire **vision de long terme** qui prévaut dans la filière forestière : le bois pousse lentement et les temps nécessaires à l'intégration d'évolution dans le choix de espèces, les modes de production, etc. sont forcément plus longs. Cette lenteur influence les modèles économiques qui sont adoptés de l'amont à l'aval de la filière.

A. La ressource : une gestion d'équilibres



Source : Rapport analytique sur l'état de l'environnement wallon 2006-2007, DGRNE, Namur, 2007, p.186.

Quelques lignes suffisent à souligner le potentiel forestier de la Wallonie, de la Province de Luxembourg et des communes qui la composent :

Près de 31% des 16.844 km² du territoire wallon sont des zones forestières, soit plus de 80% de la forêt belge. Ces surfaces se subdivisent en 471 625 hectares de zones

productives (surfaces des peuplements) et 60.250 hectares de zones non-productives (voiries, gagnages, landes, clairières...)³.

Le taux de boisement varie d'une province à l'autre et s'intensifie du nord au sud de la région. La province de Luxembourg représente à elle seule 43% de la forêt wallonne avec un taux de boisement de près de 50%.

Le schéma qui précède renseigne le taux de boisement des régions naturelles et montre le fort taux de boisement de l'Ardenne :

Forêt privée, forêt soumise

Pour l'ensemble des communes concernées, la forêt représente une source de revenus non négligeable dans la mesure où la structure de propriété des forêts est presque équitablement divisée entre acteurs privés et acteurs publics (voir section suivante). Dans cette dernière catégorie, on trouve de nombreuses communes, propriétaires de surfaces forestières importantes dont la gestion a été transférée à la Division Nature et Forêts de la Région wallonne et à son régime forestier⁴.

Commune par commune, les surfaces forestières et structures de propriété se présentent comme suit :

Commune	Superficie forestière	% / superficie totale	Part de forêt communale	Revenu annuel communal direct lié à la forêts
Saint-Hubert	7180 ha	64%	4893,82	734.070 €
Libin	8240 ha	59%	6018,95	902.842 €
Herbeumont	3590 ha	61%	1609,80	241.470 €
Bertrix	6730 ha	49%	4669,17	700.375,5 €
Etalle	3.270 ha	42%	2697,25	404.587,5 €
Tintigny	4.400 ha	54%	2707,44 ha	406.000 €
Meix-devant-Virton	2.660 ha	49%	1646,46	246.990 €

Source : SPF Economie, Direction Générale Statistique et Information économique & SPF Finances, cadastre.

Les tendances de la carte sont donc confirmées puisque les communes du GAL « Au fil de la pierre » présentent, pour trois d'entre elles, un taux de boisement de près de 60% et une source de revenu cumulée de plusieurs millions d'euros par territoire.

La prospective s'intéressant au long terme, il est significatif de souligner qu'en vingt ans⁶, soit depuis l'institutionnalisation effective de la Région Wallonne, la superficie forestière de la Région wallonne a progressé de quelque 13 000 hectares, essentiellement en bois soumis (à savoir, public). La proportion de feuillus a augmenté, de même que les volumes de bois sur pied. L'augmentation annuelle d'un million de m³ de volume total sur pied est due à une différence entre l'accroissement des peuplements et les prélèvements⁷. Le capital « bois » s'est donc renforcé, parallèlement à l'introduction de mesures de gestion intelligente permettant d'exploiter

3 Valbois RN

4 Les bois dits « soumis » au régime forestier sont détenus à raison de 57400 hectares par la Région wallonne (forêts domaniales ou indivises), de 1600 ha par les provinces, de 193500 ha par 175 communes ou indivisions de communes ; le solde correspondant à divers organismes publics (CPAS, Fabriques d'églises). Rapport analytique sur l'état de l'environnement wallon 2006-2007, DGRNE, Namur, 2007, p.184.

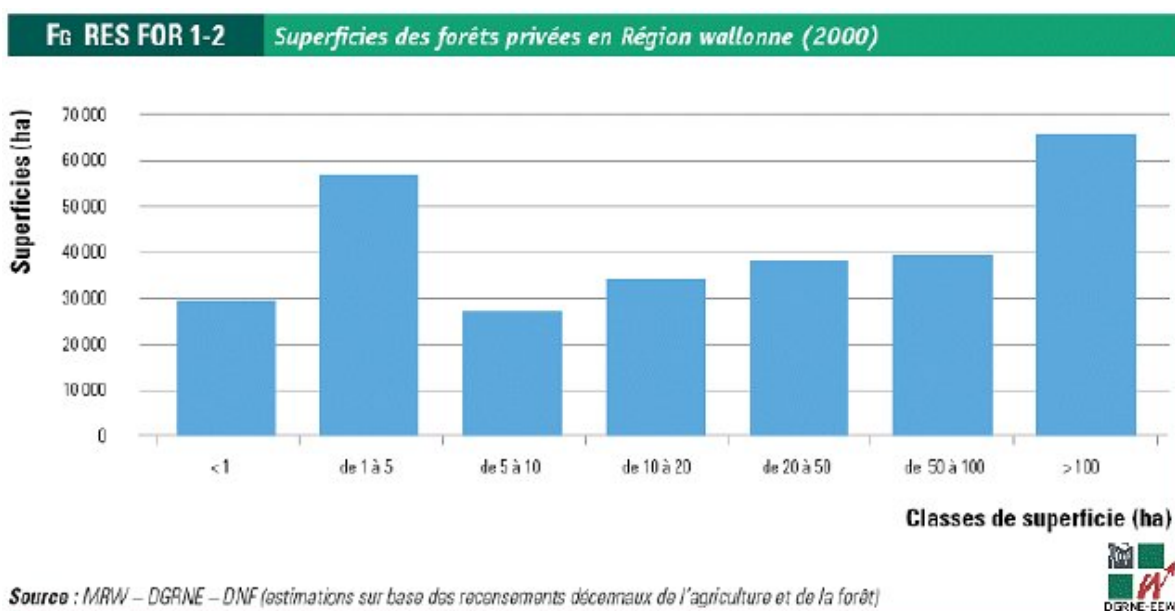
5 Il s'agit d'une estimation sur une base modeste de 150 € / ha / an.

6 Rapport analytique sur l'état de l'environnement wallon 2006-2007, DGRNE, Namur, 2007, p.184.

7 Valbois RN.

la forêt dans ses différentes dimensions, notamment l'exploitation sylvicole. L'histoire retiendra que cette évolution a fait suite à plusieurs siècles de surexploitation de la forêt afin de satisfaire aux besoins de l'agriculture et de l'énergie (à des fins industrielles). Un phénomène encore présent dans d'autres régions du monde. Depuis 1854, la superficie forestière wallonne s'est accrue de 100.000 hectares ! Les zones productives ont augmenté de 50%.

On identifie la permanence de certains handicaps structurels, comme le morcellement important de la forêt privée (qui représente 52% du total des forêts wallonnes), lequel a tendance à s'accroître au cours du temps et en fonction des successions : le nombre de propriétés augmente de l'ordre de 10% tous les dix ans et on estime à 105.000 le nombre de propriétaires. Au sein de cette masse, comme le montre le schéma ci-dessous, seule la moitié des domaines présente des superficies supérieures à 20 ha (contre 60% en 1970) tout en ne correspondant qu'à 2% du nombre de propriétaires. 70% des propriétés ont moins d'un hectare, mais ne représentent que 10% des surfaces totales. Cette structuration est peu compatible, selon la DNF, avec une gestion régulière dans l'espace et le temps, signifiant par là des difficultés dans l'organisation des travaux de coupes, dans la constitution de masses critiques à destination du marché, etc.⁸



Source : Rapport analytique sur l'état de l'environnement wallon 2006-2007, DGRNE, Namur, 2007, p.186.

Une aide régionale dans la mise en place de groupements forestiers est une des pistes avancées pour aider à dépasser ce problème. Une autre piste à l'étude au niveau du gouvernement wallon est de proposer, dans le nouveau code forestier wallon, une exonération des droits de succession ou de donation devant permettre aux propriétaires privés d'intégrer des modes de gestion à plus long terme. De fait, l'importance des charges fiscales tels le précompte immobilier ou ces droits de succession amènent actuellement les propriétaires à se tourner vers une rentabilité à court terme et donc à planter des essences à rotation ou rendement rapide au détriment d'espèces, comme le chêne par exemple, qui arrivent à maturité après 200 ans. Cette mesure découragerait également les coupes à blanc qui sont précisément destinées à financer le paiement des droits de succession.⁹

⁸ Ibidem.

⁹ Le projet de décret réformant le code forestier wallon a été approuvé en première lecture par le Gouvernement wallon le 6 décembre 2007. Il devrait faire l'objet d'un vote au Parlement wallon à l'automne 2008. Les réserves d'usage sont de mise car, même si le projet de décret est le fruit d'une large concertation organisée sur plusieurs mois, le projet de

Le problème du morcellement est moins important en ce qui concerne la forêt soumise, car avec une moyenne de 1100 ha pour les communes, la majorité des bois soumis présente des surfaces intéressantes qui permettent une organisation régulière dans l'espace et dans le temps des travaux forestiers et des récoltes¹⁰.

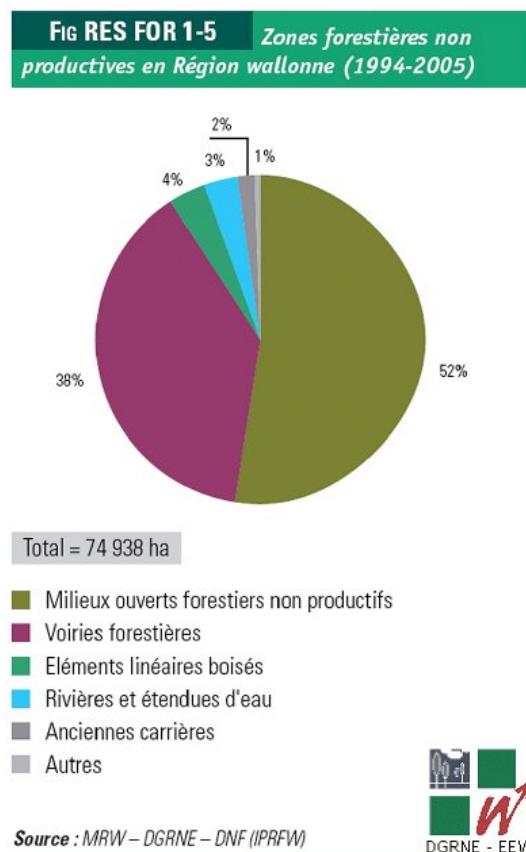
Feuillus, résineux

Une autre caractéristique importante de la forêt wallonne concerne l'équilibre existant entre feuillus et résineux. Ils occupent chacun approximativement 50 % de la forêt.

Les essences résineuses les plus représentées sont l'épicéa (76 % du total des résineux), le pin (7 %) et le douglas (5 %), le mélèze intervient également dans une faible proportion. Les principaux types de peuplements feuillus sont la hêtraie (17 %), la chênaie (33 %) ainsi que des peuplements mélangés à base de feuillus nobles (33 %).¹¹

On trouve proportionnellement davantage de résineux, dont la proportion a diminué depuis vingt ans, en forêt privée tandis que les forêts publiques sont mieux fournies en feuillus. Le traitement en futaie régulière est appliqué principalement en forêt privée et dans les peuplements résineux des propriétaires publics. Chez ces derniers, les directives orientent la sylviculture des peuplements feuillus vers un traitement en futaie d'âges multiples.

Une évolution récente a également constitué en l'augmentation des espaces consacrés à d'autres affectations (non productives) en forêt, comme les voiries et les espaces ouverts, le tout dans une logique de diversification et de préservation de la faune et la flore. On note aussi la présence d'anciennes carrières.



Source du graphique : Rapport analytique sur l'état de l'environnement wallon 2006-2007, DGRNE, Namur, 2007, p.187.

Nous ne détaillerons pas davantage la question des essences qui composent la forêt wallonne. Il est important de pointer que le choix des essences n'est pas neutre d'un point de vue économique puisqu'il détermine la disponibilité, à plus ou moins court terme, de bois sur le marché. Il ne faut donc pas penser que derrière le chiffre 50 / 50

décret est contesté sur certains points dont précisément la suppression des droits de succession et de donation. Voir notamment, Le Soir, jeudi 13 décembre 2007.

¹⁰ Rapport analytique sur l'état de l'environnement wallon 2006-2007, DGRNE, Namur, 2007, p.186.

¹¹ En feuillus, les peuplements sont considérés comme purs ou presque purs lorsque l'essence principale représente au moins les deux-tiers de la surface terrière du peuplement ; en résineux, ce seuil est fixé à 80%. Source : Valbois RN.

qui répartit le résineux et le feuillu, les disponibilités sont identiques. Les volumes disponibles plus rapidement dans le résineux en font un produit plus dynamique que le feuillu. La croissance plus lente des feuillus en fait par contre un produit à plus haute valeur ajoutée au m³ produit. La valorisation des reliquats est également différente : en résineux, les bois destinés au sciage représentent près de 80% des volumes. En feuillus les sciages à haute valeur ajoutée représentent moins de 40% des volumes, le solde étant destiné au petit sciage, au bois de feu, à la papeterie, aux pellets ou aux panneaux.

Cette division résineux / feuillus conditionne donc fortement l'aval et notamment directement la première transformation. Chaque essence détermine par ailleurs la nature et la qualité des produits qui seront développés à partir de la matière première. Chaque essence présente par ailleurs un profil de vulnérabilité par rapport aux risques de catastrophes naturelles (tempêtes, inondations) et par rapport aux changements climatiques.

B. Les acteurs

Une très grande segmentation

D'amont en aval, la filière bois représente en Wallonie, à travers ses différents segments, 12644 emplois salariés directs et 2114 entreprises, répartis comme suit :

Nombres	Salariés	Entreprises
Menuiseries	4529	1174
Industries transformatrices et de l'ameublement	3621	642
Secteur papetier	2564	7
Scieries	903	108
Négociants	632	75
Exploitants forestiers	395	108
Total	12644	2114

Source : Georges, Marc, « La situation de la filière-bois en Wallonie et l'aspect formation », *Rencontres filière Bois*, salon Bois et Habitat.

Une bonne partie de ces entreprises n'emploient pas de salariés, ce qui représente un volume de près de 1.500 indépendants. La tableau est partiel¹² et se veut synthétique, ce sont pas moins de 85 métiers différents qui animent le secteur forêt-bois, chacun suivant sa logique économique propre. D'autres sources, comme le site de Valbois RN indiquent qu'au sein de la filière bois, 17.000 emplois sont concentrés dans 7.000 entreprises et personnes physiques.

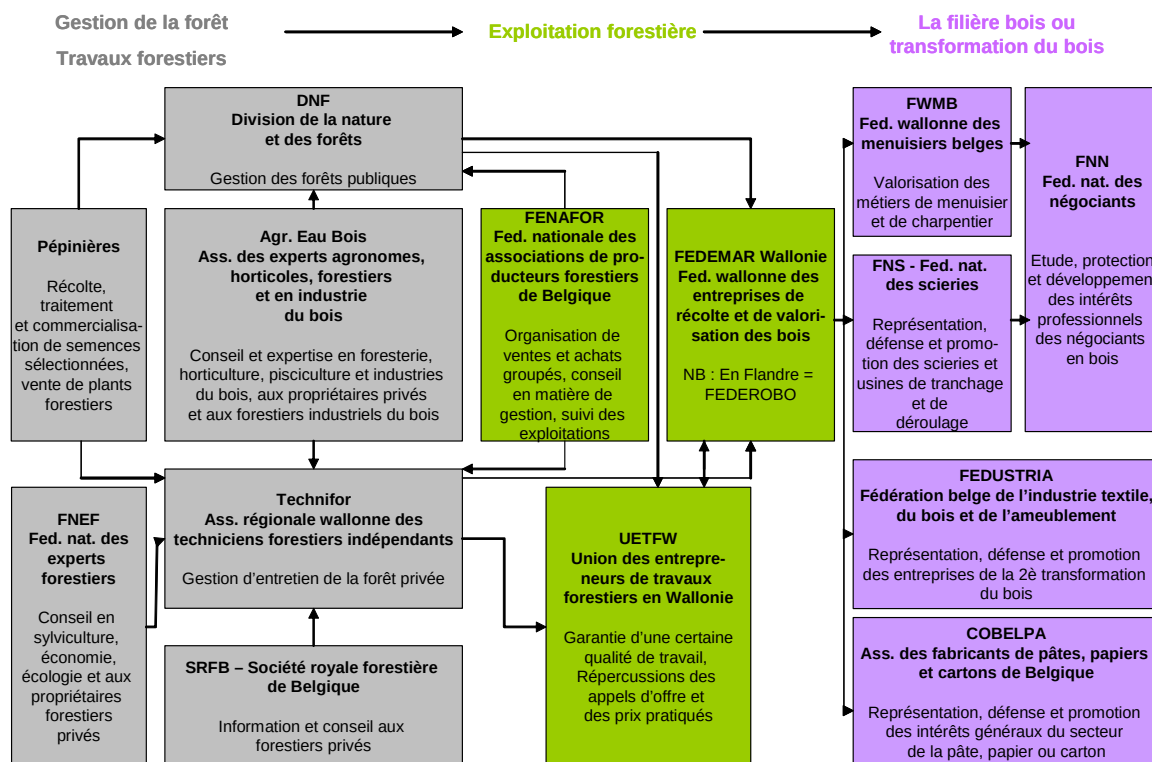
Ceci signifie aussi qu'un volume important d'emplois indirects est également associé à l'activité de la filière bois, que ce soit dans la fourniture de matériel à destination du secteur (comme par exemple la société Win-tech située à Transinne (Libin) dont les activités sont principalement axées sur la réalisation de matériel de manutention et de stockage pour les menuisiers), ou en aval dans le domaine du transport par exemple.

Le schéma qui suit, proposé par Valbois RN montre à la fois la variété des professions qui existent à chaque maillon de la filière et la diversité des organismes qui les fédèrent ou les représentent.

¹² Il est par exemple difficile de déterminer la masse du travail personnel presté par les propriétaires privés.

Cette grande diversité explique aussi, pour partie, le nombre d'acteurs représentant les intérêts des différents métiers liés à la forêt. A ces acteurs, il faut encore ajouter les organismes de promotion de la filière bois en Wallonie et au niveau fédéral : Valbois – RN, Woodnet, Bois et Habitat, le Centre de Compétence Bois, le Centre Interfédéral d'Informations sur le Bois ; ainsi que les institutions actives dans la formation aux métiers du bois (Wallonie-Bois, le Centre de Formation du Bois, Gembloux, l'UCL) et les institutions de recherche (CSCT, CTIB, Houtinfobois, le Centre de Recherches sur la Nature, la Forêt et le Bois - DGRNE, etc.)

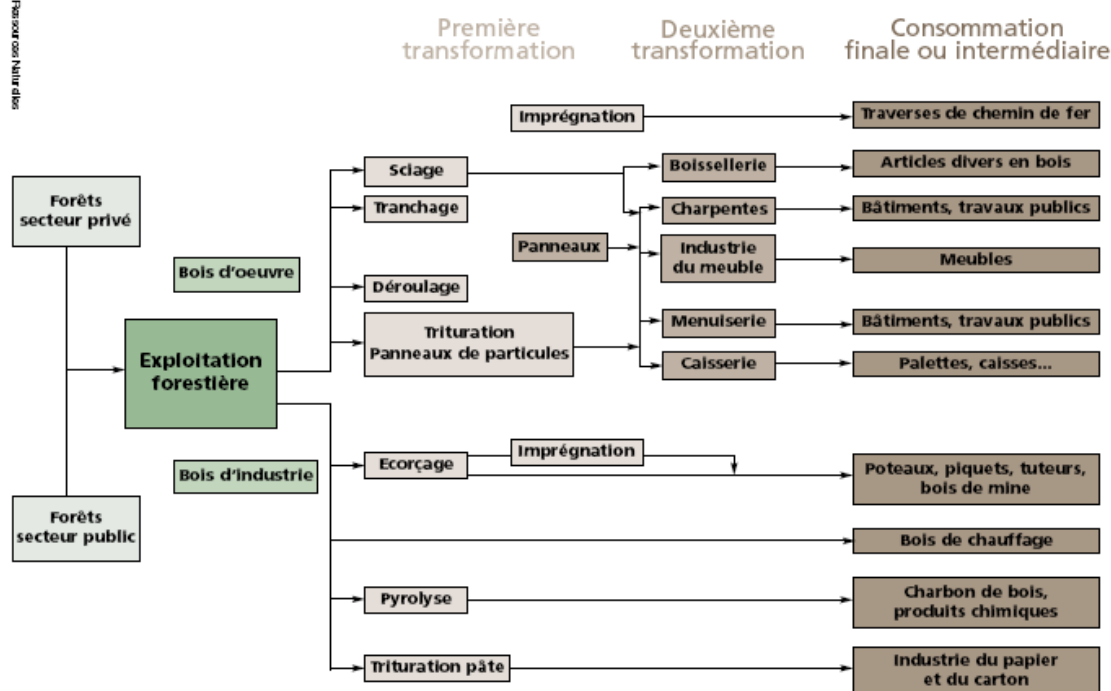
Les acteurs de la Forêt wallonne



Source : Valbois RN (état des lieux 2008)

Chaque maillon de cette chaîne possède son propre modèle économique, ses propres cycles et ses propres contraintes. Les propriétaires forestiers sont soumis aux aléas climatiques, mais aussi économiques et ont intérêt à vendre leur bois au plus offrant. Le secteur de la première transformation est directement intéressé à la disponibilité et aux prix du bois qu'il peut travailler et devra lui-même apporter les qualités nécessaires aux acteurs de la seconde transformation qui valorisent pour ainsi dire l'ensemble des produits et sous-produits de la forêt. Les uns sont dans une logique de long terme, les autres dans un circuit où la réactivité est un critère de survie. Ici, on sera attentif à la multifonctionnalité de la forêt, tandis que là, on s'attachera prioritairement au rendement économique des essences. De plus, ces éléments doivent être nuancés selon les produits travaillés (feuillu, résineux), comme le montre pertinemment le schéma ci-dessous.

La transformation du bois



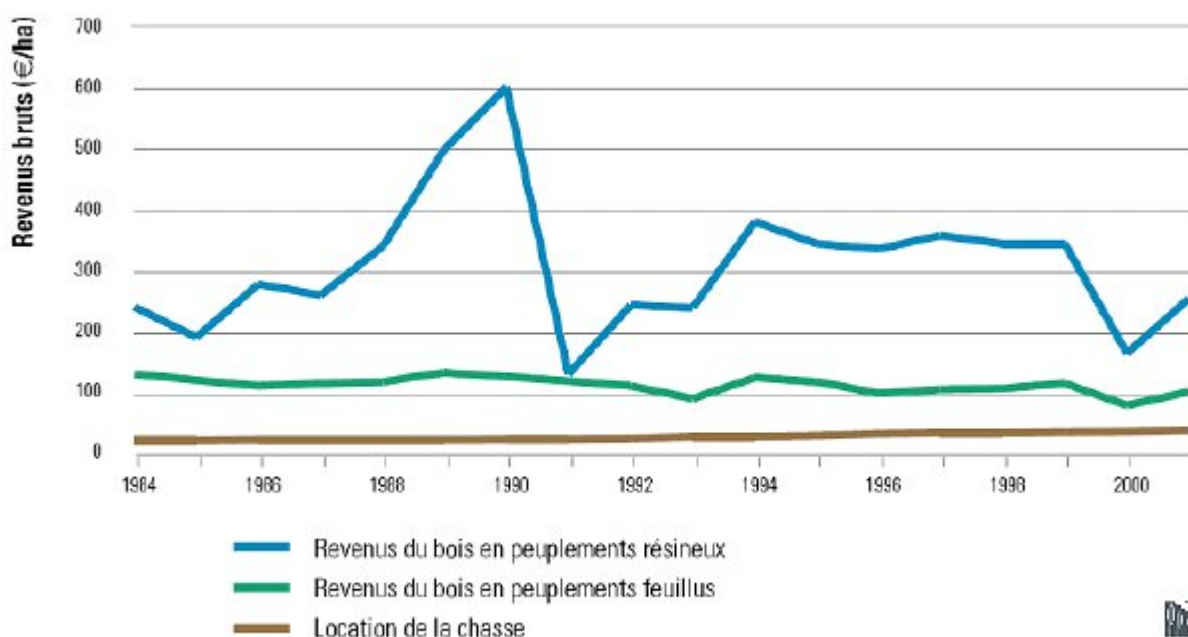
Source : Valbois RN (état des lieux 2001)

Il est donc difficile de faire le relevé détaillé de l'état de santé de chaque sous-secteur. Les tendances suivantes peuvent néanmoins être soulignées :

Dans les métiers liés à la gestion et à l'exploitation forestière :

- une augmentation des volumes de bois sur pied : les volumes sur pied (volume bois fort tige) s'élèvent actuellement à 112.598 milliers de m³, soit 26.123 milliers de m³ supplémentaires par rapport à 1984, ce qui équivaut à une progression annuelle de 11.451 milliers de m³. Cette augmentation à moyen terme est imputable, pour 40% aux feuillus et pour 60% aux résineux ;
- une politique d'amélioration des peuplements forestiers, des techniques d'élagage et d'aménagement des futaies, une politique de diversification des essences visant notamment à anticiper certains changements climatiques ;
- une augmentation du prix du bois, dopé par la demande et impactant le secteur de la transformation. En lien, on a assisté à une augmentation du volume de bois rond commercialisé, toutes essences confondues et en particulier en ce qui concerne le hêtre suite à des problèmes de scolyte ;
- une concurrence croissante sur les sous-produits du bois, même si les chiffres ne sont pas disponibles à ce sujet.
- des évolutions modérées dans les techniques d'exploitation forestière (débardage, bûcheronnage, ...) : les surfaces et volumes concernés ne permettent pas une mécanisation à grande échelle et des investissements importants ;
- une stabilité, voire une baisse des revenus bruts de la forêt en Wallonie : « malgré des fluctuations importantes, les revenus bruts des vingt dernières années n'ont que peu évolué, alors que les coûts ont généralement suivi l'évolution de l'index »¹³.

¹³ Rapport analytique sur l'état de l'environnement wallon 2006-2007, DGRNE, Namur, 2007, p.191.



Source : MRW – DGRNE – DNF (statistiques internes et estimations)



Source du graphique : Rapport analytique sur l'état de l'environnement wallon 2006-2007, DGRNE, Namur, 2007, p.187.

Dans les métiers liés à la première et seconde transformation :

Pour rappel, le territoire étudié est surtout concerné par la première transformation et par l'activité de menuiserie. Les tendances suivantes sont néanmoins valides à l'échelle wallonne et influent sur les territoires :

- de grandes difficultés d'approvisionnement dans le secteur des feuillus et des prix qui disqualifient les petits transformateurs locaux ;
- une mutation industrielle difficile de ces même transformateurs dont l'outil est vieillissant et la stratégie économique peu innovante ;
- une pression à la qualité et à la certification des produits, une pression également à une meilleure empreinte environnementale de ces produits et de leurs processus de fabrication ;
- une concentration du marché de transformation du résineux dans les mains d'acteurs de grande envergure ;
- l'émergence de filières de diversification dans de nouvelles niches (parquets, panneaux massifs, ossatures, ...) ;
- des chiffres en faible évolution, voire en stagnation dans le secteur de la seconde transformation wallonne et des investissements en diminution ;
- des difficultés de plus en plus structurelles dans le secteur de l'industrie papetière, pénalisée, comme le secteur de la seconde transformation par l'augmentation des coûts ;
- un marché à l'exportation dynamique ;
- un marché de la construction en forte croissance mais pour lequel une stabilisation est annoncée.

Au final, c'est un bilan de santé relativement mitigé qu'il convient de dresser, en particulier dans le domaine de la première et seconde transformation, pénalisé par des prix à la hausse de la matière première et par une concurrence exacerbée dans de nombreux sous-secteurs. Dans une perspective de long terme, il est permis d'espérer un rééquilibrage des prix de la matière première mais les indicateurs relatifs à la disponibilité de la ressource et surtout à son peu de flexibilité quand on voit les conséquences d'une augmentation de la demande et l'intervention de nouveaux acteurs, ne constituent pas des signaux encourageants.

Ramenées à un échelon local, ces tendances sont surtout préoccupantes pour la majorité des acteurs qui connaissent des difficultés à s'approvisionner, à se positionner par rapport aux évolutions du marché, à investir dans un nouvel outil de production ou dans un nouveau produit, voire à élargir leurs horizons en termes de marché.

Une concentration annoncée ?

On a évoqué, ci-avant, la multiplicité des acteurs. Celle-ci pourrait connaître une évolution sous la forme d'une concentration ou d'un regroupement à travers la responsabilisation d'un acteur de référence, à l'image de ce qui a été fait dans le domaine de l'animation économique et des structures locales de coordination. Un premier pas a été franchi en ce sens avec la création de la Financière du bois, fonds de capital à risque dédiée à la filière bois et localisée au sein d'Investsud. Ce fonds a pour mission spécifique de fournir des moyens financiers aux entreprises de la filière bois pour leur permettre d'investir, d'innover et de se développer. Une deuxième étape pourrait survenir avec la création annoncée d'un Office wallon du bois, qui rassemblerait tous les acteurs de la filière.

Une expérience intéressante : le Projet de Gestion Intégrée du massif forestier de Saint-Hubert (PGISH)

« Les massifs forestiers, tel que celui du plateau de Saint-Hubert, sont des espaces naturels qui façonnent le paysage, caractérisent le territoire, constituent un patrimoine privé et collectif et auxquels la société attribue de multiples fonctions. Entre autres, ils abritent de nombreuses espèces végétales et animales et recèlent des habitats, parfois rares, méritant d'être protégés ; ils sont un lieu de production et d'activités économiques et constituent également le cadre d'activités variées à caractère récréatif ou touristique, cynégétique, sportif, éducatif ou encore scientifique.

Soumis à des attentes variées, parfois divergentes ou contradictoires, ces espaces sont gérés en intégrant différentes composantes dont certaines (faune, habitats, éléments liés au tourisme ou aux modalités de valorisation de la production, ...) méritent, voire nécessitent, d'être considérées au-delà des nombreuses limites administratives qui les découpent, que ce soit en termes de propriété ou de gestion (forestière ou cynégétique).

Dans ce contexte, il est apparu pertinent d'offrir aux acteurs forestiers au sens large un lieu de concertation et de dialogue pour rechercher les conditions d'une gestion intégrée et concertée, permettant d'assurer, à l'échelle du massif, la multi-fonctionnalité et la cohérence de la gestion pratiquée dans chaque propriété.

C'est ainsi que le Projet de Gestion Intégrée du massif forestier de Saint-Hubert – ou PGISH – a été initié, à titre pilote en Région wallonne pour favoriser les échanges entre les acteurs locaux – propriétaires, gestionnaires, administrations publiques, associations, syndicats d'initiative, citoyens ... – et inciter au dialogue sur des matières liées à la gestion forestière au sens large ».¹⁴

¹⁴ Source : DGRNE & FRW.

C. Vision synthétique de quelques tendances significatives et de quelques signaux faibles

Ces tendances significatives et signaux faibles¹⁵ sont une photographie effectuée au moment de rédiger le rapport et d'analyser les données et informations recueillies, ils doivent naturellement faire l'objet d'un travail de consolidation et de suivi approfondis pour être valides sur le moyen et le long terme.

Tendances	Signaux faibles
Absence de stratégie européenne de soutien aux acteurs du bois (cantonnement de la politique européenne aux aspects forestiers) et faiblesse du secteur du bois pour faire un lobbying efficace au plan européen.	Montée de l'intérêt pour l'énergie grise et les conditions de production / transport liées au matériau bois. Conscientisation écologique.
Mondialisation et tiers-mondisation du marché du bois (achats asiatiques)	Emergence d'une stratégie régionale (de long terme ?) dans le secteur du bois, poussant à la concentration des acteurs.
Disparition des petites scieries, diminution du nombre de repreneurs d'exploitations familiales), vieillissement des outils de transformation	Mutation du métier de menuisier, concurrence avec le métier de « placeur »
Faiblesse du secteur des entreprises de seconde transformation wallonnes	Consolidation des normes et garanties de qualité liées à l'éco-construction
Multiplication des acteurs sur le marché de l'éco-construction, arrivée des clés-sur-porte dans ce secteur	Gestion intégrée des massifs forestiers
Etanchéité des maillons de la filière, individualisme des acteurs	Prise en compte des besoins du secteur en matière de ressources humaines
Diversification des essences, des modes de gestion forestière	Nouveaux investisseurs attirés par le potentiel énergétique des forêts
Augmentation des dégâts causés par le gibier	Avertissements climatiques
Perfectionnement de la connaissance et des indicateurs relatifs à la situation des ressources forestières	Emergence de transformateurs-innovateurs qui ambitionnent de raccourcir les circuits ou de trouver de nouveaux débouchés
Normalisation de la mise en concurrence européenne du marché du bois	Maîtrise et évaluation de l'impact de Natura 2000 sur la filière bois
Exigences à la certification et au marquage	
Valorisation des produits de la forêt comme combustibles énergétiques	
Faiblesse des comportements et des incitants à la R&D et à l'innovation	
Frilosité des stratégies de lobbying en faveur du bois à plusieurs échelons	
Positionnement des communes dans une logique de rente forestière	

¹⁵ Un signal faible est constitué par le constat d'un phénomène qui indique en germe soit une fin ou un début de tendance, soit une rupture. En ce sens, il est potentiellement indicateur d'un changement à venir.

2.2. La pierre

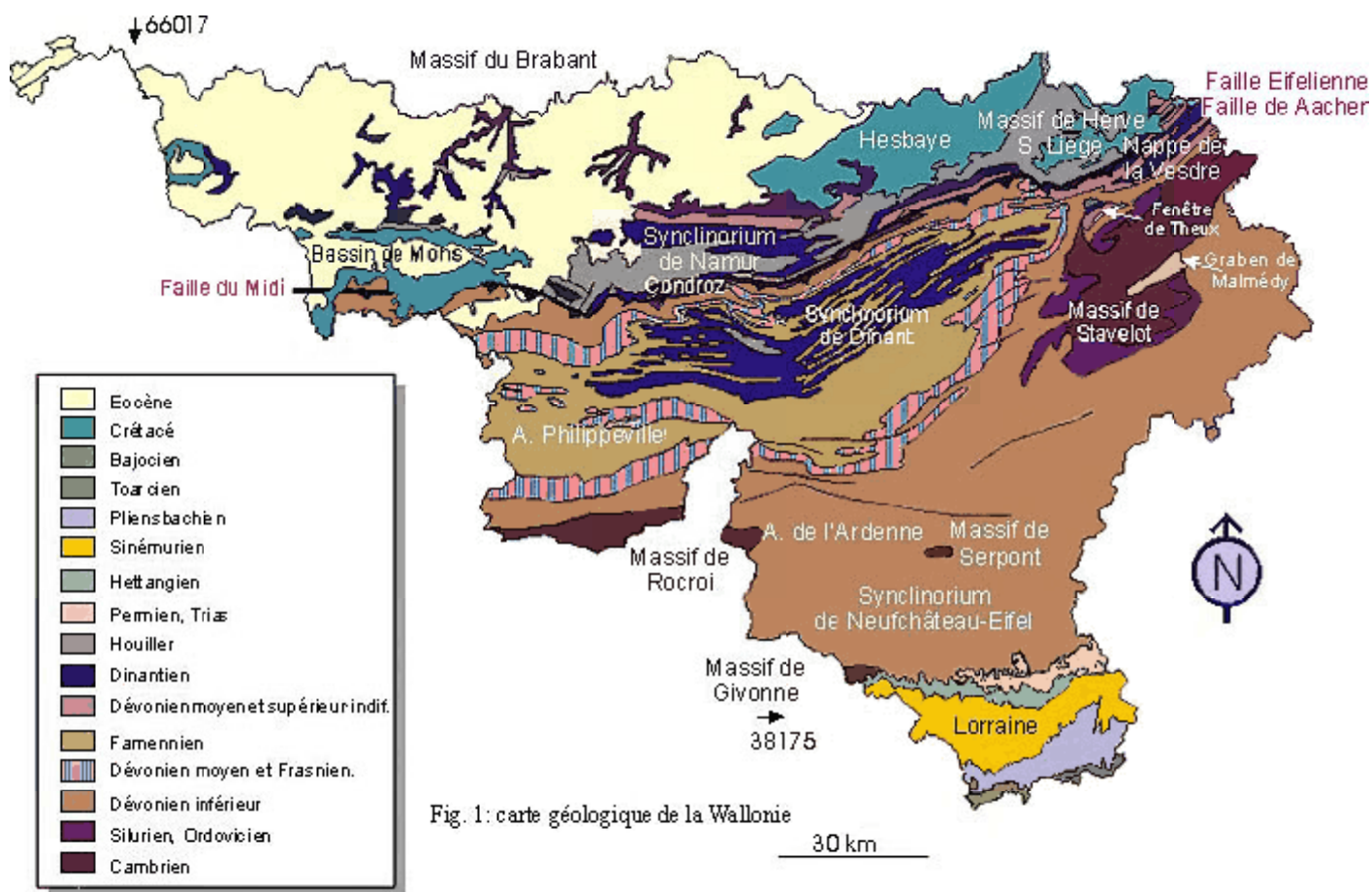
Ce chapitre évoque dans un premier temps l'importance et les éléments de diagnostic liés à la pierre au niveau wallon avant de décliner certains aspects au plan territorial. Il est fortement centré sur l'activité extractive dans la mesure où celle-ci conditionne en amont une bonne partie des usages de la pierre qui sont faits en aval.

A. La ressource et ses usages

Une ressource abondante

Ce sont annuellement 70 millions de tonnes de matériaux¹⁶ qui sont extraits du sous-sol wallon, particulièrement riche en ressources minérales très importantes et surtout très variées. Les roches sédimentaires représentent l'essentiel des ressources naturelles du sous-sol wallon. Ce sous-sol wallon, tel qu'il se présente de nos jours, résulte d'une histoire géologique longue de plus de 500 millions d'années.

La carte qui suit donne une idée de la variété des sous-sols wallons à une échelle régionale, variété qui influence aussi la présence de nappes aquifères comme on le verra dans le chapitre consacré à l'eau. Deux grands ensembles lithologiques se distinguent : les roches carbonatées (calcaires et dolomies) et les roches sédimentaires d'origine détritique (grès, sables, schistes, argiles...)¹⁷.



16 Rapport analytique sur l'état de l'environnement wallon 2006-2007, DGRNE, Namur, 2007, p.174. La FEDIEX annonce le chiffre de 72,5 millions de tonnes pour 2007, un chiffre comparable à 2006.

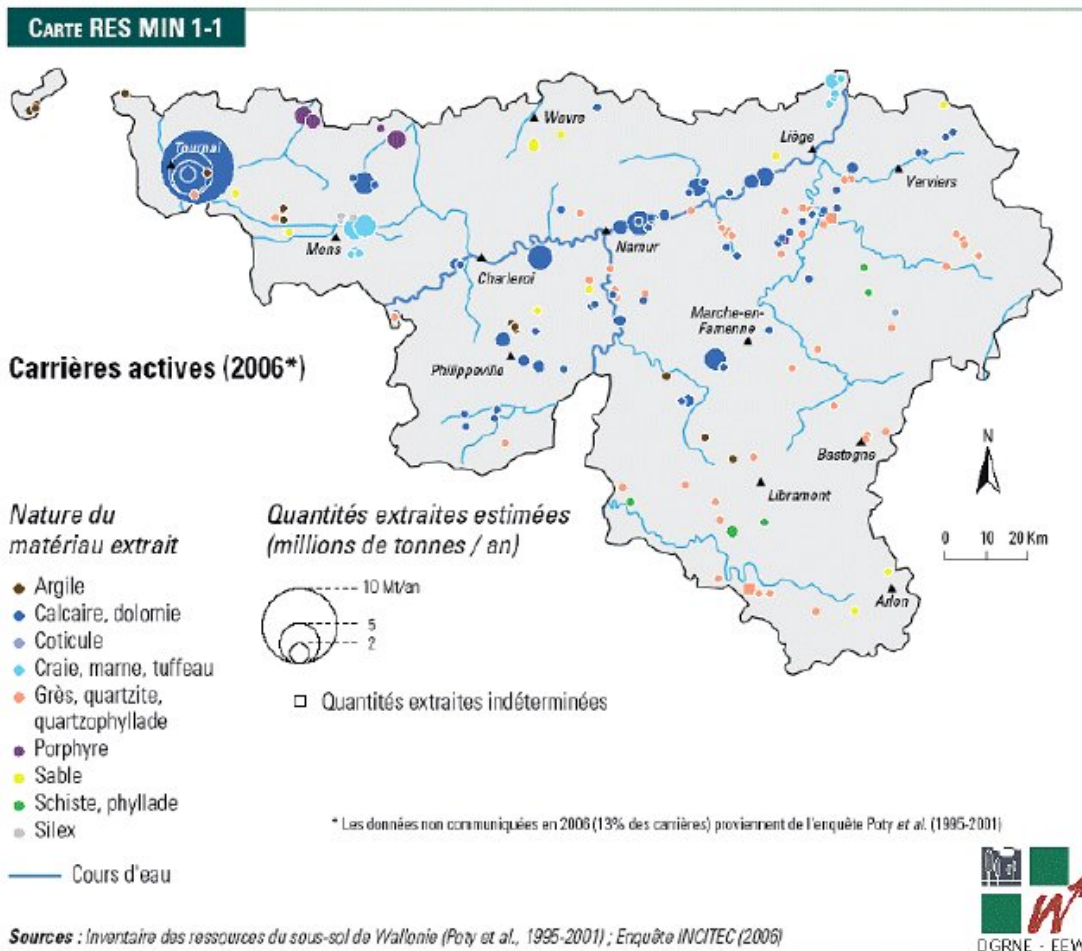
17 <http://www.valbois.be/decouvrez/pierre/roches.html>.

Dans certaines régions, et de tout temps, le sous-sol a fait l'objet d'une exploitation intensive, l'exemple le plus parlant étant sans doute celui du bassin houiller, dont l'exploitation s'est achevée en 1984¹⁸ mais qui a laissé des traces et stigmates encore visibles pendant longtemps.

Aujourd'hui, cette activité extractive n'a pas perdu de son importance et **conditionne véritablement le fonctionnement de plusieurs secteurs industriels wallons**, qui plus est, à partir de gisements et d'emplois non délocalisables et pour lesquels la distance liée au transport de matières pondérales pénalise, pour 98% des matériaux, les produits étrangers. On pense naturellement à la construction et au génie civil, à la chaux et au ciment. Il faut aussi inclure dans la liste des secteurs dépendants de la disponibilité des ressources du sous-sol, la chimie, la métallurgie, l'agro-alimentaire, le textile, l'industrie du verre, papeterie, techniques environnementales (potabilisation de l'eau, traitement des eaux usées...) etc. Ces usages – non exhaustifs – des ressources du sous-sol sont peut-être méconnus du grand public.

Comme le montre la carte qui suit, l'activité extractive se concentre dans les mains d'un nombre limité d'acteurs – on dénombrait, en 2006, 160 sites d'extraction exploités par un nombre encore plus restreint d'entreprises (de l'ordre de la cinquantaine) : le secteur a connu un phénomène de rationalisation et de concentration important puisque l'on comptait encore 700 sites en activité en 1972. L'activité s'est concentrée sur des carrières de plus en plus grandes permettant d'assurer une production totale stable et une rentabilité confortable pour les exploitants.

18 Deux milliards de tonnes de charbon auraient ainsi été extraites du sous-sol wallon.



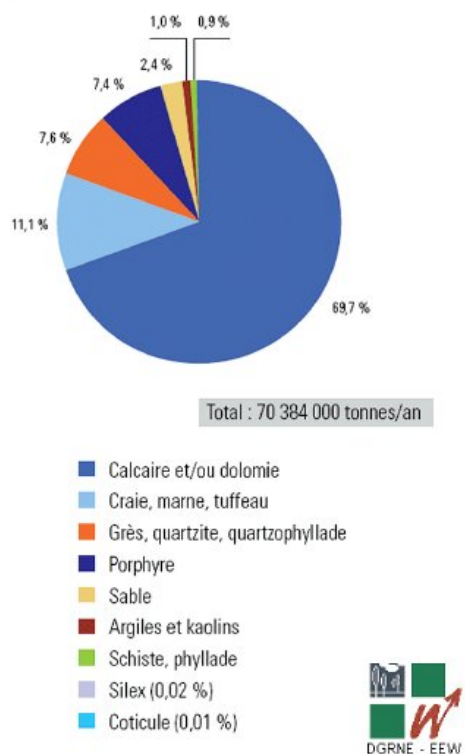
Source : Rapport analytique sur l'état de l'environnement wallon 2006-2007, DGRNE, Namur, 2007, p.174.

Une conséquence de ce phénomène est la présence de nombreux sites d'extraction désaffectés, dont beaucoup sont devenus des zones d'intérêt biologiques (cf. *infra*) mais constituent aussi un potentiel d'extraction inexploité : **les carrières actives représentent moins de 20% des sites inscrits en zone d'extraction aux plans de secteur ou faisant l'objet d'un dossier à la DGRNE – DPA.**

La carte montre également que les sites d'extraction les plus importants sont situés en Hainaut et le long du sillon mosan. C'est dans ces zones que les gisements de calcaire sont les plus nombreux et sont extraits aux fins de fabriquer granulats, chaux et ciments.

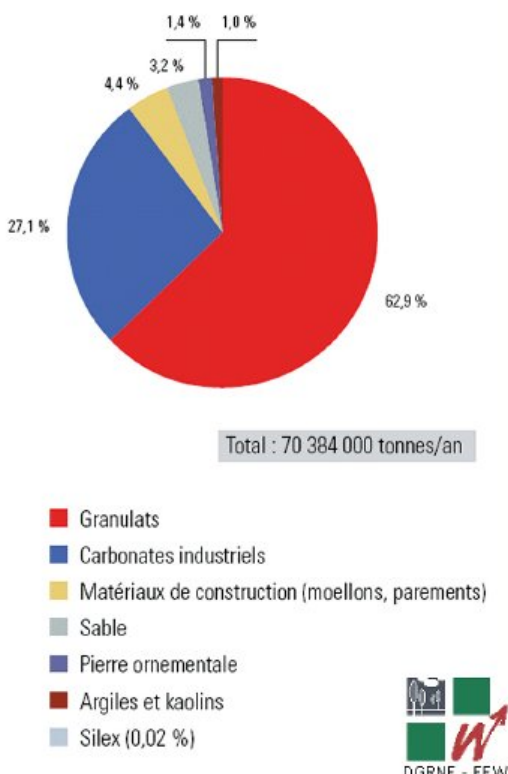
Ceci nous amène à évoquer les deux grandes catégories d'activités que l'industrie extractive considère traditionnellement : l'extraction de pierres ornementales et l'extraction de granulats, sables et argiles, ci-après regroupés sous le vocable de « concassé », qui lui-même peut être scindé entre roches à usage industriel et roches pour le génie civil. Ces dernières représentant sans doute le matériau porteur de la plus petite valeur ajoutée. L'extraction de pierre ornementale représente moins de 2% des volumes totaux extraits annuellement (exprimés en Tonnes), cette part étant en augmentation suivant en cela le dynamisme du marché de la construction. **Le solde, soit plus de 98%, est représenté par l'extraction de concassé.** Les schémas ci-dessous renseignent les répartitions et usages des matériaux extraits du sous-sol wallon et indiquent une grande diversité, qui se répercute sur les techniques d'extraction, les métiers et les savoir-faire liés à la spécificité des produits..

FIG RES MIN 1-1 Estimation des quantités de roches extraites du sous-sol en Région wallonne, selon la nature des matériaux



Sources : Inventaire des ressources du sous-sol de Wallonie (Poty et al., 1995-2001) ; Enquête INCITEC (2006)

FIG RES MIN 1-2 Usage des matériaux extraits du sous-sol en Région wallonne



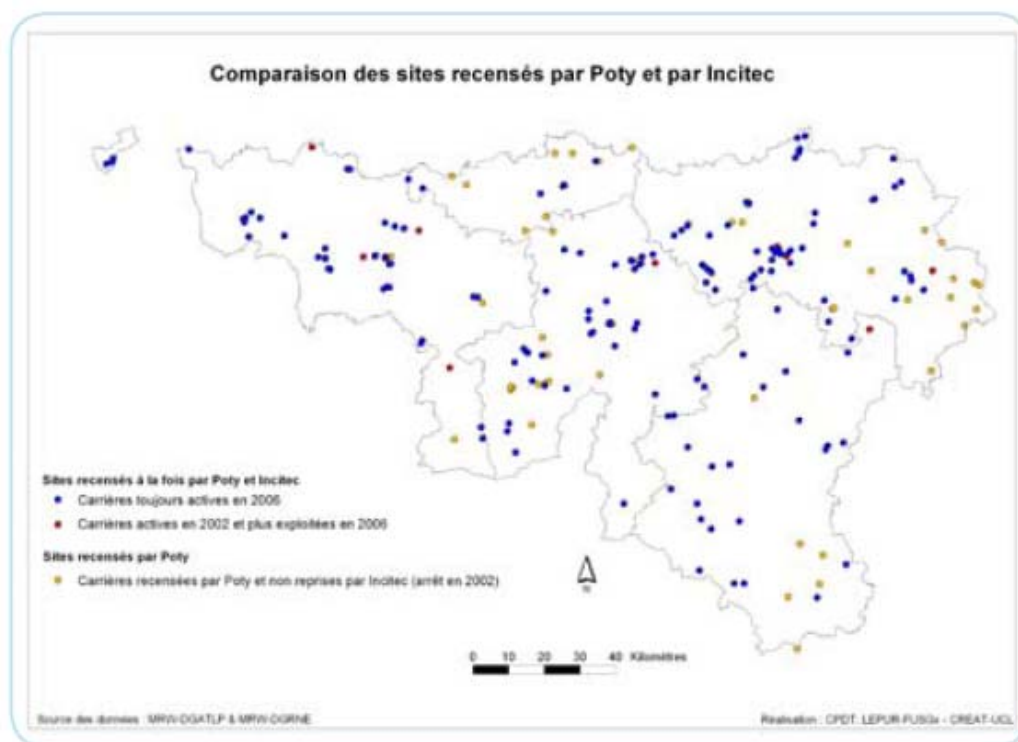
Sources : Inventaire des ressources du sous-sol de Wallonie (Poty et al., 1995-2001) ; Enquête INCITEC (2006)

Source : Rapport analytique sur l'état de l'environnement wallon 2006-2007, DGRNE, Namur, 2007, p.175.

L'incertitude relative aux données

« La donnée scientifique de référence en ce qui concerne la situation existante des zones d'extraction, est l'étude « Inventaire des ressources du sous-sol et perspectives des besoins à terme des industries extractives de Wallonie » réalisée entre 1995 et 2001 par le professeur E. Poty, de l'Université de Liège, pour la Région wallonne. Plus de 1.500 sites carriers y ont été répertoriés, dont 221 étaient en activité (mais 73 de manière intermittente). « Cette étude a analysé de manière détaillée toutes les carrières actives en Wallonie pendant cette période, avec un relevé cartographique et de nombreux renseignements ainsi que des prévisions de ce qui leur restait comme années d'exploitation par rapport à leur zone. Elle a fait également un relevé des gisements potentiellement intéressants en dehors des zones d'extraction inscrites au plan de secteur. C'est une étude d'une grande valeur scientifique. Le seul problème c'est que depuis 2001, il n'y a eu aucun suivi, aucune mise à jour. Les données sont périmées puisque, entre 2001 et 2007, des carrières se sont arrêtées, d'autres se sont agrandies... » Une deuxième étude, plus récente, qui couvre aussi l'ensemble du secteur et l'ensemble du territoire wallon répertorie 160 carrières encore en activité. « C'est une petite étude du bureau Incitec qui a été chargé d'une mise à jour des données via une enquête auprès des producteurs eux-mêmes. Elle n'est pas exhaustive car il n'a pas reçu de réponse de tous les exploitants et surtout elle se base sur les informations directement fournies par ceux-ci, sans avoir pu vérifier la validité des réponses. C'est donc une image intéressante du secteur en 2006 mais non

strictement scientifique.. Par ailleurs, il existe encore une quinzaine d'autres sources de données « mais elles sont sectorielles ou localisées géographiquement. »¹⁹



La pierre ornementale est souvent présentée comme noble, car ses produits participent à la beauté de l'environnement. Elle est parcimonieuse et très respectueuse de l'environnement ; sans compter qu'elle procure plus d'emplois directs à la tonne de roche exploitée »²⁰. Elle se traduit, pour le particulier par des réalisations en pierre de construction et en aménagements intérieurs et extérieurs d'un certain standing (marbres, pierre bleue, ...).

Il est intéressant de noter que, à l'échelle wallonne et dans une optique prospective, la pérennité de l'activité extractive n'est pas menacée à moyen terme. Selon la base des données de l'inventaire de 1995-2001²¹, l'avenir de l'activité extractive pourrait être assuré en Wallonie au rythme d'extraction estimé au moment de l'étude et sur base des gisements connus, dans les délais suivants :

- environ 900 ans pour les sables
- 315 ans pour les calcaires ornementaux, notamment tout ce qui concerne la pierre bleue ;
- un peu plus de 200 ans pour les grès et les roches associées ;
- environ 160 ans pour les carbonates industriels ;
- et plusieurs décennies pour les granulats, calcaires argiles, porphyres et silex.

Ceci permet de relativiser, sans les écarter cependant, certaines critiques relatives au caractère « irréversible » des activités d'extraction et à leur impact sur la disponibilité de la ressource, un point que nous examinons ci-dessous.

¹⁹ Van de Castele, Y. « Expertise : les zones d'extraction », in Lettre de la CPDT N°17, Mars 2008, p.3.

²⁰ <http://www.portailpierre.org/internet/fr/filierepierre.asp>

²¹ Poty E., Chevalier E. et Caudron M., *Inventaire des ressources du sous-sol de la Région wallonne et es besoins à terme (1995-2001)*, MRW, DGATLP, Namur, 2002.

Ces chiffres peuvent être cependant nuancés par les inquiétudes exprimées plus récemment par le secteur : « En ce qui concerne le granulat, le concassé... le secteur est particulièrement inquiet car il y a beaucoup de carrières qui arrivent à leur limite ou qui avancent de manière rapide vers celle-ci. Par contre, ce sentiment existe peu ou pas dans le secteur de la pierre ornementale car la consommation de l'espace est plus lente, l'extraction génère moins de nuisance et le secteur est mieux reconnu du fait de la valeur patrimoniale des pierres. Quant aux carriers qui sont orientés vers l'industrie, ils sont fortement insécurisés du fait qu'ils ne peuvent prévoir à moyen terme leur consommation d'espace. En effet, celle-ci varie en fonction d'une demande qui dépend elle-même de la conjoncture économique et de la concurrence. Si la tendance est à la hausse, ils vont rapidement consommer leur espace et avoir besoin de nouvelles superficies »²². En janvier 2007, il y avait une trentaine de dossiers actifs à l'administration. Leur analyse confirme que la majorité des demandes de révision confirme les tendances relevées précédemment et porte sur l'extraction de sable, de calcaire et de grès.

Une activité critiquée mais aussi recyclée à divers titres

Dans les esprits, l'activité extractive est associée à de nombreuses nuisances environnementales et fait donc peur. Il est symptomatique de voir la rapidité avec laquelle les boucliers se lèvent, quelle que soit la zone concernée, quand il est question d'ouvrir une nouvelle carrière ou d'étendre un site existant. Si certains critères qui fondent cette peur sont légitimes, d'autres s'apparentent à des croyances ou doivent être nuancés selon les cas.

Si l'on en croit le Rapport analytique sur l'état de l'environnement wallon 2006-2007, source de données et d'analyse objective sur l'exploitation des ressources naturelles wallonnes, il faut souligner l'importance des efforts réalisés par le secteur carrier pour diminuer le caractère négatif des incidences de ses activités : selon une enquête menée par la DGRNE en 2001, les trois sources de motivation des investissements réalisés par les exploitants visaient en premier lieu à répondre à la réglementation environnementale en vigueur, ensuite à améliorer leurs relations avec les riverains et enfin, à accroître la santé et la sécurité au travail. Ces mêmes investissements se montaient, toujours en 2001, à 28% du total des montants investis. Ceci explique le constat d'une réduction des impacts générés par l'activité extractive sur la plupart des composantes environnementales²³.

Il faut ensuite porter un regard nuancé sur les nuisances générés par l'activité carrière et sur les impacts durables portés au(x) milieu(s) naturels.

Au rayon des nuisances, l'émission diffuse de poussières est un élément majeur, de même que le bruit lié au déplacement des engins ou aux tirs de mine (d'autres types de nuisance sont parfois déplorées par les riverains : ex. chez Gralex, à Tailfer/Lustin, les riverains se plaignent de fissurages dans les habitations). Dans ces domaines les nouvelles technologies (systèmes de filtration, de dépoussiérage humidificateurs) ont permis une réduction des quantités redéposées. Le secteur carrier s'est également inscrit dans un accord de branche (signé en juillet 2006) et des mesures volontaristes de réduction d'émissions polluantes et de consommation d'énergie. Des objectifs ont été fixés par le secteur pour chacun de ces facteurs à l'horizon 2012 : une amélioration de l'efficacité énergétique de 8,6% et une réduction des émissions spécifiques de CO₂ de 8,8%.

²² Van de Castele, Y. « Expertise : les zones d'extraction », in Lettre de la CPDT N°17, Mars 2008, p.5.

²³ Rapport analytique sur l'état de l'environnement wallon 2006-2007, DGRNE, Namur, 2007, p.179.

Quant aux mutations plus durables générées par l'activité extractive, elles se situent au niveau de :

- l'impact sur les nappes aquifères
- l'impact sur les paysages.

En ce qui concerne les nappes aquifères, l'impact induit par l'exhaure des carrières peut se traduire par un rabattement des nappes aquifères dont les effets peuvent être importants, y compris sur de longues distances. Il appert que, au niveau wallon, les volumes exhaurés ont augmenté de manière régulière à hauteur d'environ 30% entre 1999 et 2003²⁴. Le rapport pointe des efforts à réaliser en matière de valorisation de ces eaux, notamment sous forme d'eau de distribution (voir aussi chapitre suivant).

C'est évidemment dans la transformation des paysages que l'impact de l'activité extractive est le plus spectaculaire, de par les surfaces de terrain concernées, de par la profondeur des chantiers, de par l'aspect impressionnant des parois en cours de taille.



Source : carrières du Hainaut

La photo présentée ci-dessus est impressionnante. Il faut souligner qu'il s'agit de la plus grande carrière wallonne en exploitation et que d'autres sites présentent un visage et une occupation plus modestes.

Ce sont actuellement 14750 hectares ou encore 0,9% du territoire wallon qui sont dévolus à l'activité extractive, en ce compris les anciennes zones d'extension²⁵. Cette superficie évolue peu dans le temps, puisque 900 hectares ont fait l'objet d'une inscription comme zone d'extraction entre 1986 et 2004 (soit 50 ha par an en moyenne) dans le cadre de révisions ponctuelles de plans de secteur. A titre de comparaison, les terres bâties ont progressé de plus de 2.000 hectares par an depuis 1980.

Il est par contre évident qu'une fois exploitées, les zones d'extraction ne retrouveront plus leur aspect d'origine. Les paysages en sont donc profondément transformés. Des pistes sont préconisées par la DGRNE dans le cadre d'une meilleure approche paysagère de l'implantation et du réaménagement d'une carrière :

- la réalisation d'aménagements sur le site avant les travaux d'extraction ;
- l'intégration des éléments paysagers et une meilleure gestion des plantations, des merlons des buttes, des terrils de stériles... ;
- la création d'accès visuels aux sous-paysages carriers ;

²⁴ Rapport analytique sur l'état de l'environnement wallon 2006-2007, DGRNE, Namur, 2007, p.176.

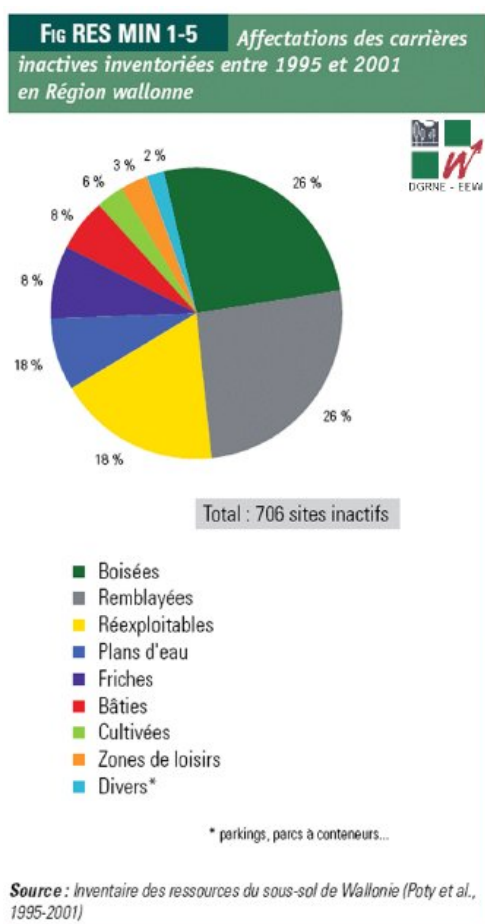
²⁵ Ibidem.

- l'optimisation du phasage de l'exploitation.²⁶

Le schéma qui suit renseigne les affectations des carrières inactives telles qu'elles ont été recensées par l'étude Poty déjà citée. On constate qu'un quart d'entre elles a été rendu à la nature tandis qu'une proportion équivalente a fait l'objet d'opérations de remblaiement, souvent à des fins de décharge.

Le schéma présente des données erronées que corrige le tableau suivant :

Boisées	26%
Remblayées	26%
Réexploitables	18%
Plans d'eau	8%
Friches	8%
Bâties	6%
Cultivées	3%
Zones de loisirs	3%
Divers	2%
Total	100%



Dans le cas où une carrière est recolonisée par la végétation, le plus souvent sans intervention quelconque de l'exploitant, l'expérience montre qu'une biodiversité intéressante se développe. Il y a donc un renouvellement qui s'opère, forcément différent du biotope d'origine, et qualifié de milieu de substitution de grand intérêt biologique pour plusieurs espèces, parfois rares ou nouvelles pour la zone concernée. Deux-tiers des carrières attirent un biotope relativement rare de falaise ou de sous-bois calcaire : hirondelle de rivage, faucon pèlerin. On a confirmation de cette évolution via la liste des sites de grand intérêt biologique dont il est question plus loin pour chaque commune et qui comprend nombre d'anciens sites d'extraction. « Cet intérêt est dû en grande partie à la présence de biotopes fort diversifiés sur une surface relativement restreinte (fourrés, zones humides, parois rocheuses, éboulis, plans d'eau) »²⁷. On peut donc parler de mutation profonde, mais non irréversible.

²⁶ Ibidem.

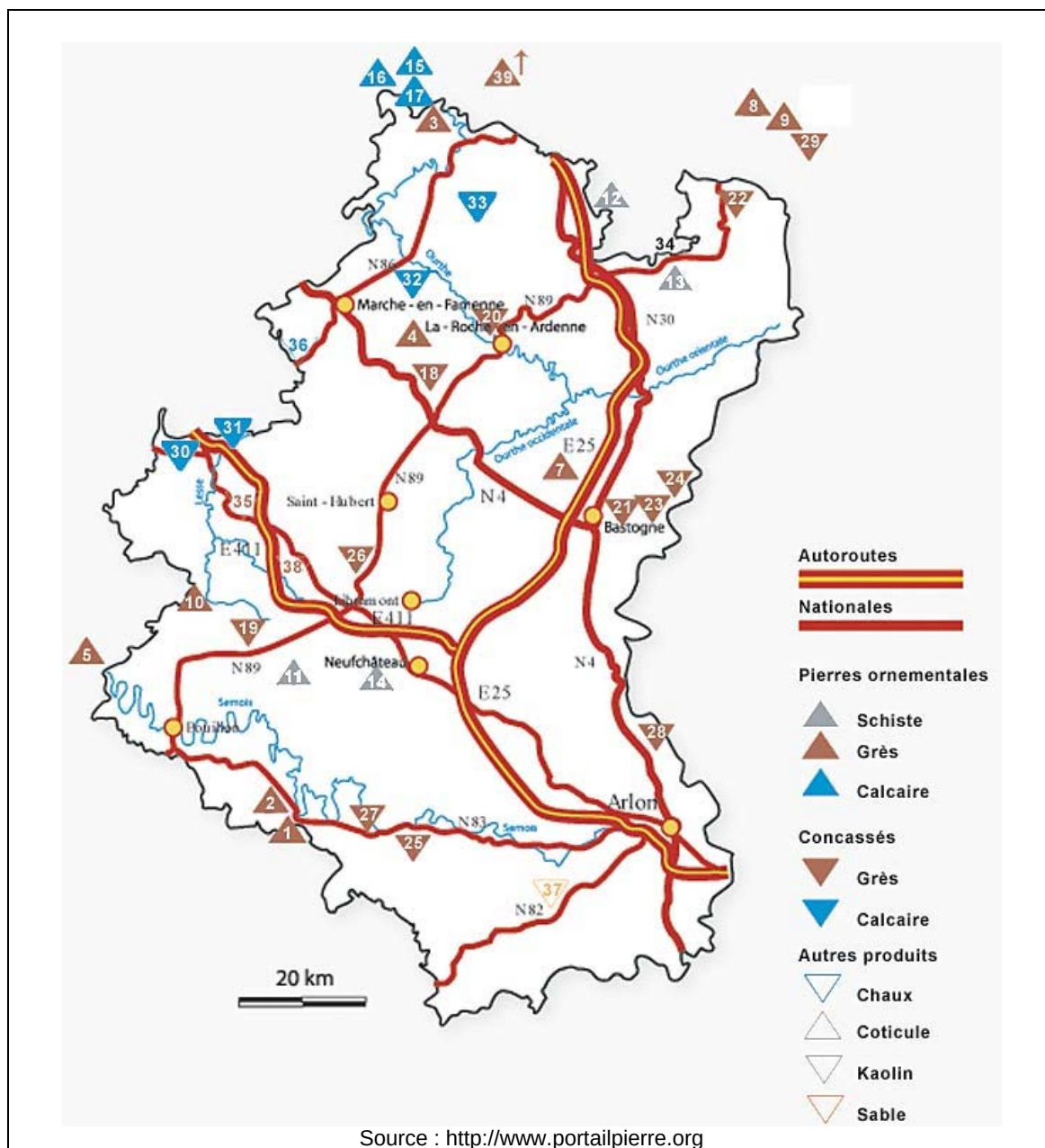
²⁷ Rapport analytique sur l'état de l'environnement wallon 2006-2007, DGRNE, Namur, 2007, p.177.

La transition vers ce type de valorisation – d'autres solutions sont envisageables pour la réaffectation intelligente d'une carrière, comme l'a montré le projet des Nutons dans le parc du Kaolin à Libin – peut être facilitée par les mesures que prendra l'exploitant avant, pendant et après son terme d'exploitation, comme la réglementation l'y oblige désormais.

Enfin, signalons l'important potentiel, actuellement sous-investi, de recyclage du matériau lui-même, qui peut faire l'objet de plusieurs cycles de vie différenciés.

Au niveau des GAL

En ce qui concerne les territoires étudiés, dont il a été peu question jusqu'ici, ils comprennent autant des carrières en activité que d'anciens sites ayant fait l'objet ou non de valorisation. Comme l'indique la carte des activités extractives en province de Luxembourg qui figure ci-dessous, les carrières se situent davantage autour des communes investies au sein des GAL qu'en leur sein.



Les exceptions sont les suivantes :

- les carrières de la flèche (n°19 sur la carte), à Bertrix, qui produisent du concassé à partir de grès schisteux ;
- les ardoisières d'Herbeumont (n°11), dont le siège est localisé à Bertrix et qui travaillent, à Herbeumont, des produits de schiste pour la construction et les aménagements intérieurs / extérieurs (secteur ornemental) ;

- la carrière « les Rochettes, toujours à Bertrix, producteur de grès schisteux, qui fournit essentiellement du concassé pour le BTP, mais également de la pierre ornementale, ;
- la carrière d'Huombois à Etalle, rouverte récemment par Natural Resource Industry, producteur pour y produire de la pierre ornementale (grès) mais aussi du sable et du concassé.
- la carrière Sokamat (n°38) qui sur le territoire de Libin, extrait du sable et du kaolin.

La carte n'étant pas totalement à jour, toutes ces implantations n'y figurent pas, notamment la carrière d'Huombois à Etalle. On notera encore que la carrière des Grès réunis, et la carrière des Limites et quelques autres sont administrativement localisées à Awenne dans la mesure où elles émarginent au groupe Socogetra dont le siège en Belgique se situe sur le territoire de Saint-Hubert.

Il convient encore de souligner qu'en aval de l'activité d'extraction, le territoire héberge un certain nombre d'établissements et d'entrepreneurs. Nous évoquons cette activité dans la section 2.4. consacrée aux GAL.

B. Les acteurs

Les acteurs de la filière pierre sont plus concentrés que dans la filière bois, ce qui ne les empêche pas de partager, avec ces derniers, des traits de caractères individualistes et une forte personnalité. La filière est également organisée en circuits plus courts que dans le bois, certains carrières organisant directement la transformation et la commercialisation sur les sites d'extraction.

Dans le domaine de la pierre ornementale, comme le montre le schéma dynamique de la page suivante, réalisé et diffusé par Valbois RN, les usages industriels sont moins nombreux et les filières de commercialisation plus ciblées sur le secteur de la construction et la vente au particulier. Une forte valorisation peut être générée pour les marbres et pierres de grande qualité.

En termes de poids économique, le secteur doit être analysé pour ce qu'il est mais aussi pour ce à quoi il contribue. On a vu que le nombre de sites et d'entreprises étaient peu nombreux. Il n'en va pas de même en termes d'emplois : en 2005 le secteur représentait 1,4% de l'emploi total en Région wallonne. Le volume d'emplois indirects associés au transport et à la manutention, à l'entretien et à la réparation des machines était évalué, quant à lui, à 16.000 postes de travail. L'industrie extractive occupe la dixième place parmi les secteurs industriels wallons avec un chiffre d'affaires de l'ordre de 600 millions d'euros par an. Signalons encore une donnée datant de 2001 : l'apport du secteur à la valeur ajoutée régionale représentait 1,7% et a contribué à la valeur ajoutée de l'industrie extractive européenne s'élevait à 2,7528. Dans la mesure où ce secteur conditionne la bonne santé économique d'autres secteurs en aval, son influence économique est donc plus prépondérante encore que soit poids en termes d'emploi ou de contribution au P.I.B.

Le profil des entreprises exploitant les zones d'extraction est particulièrement contrasté : on y rencontre de très gros acteurs tels Lhoist, Solvay, Gralex, Pierre bleue belge, Carmeuse, Holcim, ... qui côtoient des acteurs très modestes, s'apparentant davantage à la petite P.M.E. familiale. La présence d'acteurs majeurs donne du poids au lobbying exercé par le secteur mais le fossé qui existe avec les petits génère des

28 Source des chiffres : Rapport analytique sur l'état de l'environnement wallon 2006-2007, DGRNE, Namur, 2007, p.175.

difficultés pour ces derniers à s'aligner sur les concessions ou les coûts que les premiers auront négocié. A titre d'exemple, le poids et la capacité à soutenir un dossier de demande d'extension de carrière, administrativement et financièrement lourd à assumer, sera un plus grand handicap pour les petites structures. Ces structures sont par ailleurs amenées à diversifier leurs activités et à acquérir une certaine polyvalence (extraction – transformation – commercialisation – gestion – communication), une évolution perçue dans le secteur bois également.

Il n'en reste pas moins que l'état de santé général du secteur est actuellement positif au regard des indicateurs proposés par la FEDIEX. L'activité extractive est rentable dans des conditions sereines de développement et moyennant l'existence de perspectives de durabilité, parfois soumises à une incertitude en ce qui concerne l'accès à la ressource. La situation est peut-être plus contrastée dans les territoires étudiés où une étude récente indiquait le caractère essentiellement local du marché et une certaine limitation dans les volontés d'expansion ou de croissance²⁹.

Les entreprises d'extraction sont regroupées en deux grandes fédérations : La FEDIEX (Fédération des Industries Extractives et Transformatrices de Roches non Combustibles) et la Fédération de l'industrie cimentière (FEBELCEM). Ces deux fédérations se sont unies au sein de FORTEA, centre de compétences multisectoriel. L'activité de la FEDIEX est au centre des thématiques analysées dans ce chapitre. Ces fédérations sont encore organisées au niveau national mais une bonne partie de leurs forces vives sont bel et bien wallonnes. D'autres fédérations existent également :

- FIGRES asbl, Fédération des Carrières Siliceuses (Naninne – Namur)
- la Fédération des entrepreneurs de la pierre naturelle (qui regroupe désormais la Fédération royale des maîtres tailleurs de pierre et la Fédération royale nationale des maîtres-marbriers de Belgique ; (Bruxelles).

En aval de l'extraction, le secteur de la pierre est représenté, au sein du territoire, par des entreprises de transformation de pierre ornementale (marbreries) et surtout par des entreprises de construction. Le secteur du négoce est également représenté. Le secteur n'est pas grand pourvoyeur d'emplois par comparaison à ce qu'on a pu constater dans le domaine du bois. Il n'est pas non plus pourvoyeur de ressources fiscales importantes pour la commune.

C'est une tendance que l'on retrouve au niveau wallon également : dans le secteur ornemental, l'essentiel de la transformation et de la commercialisation s'opère en Flandre tandis que les produits à l'importation sont fortement concurrentiels, si pas en termes de qualité³⁰, à tout le moins en termes de prix. Cette concurrence est même perçue comme déloyale par les producteurs locaux.

En ce qui concerne la pierre industrielle, la nature même du matériau, difficilement transportable sur de longues distances sans en augmenter fortement les coûts, impose une transformation plus locale mais les marchés internationaux dictent cependant les règles du négoce.

Outre les entreprises du secteur et leurs fédérations, trois types d'acteurs animent ou jouent un rôle dans la filière :

- Les institutions publiques administratives (DGRNE, MET, DGATLP) mais aussi celles qui jouent un rôle scientifique : ISSeP (Institut Scientifique de Service public) et

²⁹ Bodson Daniel, Etude des besoins de l'ensemble de la filière pierre sur les communes de Bertrix, Herbeumont, Libin et Saint-Hubert, Etude réalisée pour Valbois, Juin 2007, pp28-29.

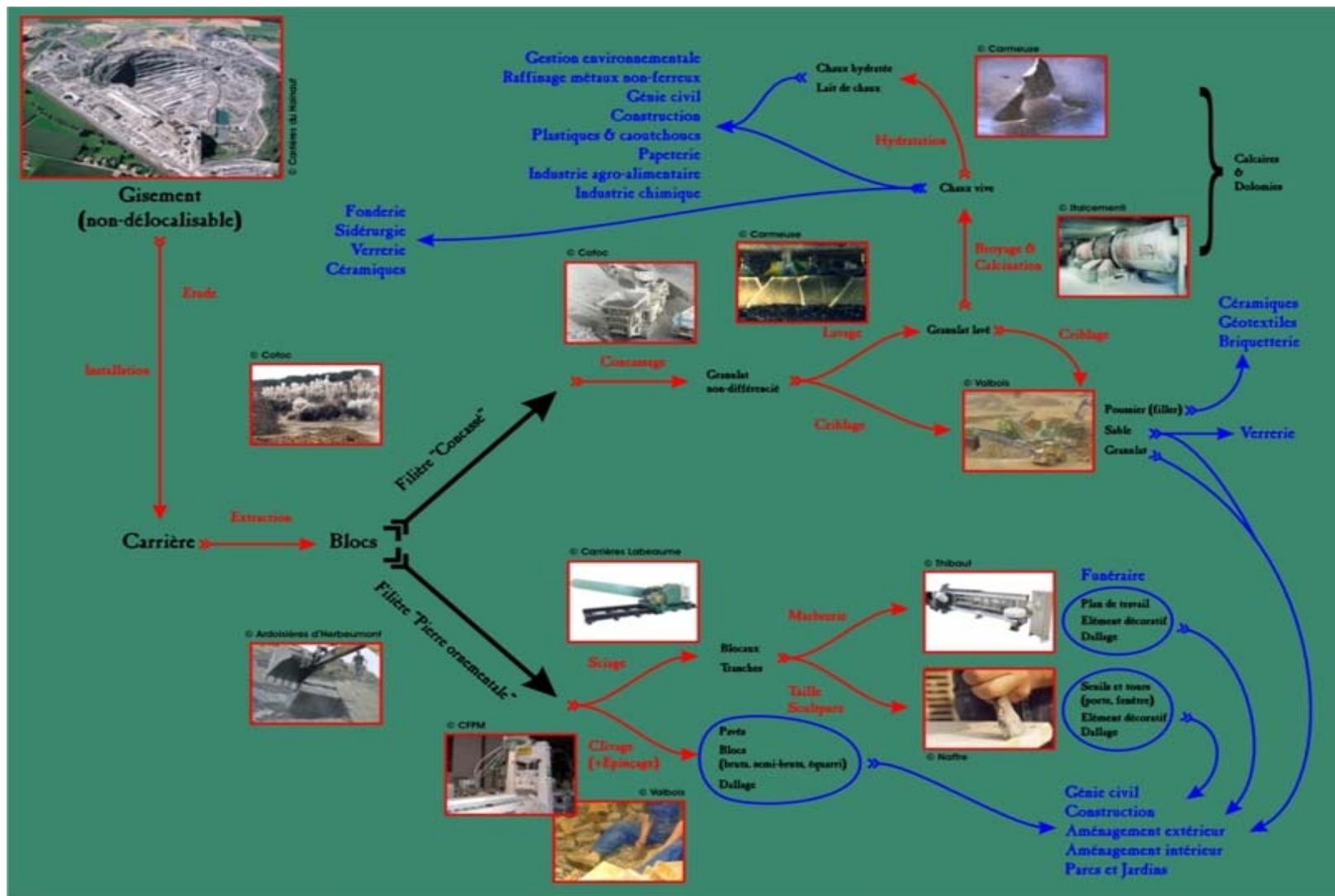
³⁰ Certains produits importés sont comparables voire supérieurs en termes de qualité, d'autres sont largement inférieurs.

C.S.T.C. (centre scientifique et technique de la construction). On identifie également, au niveau wallon, la mise en place d'une Commission Régionale d'Avis pour l'exploitation des carrières (la CRAEC), présidée par un représentant du secteur carrier.

- les centres d'études scientifiques : le Centre Technologique international de la Terre et de la Pierre (CTP), le Centre national de Recherche scientifique et technique pour l'Industrie Cimentière, le C.S.T.C. (centre scientifique et technique de la construction) qui caractérise les pierres ornementales.

- des organismes de promotion et d'information, au nombre desquels on compte Valbois RN, qu'on ne présente plus, mais aussi Pierres et Marbres de Wallonie, qui s'est spécialisé dans la valorisation et la vulgarisation autour de la pierre ornementale et du patrimoine bâti. Un Centre de Documentation de la Pierre bleue existe également à Soignies, région de production majeure de ce matériau.

Hormis Valbois RN, la province de Luxembourg n'accueille donc aucun de ces acteurs qui composent la filière, ce qui ne signifie pas que les carriers de la province n'y sont pas actifs.



Source : http://www.portailpierre.org/PAGE/uploaded/120_schema_Filiere_Pierre.jpg

C. Vision synthétique de quelques tendances significatives et de quelques signaux faibles

Ces tendances significatives et signaux faibles³¹ sont une photographie effectuée au moment de rédiger le rapport et d'analyser les données et informations recueillies, ils doivent naturellement faire l'objet d'un travail de consolidation et de suivi approfondis pour être valides sur le moyen et le long terme.

Tendances	Signaux faibles
Difficultés administratives et résistances riveraines à l'ouverture de nouvelles carrières	Réouverture d'une carrière sur le territoire le GAL Cuestas
Indicateurs économiques internes au secteur stables, voire à la hausse : on est passé de 63 à près de 70 millions de tonnes extraites par an entre 2001 et 2006.	Tassement de la croissance du secteur de la construction
Transferts modaux	Intérêt grandissant pour le combiné design / produit naturel (cuisines, salles de bains, mobilier de jardin, ...)
Engagement environnemental marqué de la part des entreprises du secteur pierre	Regain d'intérêt de la DGATLP sur l'activité des carrières (amorce d'un changement d'attitude ?) ³²
Concurrence forte des pierres ornementales étrangères, voire exotiques, très présentes en distribution	Menaces évoquées de ruptures de stock, de difficultés d'approvisionnement (localisé)
Difficultés à trouver de la main-d'œuvre	Ouverture ponctuelle du secteur et des carrières aux riverains / au grand public
Valorisation des sites désaffectés pour leurs qualités environnementales	Signes d'intérêt de l'Institut du Patrimoine wallon (IPW) pour le développement de routes touristiques
Faiblesse des investissements en génie civil	Projets de zones de loisirs dans des grands sites carriers
Hausse du prix des matières premières et des coûts de l'énergie	
Resserrement des contraintes environnementales à respecter, notamment issues de l'échelon européen	
Incertitudes et lenteurs des législations relatives aux sols (Une législation sur les sols pollués est attendue depuis le décret du 1er avril 2004 sans encore être entrée en vigueur)	
Immuabilité des plans de secteur et difficultés liées au principe de compensation	

31 Un signal faible est constitué par le constat d'un phénomène qui indique en germe soit une fin ou un début de tendance, soit une rupture. En ce sens, il est potentiellement indicateur d'un changement à venir.

32 Le 21 septembre 2006, le Gouvernement wallon confiait à la CPDT une mission d'expertise en vue d'évaluer les besoins spatiaux des zones d'extraction.

2.3. L'eau

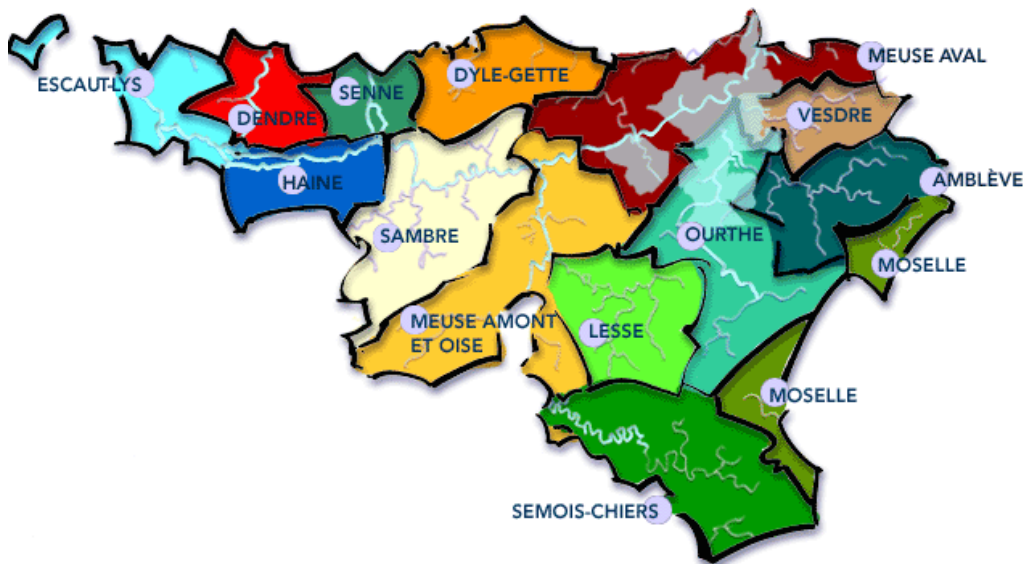
Les ressources en eau sont abondantes au sein des territoires étudiés et constituent à juste titre une ressource identifiée comme valorisable dans une série d'usages.

L'eau et son cycle sont cependant une matière complexe qu'il convient d'analyser dans ses différentes dimensions en s'intéressant respectivement :

- aux ressources en eaux souterraines ;
- aux ressources en eaux de surface ;
- à l'utilisation de l'eau de distribution ;
- à l'exploitation des ressources en eau de pluie.

Comme pour les autres ressources naturelles, nous nous intéresserons successivement à la ressource, aux acteurs et aux structures et moyens. Etant donné la richesse de la matière, il est difficile d'être exhaustif, aussi nous centrons-nous sur les aspects les plus prégnants pour les territoires étudiés en essayant de conserver, comme pour les autres ressources, une perspective comparative avec la Wallonie : sur les 730 millions de m³ produits en Belgique, 320 millions estampillés de qualité supérieure, voire minérale, proviennent des nappes phréatiques wallonnes (soit le double de la protection souterraine flamande).

Pour rencontrer les objectifs de préservation et de gestion de l'eau, la Wallonie a été découpée en 4 bassins et 14 sous-bassins hydrographiques. Le territoire des cuestas émerge au sous-bassin hydrographique Semois-Chiers, le territoire du Gal « Au Fil de la pierre » émerge au sous-bassin de la Lesse, mais aussi, pour partie, au sous-bassin Semois-Chiers.



Source : CILE

La raison d'être de ces sous-bassins hydrographiques est liée à l'adoption de la directive cadre sur l'eau émanant de la Commission européenne³³.

Cette directive, comme son nom l'indique, propose un cadre d'intervention, fait d'objectifs, d'instruments et d'obligations à destination des Etats-membres. Elle appréhende la ressource « eau » comme un bien à défendre et à protéger, soulignant que « les eaux dans la Communauté sont de plus en plus soumises à des contraintes dues à une croissance continue de la demande en eau de bonne qualité et en quantité suffisante pour toutes les utilisations. »

L'objectif ultime de cette directive est, via une action de protection et une amélioration de l'environnement aquatique, d'une part, une contribution à une utilisation durable, équilibrée et équitable de l'eau d'autre part, d'atteindre un *bon état* de toutes les eaux européennes d'ici décembre 2015.

Le concept pivot de la directive consiste en l'organisation et la gestion de l'eau à l'échelle des bassins hydrographiques³⁴. A cet effet, des districts hydrographiques internationaux ou nationaux ont été délimités. Ces districts englobent non seulement l'ensemble du réseau hydrographique mais également la superficie du territoire drainé et les estuaires, en ce compris les eaux souterraines, marines et les milieux annexes qui y sont associés³⁵. L'objectif est, pour décembre 2009 de réaliser un plan de gestion à l'échelle de chaque district hydrographique. Des rapports exhaustifs sont dès lors publiés par la Région wallonne dans le cadre de la réalisation de ces plans de gestion, qui dressent l'état des lieux de chaque bassin.

Les éléments qui suivent ne sont qu'un condensé très succinct des éléments repris dans ces rapports, lesquels abordent la problématique de l'eau dans l'ensemble de son cycle. Nous nous concentrons ici sur certains éléments qui caractérisent les territoires et qui permettent d'appuyer certains enjeux identifiés par l'analyse.

A. La ressource

Les ressources en eaux souterraines

En Wallonie, le capital en eaux souterraines est une source importante et largement exploitée : les prélèvements dans les aquifères wallons représentent 400 millions de m³, soit 70% des volumes renouvelés annuellement par la recharge pluviométrique³⁶. Il s'agit d'un taux d'exploitation parmi les plus élevés d'Europe, qui permet notamment à la Région d'exporter son eau potable à hauteur de 30% de sa production.

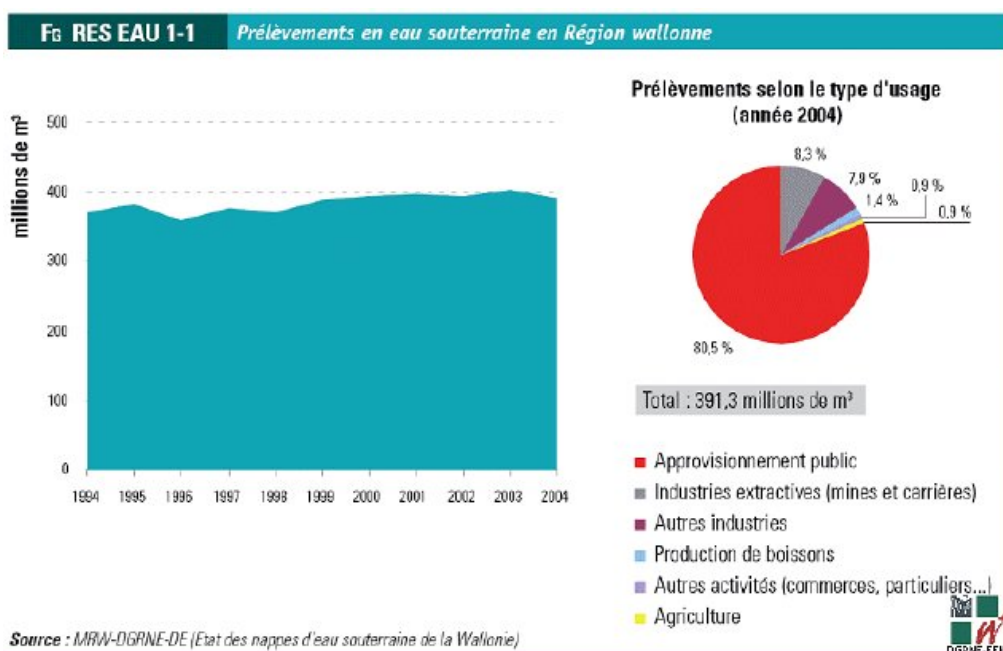
33 Directive adoptée le 23 octobre 2000, J.O.C.E du 22 décembre 2000. Voir aussi http://environnement.wallonie.be/directive_eau pour une information des mesures prises au plan wallon.

34 La Wallonie ne compte aucun district hydrographique propre du fait qu'il n'y a aucun exutoire à la mer (estuaire). Au stade actuel, les bassins hydrographiques wallons sont rattachés à quatre districts hydrographiques internationaux : la Meuse, l'Escaut, le Rhin et la Seine.

35 http://environnement.wallonie.be/directive_eau

36 Estimés en moyenne à 550 millions de m³. Rapport analytique sur l'état de l'environnement wallon 2006-2007, DGRNE, Namur, 2007, p.186.

La répartition des usages de ces prélèvements se réalise comme suit :



Source : Rapport analytique sur l'état de l'environnement wallon 2006-2007, DGRNE, Namur, 2007, p.148.

Les prélèvements sont stables, bien qu'en légère augmentation ces dix dernières années.

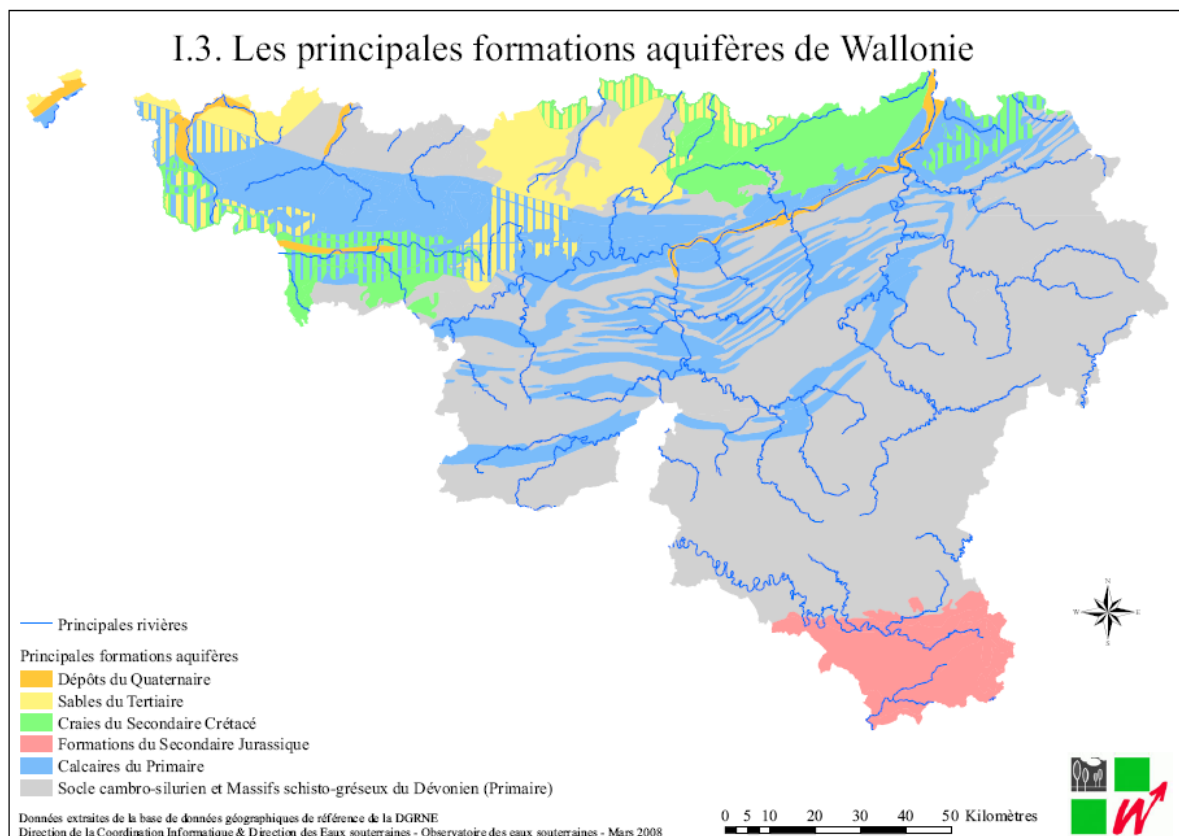
On note avec intérêt que l'industrie extractive fait un usage important de l'eau ; laquelle eau, quand elle devient eau d'exhaure³⁷, peut être valorisée, adoucie et potabilisée, comme c'est le cas dans le Tournaisis.

Les territoires étudiés ne sont pas concernés par les nappes aquifères les plus importantes ou les plus exploitées de Wallonie (> 3.000.000 m³ / an). Celles-ci s'organisent, en fonction des réalités géologiques, selon un axe Mouscron Namur et selon un axe Dinant-Huy, comme le montre la carte ci-après.

Néanmoins, les territoires ne sont pas dépourvus de ressources, en ce qui concerne le territoire de Cuestas (en rose dans le bas de la carte), il est marqué par des formations du Secondaire Jurassique qui rassemblent un ensemble des roches triasiques et jurassiques constituant le sous-sol de la Gaume (Calcaires bajociens, Sables et Grès de Virton, ...). L'alternance de couches perméables (calcaires et sables gréseux) et imperméables (marnes ou sables schisteux) donne lieu à la formation de plusieurs nappes superposées plus ou moins indépendantes³⁸ dans lesquelles les trois communes concernées et la société Valvert se fournissent en eau de distribution et en eau minérale. L'importance locale de cette nappe est donc grande.

³⁷ L'**exhaure** désigne, par définition, l'épuisement des eaux d'infiltration principalement employé dans les mines et milieux souterrains

³⁸ Direction de la Coordination Informatique Direction des eaux souterraines, <http://environnement.wallonie.be/de/eso/atlas/>



Source : environnement.wallonie.be/

Au niveau du Gal au Fil de la Pierre, le territoire n'est pas à proprement parler riche en eaux souterraines, mais, géologiquement, certaines formations intermédiaires présentent une double porosité (fissures et interstices, ex. les craies). Ces événements géologiques peuvent avoir conféré à certaines formations cohérentes une porosité multiple. C'est notamment le cas des nappes de manteau d'altération que l'on trouve dans les Massifs schisto-gréseux de l'Ardenne. Cet aquifère possède une faible capacité et peut même être à sec par endroit en été. Les nappes phréatiques contenues dans les couches superficielles altérées et fissurées sont captées par drains et galeries. Cet aquifère est cependant une ressource précieuse pour les régions isolées de l'Ardenne.³⁹

Les deux territoires présentent donc une image contrastée quant à leurs ressources en eaux souterraines.

Les ressources en eaux de surface

Du fait de la richesse du territoire en eaux souterraines, la Région wallonne fait un usage modéré des eaux de surface pour l'approvisionnement en eau potable. Celles-ci sont cependant fortement sollicitées pour l'usage industriel et pour le refroidissement des centrales électriques, mais retournent aux cours d'eau après usage (pas à la même température, ce qui peut générer une activité intéressante comme l'élevage de tilapias à Huy, mais ce qui engendre aussi des nuisances environnementales comme la reproduction d'algues). Les prélèvements réalisés par le secteur agricole sont présentés comme marginaux (moins de 1,5% des volumes totaux prélevés).

³⁹ Qualité des eaux souterraines en Région wallonne, <http://environnement.wallonie.be/eeew2000/eau/222eau1.htm>

Dans les territoires étudiés, l'eau de surface est peu sollicitée pour ces usages. Deux cours d'eau étroitement associés à une image de qualité du cadre de vie et de tourisme de loisir les traversent : la **Lesse** et la **Semois**, cette dernière présentant la particularité de relier un GAL à l'autre. La rivière et la forêt sont le point commun de l'ensemble des canaux de promotion touristique de la région et les deux territoires étudiés ne sont pas en reste.

Des affluents / confluents secondaires traversent également la Région : la **Lhomme** prend sa source à Saint-Hubert et arrose le village de Poix-Saint-Hubert où elle alimente la Centrale Hydroélectrique du Val de Poix et d'autres entités de Saint-Hubert, Libin et Tellin avant de se jeter dans la Lesse à Eprave (Rochefort). **L'Our** traverse la commune de Libin avant de se jeter dans la Lesse à Daverdisse. La **Rulles** conflue avec la Semois à Tintigny depuis Habay dans le territoire des Cuestas. La **Chiers** traverse quant à elle la commune de Meix-devant-Virton. Ceci sans compter de très nombreux autres ruisseaux.

Il faut noter que tant la Lesse que la Semois sont exploitées pour des activités touristiques et de loisirs, mais **en aval des territoires étudiés**, à la notable exception d'Herbeumont qui accueille une des 34 zones de baignade (Semois) reconnues par la Région wallonne, la seule zone des 7 communes qui nous intéressent ici (voir photo ci-dessous).



La station de baignade H16 à Herbeumont. Source : <http://aquabact.environnement.wallonie.be>

En ce qui concerne les zones aptes à la pratique du kayak, elles sont également situées pour l'essentiel hors territoires, même si, sur certains tronçons, la circulation des embarcations peut être autorisée durant l'hiver. Ici aussi, Herbeumont fait figure d'exception en proposant différents départs de kayak. Tintigny connaîtrait également une zone d'embarquement.

Ce constat n'est pas forcément négatif puisque cela signifie que la zone échappe à certains effets indésirables du tourisme de masse lié à ces activités : bruit, destruction des berges et du lit du cours d'eau, dégradation des biotopes. Ces ressources en eau font naturellement la joie de nombreux clubs de pêche existant dans les deux régions.

Elles attirent également promeneurs, naturalistes, ornithologues, etc. Soit autant de publics davantage attirés par un tourisme vert que par un tourisme ludique.

On trouve de fait, sur les deux territoires, une longue liste de sites naturels liés à l'eau et remarquables pour leurs qualités patrimoniales ou naturelles : étangs de Luchy, vallée de la Vierre / étangs et Grottes des Moines, marais de Vance et de Chantemerle, zone humide des abattis sur les communes d'Etalle et de Tintigny, sources pétifiantes de Buzenol, la vallée de la Rouge et du Gros ruisseau, la réserve naturelle domaniale de la Fagne de la Basseille, ...

La Commune d'Etalle s'est montrée particulièrement dynamique dans la valorisation de sites naturels remarquables, comme le montre l'exemple de la restauration du site de l'Ilé pour réaffecter un ancien étang qui était asséché. Dans le cadre du Contrat Rivière Semois, le site a été remis sous eau et une échelle à poissons y a été installée,.

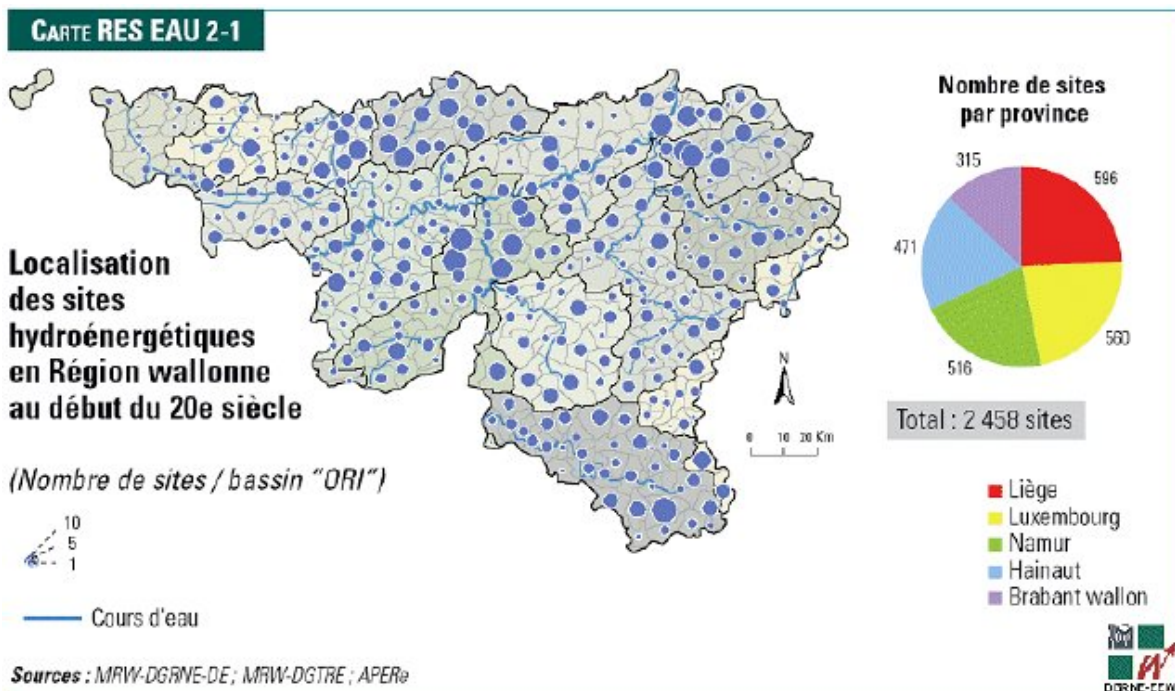
Il n'est donc pas surprenant de retrouver nombre de ces sites dans la liste des zones de grand intérêt biologique, ou en zones Natura 2000.

Commune	Nombre de sites de grand intérêt biologique
Libin	13 sites dont deux carrières
Herbeumont	16 sites dont six ardoisières
Bertrix	19 sites
Saint-Hubert	30 sites dont nombre de prairies humides
Etalle	38 (!) sites, dont une grande partie en milieu humide, plusieurs carrières et sablières.
Meix-devant-Virton	8 sites
Tintigny	24 sites dont de nombreuses mardelles et marais
(Tellin)	27 sites dont plusieurs carrières

Source : inventaire des sites de grand intérêt biologique – DGRNE. Dernière mise à jour des données le 13/04/2007. Certains de ces sites sont à cheval sur plusieurs communes et sont donc comptabilisés plusieurs fois.

Une question annexe liée à la présence des cours d'eau qui mérite d'être explorée est la production locale d'hydroénergie qui constitue un héritage historique et présente un potentiel intéressant au vu de la carte des sites hydroénergétiques en Wallonie au début du 20^e siècle. Malgré une exploitation déjà importante de son potentiel hydroélectrique, la Wallonie pourrait voir de nouvelles centrales hydroélectriques au fil de l'eau sur d'anciens sites à vocation hydroénergétique (comme les moulins à eau) ou à hauteur d'ouvrages hydrauliques (écluses) non encore équipés de turbines. On trouve également une scierie hydraulique et un moulin à Etalle, et une infrastructure similaire à Villance.

Il subsiste de nombreux moulins le long des différents cours d'eau : parmi les 2500 sites répertoriés par l'APERe de 1994 à 1997, 200 à 300 sont susceptibles de faire l'objet d'une rénovation.



Source : Rapport analytique sur l'état de l'environnement wallon 2006-2007, DGRNE, Namur, 2007, p.154.

L'eau de distribution

Deux types de situations coexistent dans les territoires couverts par les GAL : à Tintigny, Etalle et Meix-Devant-Virton, ce sont des services communaux ou régies qui gèrent la distribution d'eau, notamment parce qu'elles disposent de sources souterraines importantes sur leur propre territoire. A Herbeumont et Saint-Hubert, Bertrix et Libin, cette gestion a été cédée à la SWDE (Société Wallonne des Eaux), opérateur wallon de référence puisqu'il alimente près d'un million de compteurs d'eaux en Wallonie. Il subsiste cependant d'autres opérateurs intercommunaux dans plusieurs sous-régions wallonnes (INASEP, CILE, IECBW notamment) qui échappent actuellement au phénomène de concentration des régies et intercommunales. Ce sont cependant cinq grandes sociétés qui assurent à elles seules 86% de l'alimentation en eau potable de la Région⁴⁰.

Ce dernier phénomène peut toutefois être considéré comme une tendance lourde, qui affecte également la Flandre et d'autres pays européens. Tendance lourde justifiée par les économies d'échelle réalisées dans le financement des investissements importants nécessaires à l'entretien du réseau de distribution. Tendance lourde également appuyée par une volonté politique : « depuis 2000, les pressions économiques et politiques de toutes sortes ont ainsi fait rentrer sous coupole plus large des localités comme Rixensart, Marche-en-Famenne, Rendeux, Bertrix et tout récemment Houffalize, Wavre, Vielsalm ou Tournai. Mais d'autres résistent. On peut néanmoins se poser la question de savoir combien de temps des communes isolées et peu peuplées comme Erezée, Hélécine, Fauvillers, Saint-Vith, Bon Secours Stoumont ou même Virton parviendront à résister aux goliaths publics émergents »⁴¹. Un comble quand on sait que Virton voisine la nappe aquifère de Tintigny-Etalle !

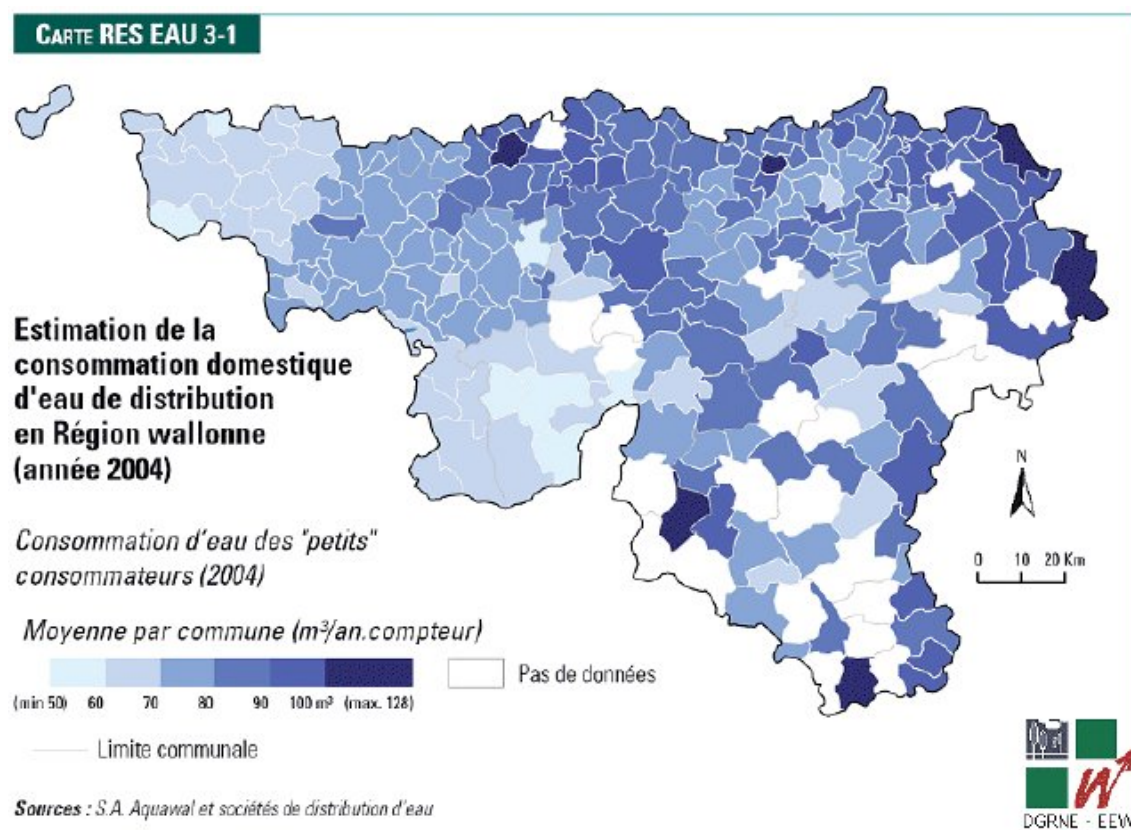
On soulignera encore que le secteur de la production – distribution d'eau en Wallonie occupe près de 2500 emplois directs, auxquels s'ajoutent les emplois indirects générés

⁴⁰ Rapport analytique sur l'état de l'environnement wallon 2006-2007, DGRNE, Namur, 2007, p.158.

⁴¹ Trends-Tendances, 21 février 2008, P.46.

par les investissements et la sous-traitance aux entreprises privées. Même si elle est essentiellement publique, l'activité n'est pas marginale.

En termes de consommation, on note que cette eau de distribution est consommée avec modération par les ménages en Wallonie, qui se classe parmi les meilleurs élèves européens à cet égard. La carte qui suit montre qu'elle n'est pas répartie de manière uniforme sur le territoire wallon et que les données ne sont toujours disponibles pour les communes couvertes par les GAL.



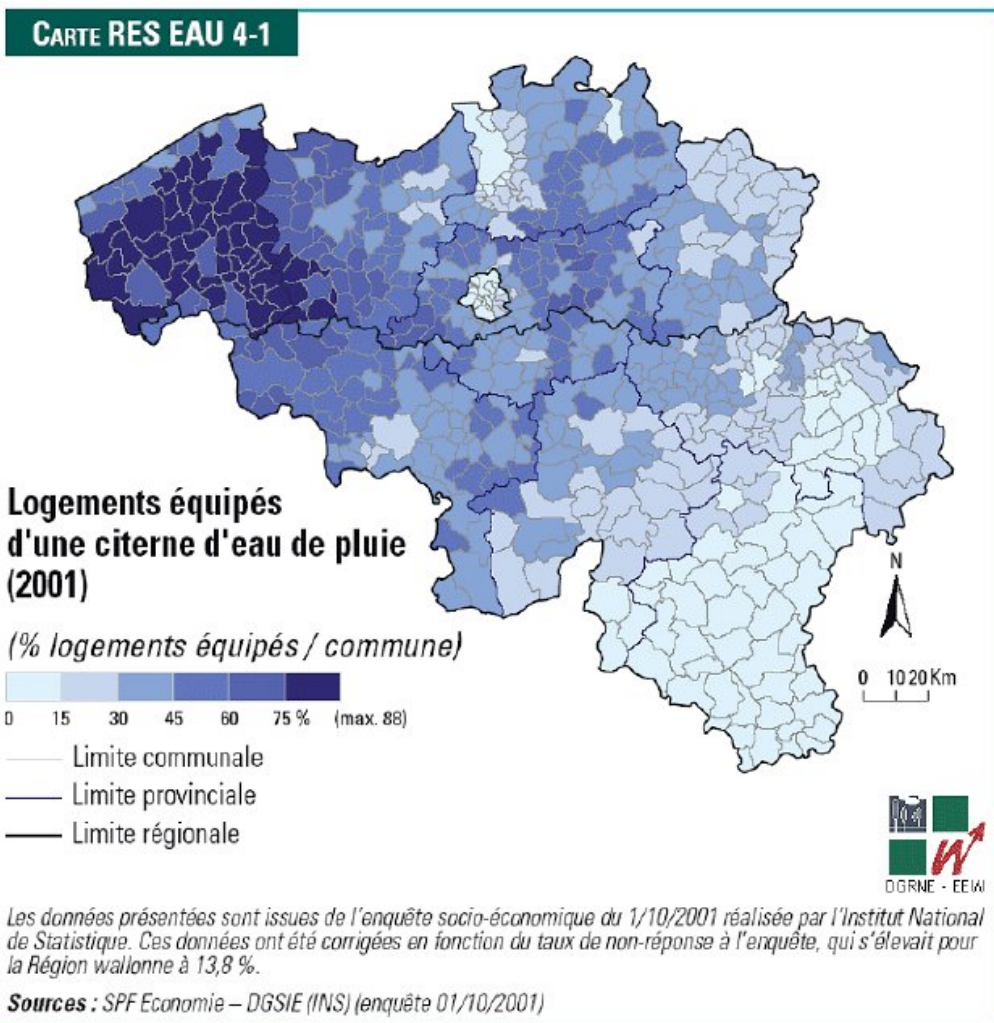
Source : Rapport analytique sur l'état de l'environnement wallon 2006-2007, DGRNE, Namur, 2007, p.160.

L'eau de pluie

L'eau de pluie est également une ressource abondante eu égard au climat que connaît la Belgique. Elle est pourtant peu valorisée dans les territoires étudiés alors que les précipitations y sont plus abondantes.

La carte qui suit est à cet égard révélatrice : en Flandre, où des investissements coûteux ont dû être faits en construction de sites de production d'eaux de surface, et donc où la ressource est plus rare, les investissements particuliers en citernes d'eau de pluie et en systèmes de traitement de cette ressource afin de s'assurer une certaine autonomie individuelle ont été réalisés. En province de Luxembourg, moins de 15% des logements sont équipés de citernes. Cette faible proportion s'explique probablement par l'utilisation préférentielle d'eau de source lorsque les habitants n'avaient pas encore accès à l'eau de distribution⁴², eau de source abondante dans la région et de meilleure qualité.

⁴² Source : Rapport analytique sur l'état de l'environnement wallon 2006-2007, DGRNE, Namur, 2007, p.165-166.



Source : Rapport analytique sur l'état de l'environnement wallon 2006-2007, DGRNE, Namur, 2007, p.165.

On soulignera que le recours à l'eau de pluie, s'il est appuyé par des objectifs environnementaux, ne rencontre pas forcément des objectifs sociaux dans la mesure où il peut engendrer une diminution des volumes d'eau prélevés sur lesquels les charges (dont une grande majorité sont indépendantes de la consommation) des sociétés de production et de distribution sont répercutées et donc une augmentation de la facture finale des clients de ces sociétés, pour compenser la diminution des volumes d'eau facturés.

Le SDER précise cependant que la politique de promotion de l'eau de pluie doit être poursuivie, tant pour réduire les prélèvements dans les ressources en eau que pour des raisons liées à la fréquence des inondations. Le recours à l'eau de pluie présente l'avantage de diminuer la consommation d'eau potable pour des usages ne nécessitant pas une eau de telle qualité.

B. Les acteurs

On l'a déjà pressenti à travers la section précédente, la plupart des opérateurs investis dans la production, la distribution et la gestion de l'eau sont publics et entretiennent une relation relativement directe avec le consommateur final. On a également vu que

l'initiative individuelle n'est pas sans conséquence sur l'utilisation et le coût de la ressource.

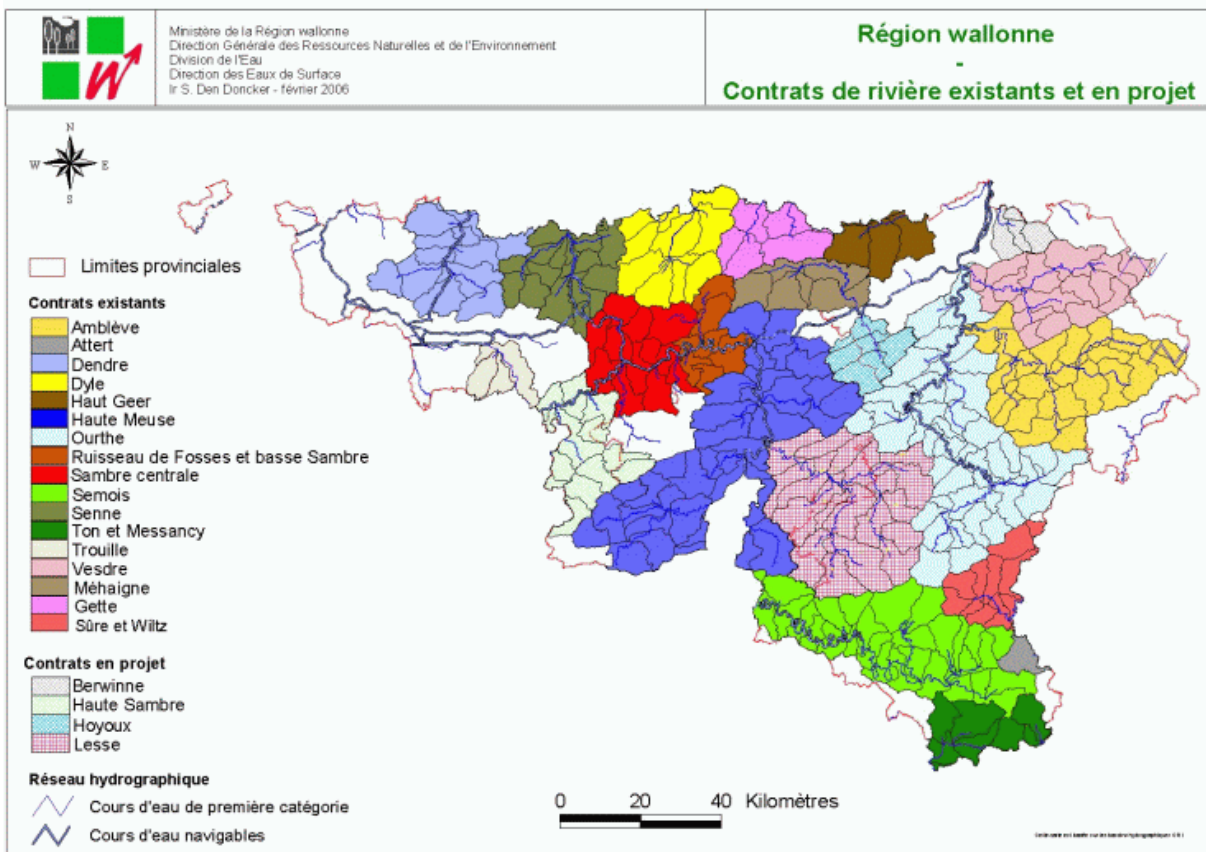
Un acteur important dans le domaine de la gestion de l'eau est figuré par le « Contrat de rivière ». Initié par la Région wallonne en 1993, le système des contrats de rivière vise à organiser une gestion par bassin en associant l'ensemble des acteurs publics et privés concernés de près ou de loin par la thématique de l'eau, en ce comprise l'eau souterraine, qui œuvrent dans le bassin ou la vallée concernée. Ces acteurs définissent consensuellement, à travers la plate-forme que constitue le Contrat de rivière, un programme d'actions de restauration des cours d'eau, de leurs abords et des ressources en eau du bassin.

« Sont invités à participer à cette démarche les représentants des mondes politique, administratif, enseignant, socio-économique, associatif, scientifique, ... Tous les habitants d'un même bassin, tous les usagers d'un même cours d'eau : les riverains et les autres, les gérants de campings, de villages de vacances, d'infrastructures touristiques, les responsables de mouvements de jeunesse, les pêcheurs, les amoureux de la nature, les défenseurs de l'environnement, les amateurs d'histoire et de patrimoine, les agriculteurs, les industriels, les propriétaires terriens, les mandataires communaux et provinciaux, ... »⁴³

Les territoires étudiés sont concernés par deux contrats de rivière qui en sont à des stades contrastés de mise en œuvre :

- le contrat de rivière de la Haute-Lesse qui est en phase de démarrage ;
- le contrat de rivière Semois – Semoy, devenu depuis fin 2007 Semois-Ton-Messancy pour rencontrer la réalité des sous-bassins hydrographiques, est en œuvre depuis 15 ans et en est à son troisième programme d'action. Il a mobilisé un nombre important d'acteurs à travers une démarche participative large.

43 http://environnement.wallonie.be/contrat_riviere/



Source : http://environnement.wallonie.be/contrat_riviere/contriv/cartecra5.htm

Le contrat de rivière est un instrument utile et qui s'installe progressivement dans les modes de gouvernance au niveau local, qui rencontre certaines résistances mais aussi beaucoup d'enthousiasme et qui ambitionne de contribuer à l'objectif principal de la directive-cadre eau : « établir un cadre pour la protection des eaux intérieures de surface, [...] qui préserve et améliore l'état des écosystèmes aquatiques ainsi que, en ce qui concerne leurs besoins en eau, des écosystèmes terrestres et des zones humides qui en dépendent directement [...] ».

C. Vision synthétique de quelques tendances significatives et de quelques signaux faibles

Ces tendances significatives et signaux faibles⁴⁴ sont une photographie effectuée au moment de rédiger le rapport et d'analyser les données et informations recueillies, ils doivent naturellement faire l'objet d'un travail de consolidation et de suivi approfondis pour être valides sur le moyen et le long terme.

Tendances	Signaux faibles
Ressource abondante dans les deux territoires, particulièrement dans le GAL Cuestas du fait des ressources en eau souterraine	Accidents climatiques

⁴⁴ Un signal faible est constitué par le constat d'un phénomène qui indique en germe soit une fin ou un début de tendance, soit une rupture. En ce sens, il est potentiellement indicateur d'un changement à venir.

Tendances	Signaux faibles
Usage généralement modéré par les ménages	Conflits relatifs aux risques de pollution des aquifères : quel principe de précaution ? quelle répartition des responsabilités ?
Sous-investissements en citernes d'eau de pluie (posant la question des puits et captages individuels)	Emergence du contrat de rivière Haute- Lesse
Investissement public et associatif dans les contrats de rivière – plus faible présence des acteurs privés	Désintérêt apparent des acteurs économiques pour l'eau
Concentration des acteurs de la distribution d'eau	Mécontentement de certaines communes / certains citoyens par rapport à la qualité de l'eau de distribution
Coûts d'investissements et d'exploitation des réseaux et pertes associées	Augmentation qualitative des attentes touristiques en matière d'environnement
Perfectionnement de la connaissance et des indicateurs relatifs à la situation des ressources en eau	Emergence de comportements d'usages luxueux de l'eau (piscines, loisirs).
Augmentations tarifaires et application du coût-vérité	Méconnaissance de certains maillons du cycle de l'eau
Multiplication des outils de préservation des environnements naturels de qualité, dont ceux liés à la présence d'eau	Inquiétudes et incertitudes relatives aux infiltrants et à l'étanchéisation des surfaces.

2.4. Les territoires et leur lien au développement et à la valorisation des ressources naturelles

Nous présentons ici très brièvement les caractéristiques des territoires couverts par les GAL en lien avec la présence des ressources naturelles. D'autres éléments relatifs aux communes sont disséminés à travers les autres chapitres du diagnostic. Pour une vision exhaustive du diagnostic communal, nous renvoyons le lecteur aux plans de développement stratégiques de chacun des GAL. Il ne s'agissait pas, ici, de dupliquer cette analyse de qualité.

A. Le GAL Cuestas

Le territoire du GAL Cuestas est composé des communes gaumaises de Etalle, Tintigny et Meix-Devant-Virton.

Le territoire est résolument transfrontalier puisqu'il, il touche à la France (Département de la Meuse) et s'ouvre par Etalle sur la zone directement frontalière avec le Grand Duché de Luxembourg.

Les pôles d'attraction et éventuels atouts socio-économiques de la région sont situés en dehors du territoire, hormis la présence de l'usine Valvert, seul acteur majeur dont il est question par ailleurs dans le rapport. La double proximité grand-ducale et française n'est pas sans influence sur la démographie, sur l'évolution du marché de l'emploi et sur celle de l'immobilier dans la région. Des conséquences sont également perceptives en termes d'évolution des revenus.



Carte réalisée par le Centre de développement rural de Ansart, 2003, extraite du PDS Cuestas

Le territoire se caractérise donc par un fort ancrage rural (56 habitants / km²) et une présence marquée des ressources naturelles : « L'environnement naturel, c'est la marque du territoire ! Il est une réalité sensible, partout présente : Forêt, taillis, sentiers, haies, rivières, sources, prairies, cultures, bétail, flore et faune occupent

véritablement l'espace. Omniprésentes, abondantes, les ressources naturelles sont de plus, d'une grande qualité biologique. C'est l'environnement naturel qui a structuré l'activité économique et imposé le mode de vie, le type de relations entre habitants du territoire pendant près d'un siècle. Aujourd'hui, pour beaucoup, il est d'abord un « cadre de vie »⁴⁵.

De fait, les zones classées en Natura 2000 couvrent 46% du territoire de Tintigny, 20% du territoire de Meix et 43% du territoire de Etalle. C'est majoritairement la forêt qui est concernée (de 50 à 75% de la surface Natura 2000), mais sur Etalle et Tintigny, près de la moitié de la surface agricole est également concernée.

Le territoire compte par ailleurs 69 sites de grand intérêt biologique, lesquels font l'objet d'un suivi particulier par la Région wallonne. Certains sont situés en zone forestière, mais on note aussi la présence d'une dizaine de carrières ou sablières non exploitées, de milieux humides de types marais, bras morts ou étangs et de milieux caractéristiques de la région : les crons et les mardelles.

Parmi les caractéristiques pertinentes pour le présent rapport, on s'intéressera à la forêt, à l'eau et à la pierre, ainsi qu'à l'activité industrielle liée à la présence de ces trois ressources.

L'état de la forêt

La forêt occupe, on l'a vu, une part importante du territoire (quasiment 50%). Elle est essentiellement publique et est essentiellement composée de feuillus. Trois cantonnements de la Division Nature et Forêt (Arlon, Virton et Florenville) se partagent la gestion des forêts communales, soit 1.650 ha à Meix-devant-Virton, 2.700 ha à Etalle et 2.700 ha à Tintigny. La totalité de ces 7.050 ha est certifiée PEFC. Ces forêts sont gérées autant que possible par régénération naturelle, avec maintien par endroits (notamment sur les pentes) de vestiges de taillis sous futaie.

La protection des nappes d'eau est aussi un enjeu important de la gestion forestière sur le territoire puisqu'une gestion adaptée de la forêt permet une exploitation durable des ressources en eau souterraine et une préservation de leur qualité.

Les ressources en eau

De fait, l'eau, de qualité et abondante, est un des atouts majeurs du territoire, du fait notamment de la présence de la nappe aquifère de Mortinsart, encore appelée aquifère du Rhétien⁴⁶. Elle a attiré à Etalle l'usine Valvert qui bénéficie d'une concession de 99 ans pour exploiter la nappe, et est par ailleurs convoitée par des communes françaises voisines de Meix-devant-Virton.

Meix-devant-Virton, Etalle et Tintigny puisent directement dans leurs aquifères via leurs services communaux pour la distribution publique d'eau. Les communes sont donc propriétaires de leur réseau de distribution d'eau.

Les communes de Tintigny et Etalle sont partenaires du « Contrat rivière Semois et affluents » depuis sa naissance, en 1993. La commune de Meix-devant-Virton est quant à elle partenaire du « Contrat rivière Ton et affluents » depuis 2007. Ces deux contrats sont désormais fusionnés en un seul (cf. infra). Toutes trois montrent ainsi l'importance qu'elles accordent à la protection des cours d'eau qui les traversent.

⁴⁵ PDS Cuestas

⁴⁶ BOUEZMARNI, MOHAMED, Tintigny-Etalle, Carte hydrogéologique Wallone – notice explicative, DGRNE, Namur, Avril 2006.

L'enjeu principal à cet égard concerne la conjonction des activités agricoles avec la présence des cours d'eau : la protection des berges et des milieux naturels humides est une préoccupation qui est relayée par les communes auprès des agriculteurs.

Les ressources en pierre

Le territoire compte une carrière en activité qui s'est rouverte en 2003 suite à l'investissement du Luxembourgeois N.R.I. dans la carrière de Huombois pour y produire de la pierre ornementale (grès) mais aussi du sable et du concassé.

On identifie également plusieurs carrières et sablières désaffectées mais dont le potentiel d'extraction reste inscrit au plan de secteur.

Les entreprises de valorisation des ressources naturelles

Beaucoup d'entreprises présentes sur le territoire et comptant plus d'une personne sont liées à l'exploitation des ressources naturelles. Le nombre d'emplois y varie entre 2 et parfois près de 200 personnes !. L'activité liée aux ressources naturelles participe donc pleinement à l'image, à l'identité économique mais aussi à l'emploi de la région, comme le montre le tableau qui suit, construit à partir des entreprises figurant sur les portails pierre et portail bois ainsi que sur base de recherches propres dans le domaine de l'eau. L'activité économique ne traduit pas fidèlement le nombre d'acteurs présents dans ce dernier secteur puisque clubs de pêche ou clubs sportifs ne constituent pas toujours des entreprises mais plus souvent des associations sans but lucratif.

Secteur par secteur, le tissu entrepreneurial se présente comme suit,

Secteur bois

Plusieurs scieries, dont trois importantes (Etalle, Tintigny, Meix-devant-Virton) occupent le territoire. Dans le secteur de la seconde transformation, on identifie :

- Artbois, entreprise de lamellé-collé
 - une dizaine de menuisiers, ébénistes, fabricant de planchers, restaurateurs
- Quatre pépiniéristes ainsi que l'entreprise Stalbois (cf. ci-dessous) sont également présents sur le territoire.

Secteur pierre

La carrière N.R.I. , récemment rouverte est complétée par deux marbreries, la marbrerie Charlier, qui est notamment alimentée par la force hydroélectrique et la marbrerie Cremer.

Deux sculpteurs de pierre participent également à la valorisation minérale du territoire.

Secteur eau

Valvert (usine de production d'eau minérale) est une filiale de Nestlé Benelux qui produit les eaux Aquarel et Valvert sur le zoning de Gantaufet (Etalle). Le territoire compte également quelques pêcheries (Meix, Tintigny, Etalle) un étang à écrevisses (Tintigny) et la scierie Hydraulique déjà mentionnée.

Le tableau qui suit ne prétend pas à la parfaite exhaustivité, la situation sur le terrain étant sujette à variations fréquentes par rapport aux chiffres qui sont diffusés avec retard. Le tableau illustre l'ancrage territorial des entreprises travaillant en amont ou en aval dans le domaine des ressources naturelles.

Commune	Bois	Pierre	Eau	Total entreprises RN ⁴⁷	Nombre total entreprises ⁴⁸
Etalle	26	3	2	30	305
Meix-devant-Virton	5	0	1	6	161
Tintigny	18	0	2	20	235
Total	49	2	4	55	701

La dernière colonne ne doit pas être mise en rapport avec le nombre d'entreprises RN dans la mesure où des indépendants sont également actifs et ne sont pas comptabilisés dans le nombre total d'entreprises. Les indicateurs disponibles en termes d'emplois sont plus parlants, mais sont également partiels (voir ci-dessous).

Une autre spécificité du tissu économique du territoire concerne la présence de deux grosses structures d'économie sociale marchande⁴⁹ – Stalbois, à Etalle (construction de maisons et abris de jardin en bois), et Les Pépinières de la Gaume, à Tintigny (entretien vert et éco-construction) – qui emploient ensemble plus de 240 personnes et œuvrent dans le domaine de développement durable, et d'une plus petite, le Centre de Développement Rural, Organisme d'Insertion Socio-Professionnelle qui emploie une quinzaine de personnes. Une série d'associations actives dans l'accompagnement de publics fragilisés⁵⁰ renforcent cette spécialisation sociale du territoire.

Indicateur de pénétration des ressources naturelles au sein du territoire

Commune	Surfaces forestières	Entreprises RN > ou = 5 employés ⁵¹	Emplois RN ⁵²	Emploi salarié total
Etalle	42%	77% (7/9)	362 (!)	948
Meix-devant-Virton	49%	50% (1/2)	10	221
Tintigny	54%	100% (2/2)	89	455
Totaux et moyennes	48,3%	75%	461	1624

A partir de ces indicateurs, on constate que ce sont près de 50% du territoire, trois-quarts des entreprises de plus de cinq personnes et près de 30% de l'emploi salarié total des communes qui sont concernés par la valorisation des trois ressources que sont l'eau, le bois et la pierre.

⁴⁷ Calculs propres et sources issues des portails bois et pierre, Valbois RN.

⁴⁸ Données 2004 issues du « Profil socio-économique de la province de Luxembourg, Edition 2006. D'après Ecodata, service public fédéral économie, PME, Classes moyennes et énergie.

⁴⁹ Lesquelles ne sont pas plus de dix sur l'ensemble de la province de Luxembourg !

⁵⁰ CDR, Losange Fondation, IMP, ODAS.

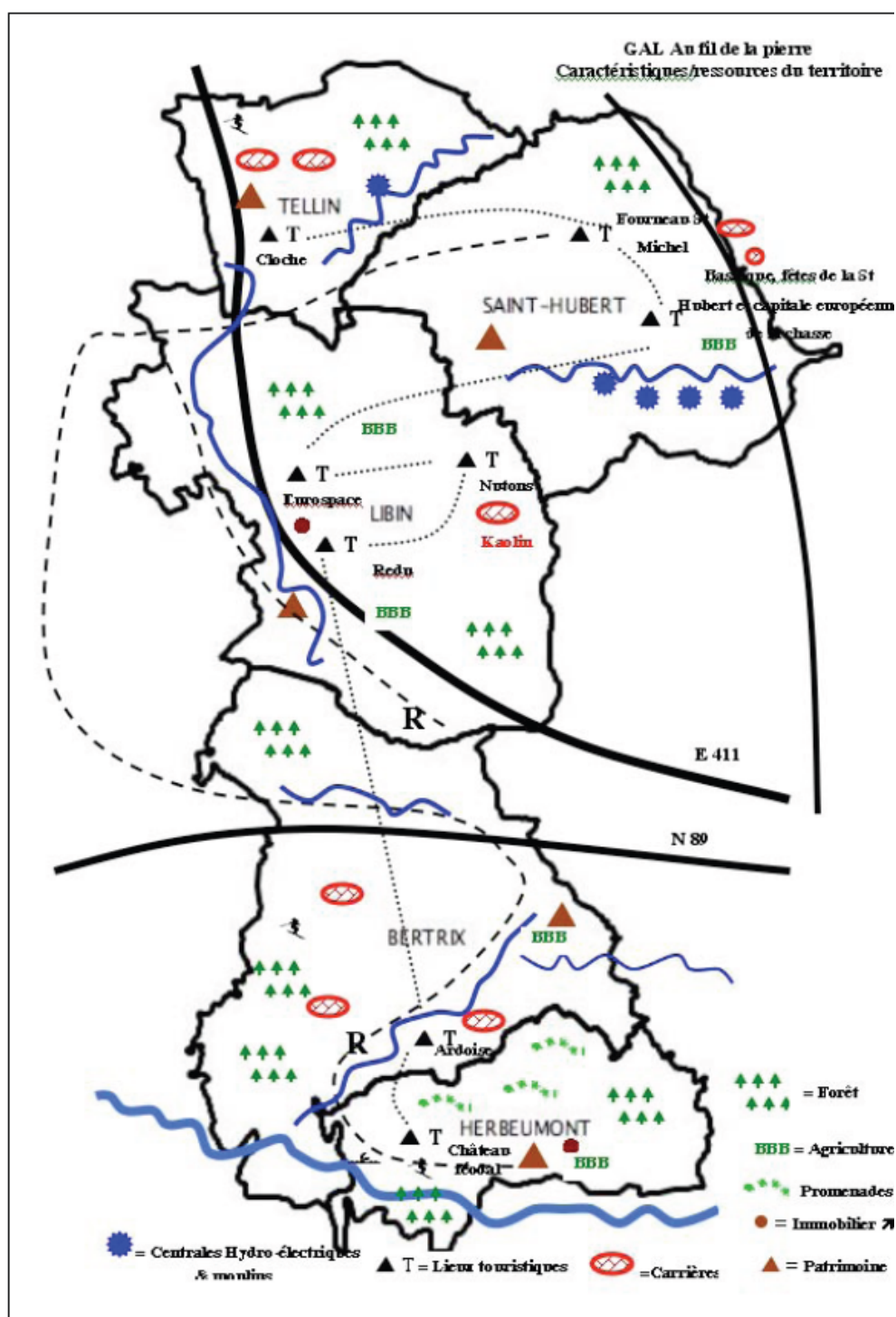
⁵¹ Banque données des entreprises wallonnes, recherche par code postal à partir des sièges sociaux et sièges d'exploitation. Cette source renseigne les entreprises de 5 ou plus employés. Le pourcentage est donné en divisant le nombre d'entreprises que l'on peut associer aux ressources naturelles par le nombre total d'entreprises renseigné par la base de données.

⁵² Même source renseignant l'emploi des entreprises de 5 ou plus employés.

B. Le GAL « Au fil de la pierre »

Le territoire du GAL « Au fil de la pierre » est composé des communes ardennaises de Libin, Saint-Hubert, Bertrix et Herbeumont. Dans le cadre de l'appel à projet de la nouvelle programmation Leader, la commune de Tellin s'est ajoutée à cette liste pour former le projet de GAL « Racines et ressources en Pays de Semois, Lesse et Lhomme ».

La région n'est pas riche en pôles économiques de grande ampleur, Bertrix représentant sans doute la zone la plus dynamique, tandis que Saint-Hubert reste un pôle administratif et de service important mais qui peine à se relancer. Tellin et Libin bénéficient également de leur liaison avec le Nord et le Sud de la Province via l'axe traversant que constitue l'E411. Le faible développement économique local et taux de chômage sont jugés préoccupants



carte extraite du PDS du GAL « Racines et ressources en Pays de Semois, Lesse et Lhomme »

Le territoire est donc ici aussi composé pour l'essentiel de communes à caractère fortement rural, peu densément peuplées et dont l'activité agricole ou forestière occupe une grande majorité de la surface. La qualité du patrimoine naturel et bâti constitue une autre caractéristique de ces communes qui ont, de ce fait, développé une offre touristique variée mais jugée inadaptée aux nouvelles demandes du tourisme et à réinvestir de manière innovante.

L'état de la forêt

Plusieurs des communes du GAL ont une image étroitement associée à la forêt qui couvre en moyenne plus de 50% du territoire. La création même de Saint-Hubert, son histoire et son folklore s'inscrivent résolument dans la tradition de la chasse et de la forêt.

De fait, sur le territoire (en ce inclus la commune de Tellin), on totalise 28499 ha de forêt dont 22 796,96 ha dont 80% sont soumis au régime de la DNF et une majorité de ce volume est propriété communale. Le territoire, qui présente des reliefs assez prononcés et une altitude montant ponctuellement à 500 m, était surtout connu pour la présence de résineux qui représentent encore près de deux tiers des volumes, pour un tiers consacré aux feuillus. Des efforts de diversification des essences restent nécessaires

Les cinq communes sont par ailleurs investies dans la certification PEFC de leurs forêts.

Les ressources en pierre

Comme la carte le montre, l'activité d'extraction de pierre naturelle est également une caractéristique de la région, voire même une image de marque pour des communes comme Herbeumont ou Bertrix. Si certaines d'entre elles sont désaffectées et ont fait l'objet de reconversions dans le domaine touristique (Libin, Herbeumont), d'autres sont toujours en activité dans les quatre communes du GAL Au fil de la Pierre : on extrait du grès schisteux à Bertrix, des schistes à Herbeumont, qui a cependant vu la production d'ardoises naturelles s'arrêter, du kaolin à Libin et du quartzite et du grès à Saint-Hubert.

Les ressources en eau

Le territoire du GAL est traversé de cours d'eau sur plusieurs dizaines de kilomètres, comme le montre le tableau qui suit. Seuls 18 km sont navigables et encore, seulement pour des embarcations de loisirs. L'eau coule donc à l'état sauvage et participe également pleinement à l'image nature et cadre de vie de qualité du territoire.

Cours d'eau principaux (m)						
	Bertrix	Herbeumont	Libin	Saint-Hubert	Tellin	GAL
La SEMOIS	2389	11077	-	-	-	13466
L' ANTROGNE	-	6847	-	-	-	6847
La VIERRE	7453	16515	-	-	-	23968
L' OUR	-	-	407	-	-	407
La LESSE	-	-	29287	16808	4134	50229
La LHOMME	-	-	7519	4326	-	11845
La L'HOMME	-	-	575	-	6122	6697
La NOIRE EAU	-	-	3913	-	-	3913
La DIGLETTE	-	-	-	2301	-	2301
La MASBLETTE	-	-	-	5682	-	5682

Source : PDS du GAL « Racines et ressources en Pays de Semois, Lesse et Lhomme »

On soulignera encore que certaines zones sont inondables en période de crue et que le territoire compte un certain nombre de centrales hydroélectriques.

Le territoire est riche en sites Natura 2000, en réserves domaniales ou encore en sites de Grand intérêt biologique (cf. supra). La richesse du territoire en ressources naturelles amène les rédacteurs du PDS à souligner que l'environnement constitue une ressource majeure, mais sous-exploitée et insiste sur la faible mise en évidence d'un patrimoine naturel, architectural, historique, pourtant de grande valeur. Le même PDS nuance cependant le constat en signalant que plusieurs communes se sont impliquées dans des démarches participatives de développement rural (PCDR), de développement de la nature (PCDN) et/ou développent des initiatives en matières d'énergie. Ces initiatives sont peu connectées entre elles et ne suivent pas un schéma structuré sur la durée.

Les entreprises de valorisation des ressources naturelles

Le territoire du GAL « Au fil de la pierre » vit autour des entreprises de la pierre et du bois, comme le démontre la présence de nombreuses scieries et entreprises de travail de la pierre. Le secteur de la construction (Pierret, ainsi que celui des matériaux à destination des entreprises bois ou pierre et celui du transport de ces matériaux est également présent (DEOM, WIN/9).

Ici aussi, l'activité économique traduit partiellement le nombre d'acteurs présents dans le « secteur » de l'eau, dynamisé par le monde associatif.

Secteur par secteur, le tissu entrepreneurial se présente comme suit,

Secteur bois

Plusieurs scieries d'importance (Benoît, le Saupont, La Renardière, Poncelet) occupent le territoire. En aval, le secteur de la menuiserie est bien présent également. Dans le cadre de la seconde transformation, quelques entrepreneurs de boissellerie, parqueterie ont un positionnement intéressant. ERDA, installée plus récemment, s'est positionné de manière intensive sur le secteur de production de pellets et d'énergie renouvelable pour alimenter son activité. Plusieurs jardinerie sont également présentes sur le territoire. Enfin, l'exploitation forestière et les travaux de génie et d'expertise y associés sont également la source de nombreux emplois.

Secteur pierre

Bertrix héberge deux carrières en activité tandis qu'une sablière est en activité à Libin. Le territoire compte également plusieurs entrepreneurs pierre ainsi que de nombreuses entreprises de construction et des entreprises de négoce et distribution. Plusieurs sculpteurs travaillent le matériau. Saint-Hubert héberge également une marbrerie funéraire (Y. Stotz)

Secteur eau

Ce sont essentiellement les sociétés de pêche qui s'inscrivent dans une dynamique de valorisation des ressources de la rivière. L'eau alimente aussi en énergie, comme on l'a vu, des ouvrages hydroélectriques dont le plus important est sans doute la Centrale hydroélectrique du Val de Poix.

Le tableau qui suit ne prétend pas à la parfaite exhaustivité, la situation sur le terrain étant sujette à variations fréquentes par rapport aux chiffres qui sont diffusés avec retard. Le tableau illustre l'ancrage territorial des entreprises travaillant en amont ou en aval dans le domaine des ressources naturelles, en particulier à Libin, Saint-Hubert et Herbeumont.

Commune	Bois	Pierre	Eau	Total entreprises RN53	Nombre total entreprises54
Bertrix	66	19	2	87	748
Herbeumont	8	1	3	12	131
Libin	29	15	1	45	454
Saint-hubert	20	21	1	42	513
Total	123	56	7	186	1846

La dernière colonne ne doit pas être mise en rapport avec le nombre d'entreprises RN dans la mesure où des indépendants sont également actifs et ne sont pas comptabilisés dans le nombre total d'entreprises. Les indicateurs disponibles en termes d'emplois sont plus parlants, mais sont également partiels (voir ci-dessous).

Comme pour le territoire du Cuestas, le territoire du GAL « Au Fil de la Pierre » héberge un établissement qui poursuit des objectifs à la fois économiques et sociaux sous la forme d'un Atelier protégé : Le Saupont. Il s'agit d'une entreprise de travail adapté sise à Bertrix comprenant notamment des départements caisserie et paletterie, qui scie donc du bois résineux pour construire des palettes.

Le territoire compte également une entreprise de formation par le travail (La Renardière) qui assure donc des formations dans le domaine forestier, puis dans de nombreux métiers liés à la gestion forestière et au travail du bois ; ainsi qu'une entreprise d'économie sociale (la Progrescom) qui permet notamment à certains stagiaires de La Renardière de trouver un emploi après la formation pour finaliser leur autonomie de travail en vue d'intégrer le secteur économique.

53 Calculs propres et sources issues des portails bois et pierre, Valbois RN.

54 Données 2004 issues du « Profil socio-économique de la province de Luxembourg, Edition 2006. D'après Ecodata, service public fédéral économie, PME, Classes moyennes et énergie.

Indicateur de pénétration des ressources naturelles au sein du territoire

Commune	Surfaces forestières	Entreprises RN > ou = 5 employés ⁵⁵	Emplois RN ⁵⁶	Emploi salarié total
Saint-Hubert	64%	50% 2 / 4	11	1912
Libin	59%	75% 3/4	186	771
Herbeumont	61%	0	0	133
Bertrix	49%	87% 15/17 (!)	378	2359
Totaux et moyennes	58%	70%	575	5175

A partir de ces indicateurs, on constate que ce sont près de 58% du territoire, près de trois-quarts des entreprises de plus de cinq personnes et près de 25% de l'emploi salarié total des communes qui sont concernés par la valorisation des trois ressources que sont l'eau, le bois et la pierre.

La commune de Bertrix présente un indicateur de pénétration des RN particulièrement élevé, tandis que Saint-Hubert est « pénalisé » par la non-prise en compte des activités de la Socogetra sur son territoire.

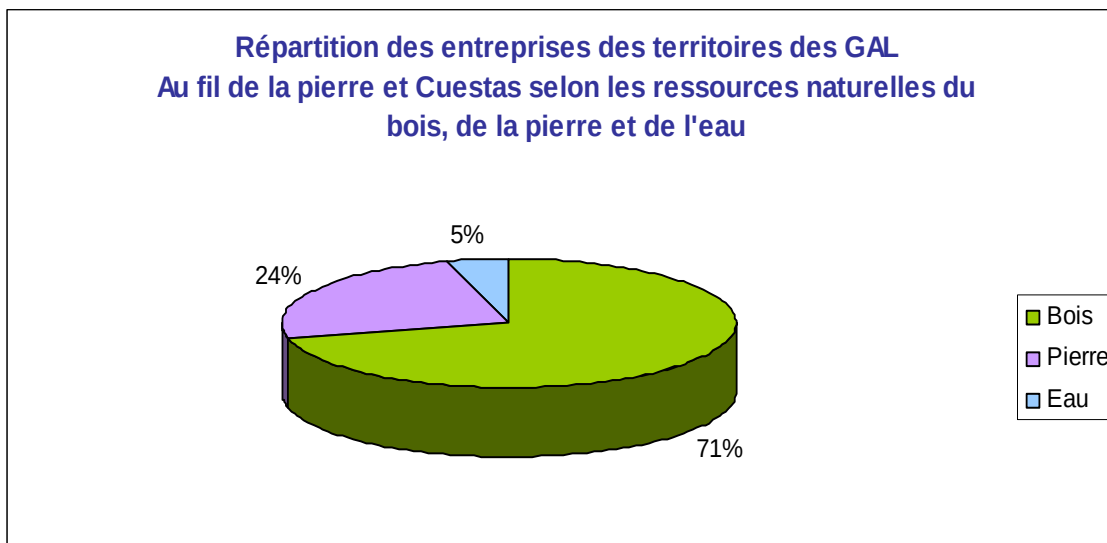
L'analyse pourrait par ailleurs être affinée en intégrant des critères de localisation d'emplois, de prise en compte de l'emploi frontalier, etc.

⁵⁵ Banque données des entreprises wallonnes, recherche par code postal à partir des sièges sociaux et sièges d'exploitation. Cette source renseigne les entreprises de 5 ou plus employés. Le pourcentage est donné en divisant le nombre d'entreprises que l'on peut associer aux ressources naturelles par le nombre total d'entreprises renseigné par la base de données.

⁵⁶ Même source renseignant l'emploi des entreprises de 5 ou plus employés.

C. En synthèse

Le schéma qui suit figure la répartition des entreprises des deux GALs selon les différentes ressources valorisées, construit à partir des données présentées dans les tableaux. Sans surprise, le bois est l'activité prépondérante mais la pierre occupe une place non négligeable, surtout dans les communes du GAL « Au fil de la pierre ». L'eau fait l'objet d'une activité économique proportionnellement plus modeste, mais un acteur y joue un rôle moteur sur la commune d'Etalle (Nestlé Waters Benelux est à la quatrième position du top 200 des entreprises en province de Luxembourg). C'est également le bois qui figure au premier des ressources financières pour les pouvoirs publics locaux.



On notera encore, toujours à l'analyse du top 200, que, en intégrant, les secteurs de la construction et du génie civil, 4 entreprises sur les cinq premières travaillent directement ou potentiellement avec des ressources naturelles ; 10 entreprises sur les 20 premières et 35 entreprises sur les 100 premières également. Les secteurs sont donc fortement représentés sur la province de Luxembourg, et, pour certains gros employeurs, directement actifs sur les territoires concernés.

Il y a donc un potentiel réel, mais aussi une opportunité à saisir, tant en termes d'emplois, que de valeur ajoutée, puisque ces employeurs ne sont pas à la traîne en ce qui concerne ces deux indicateurs.

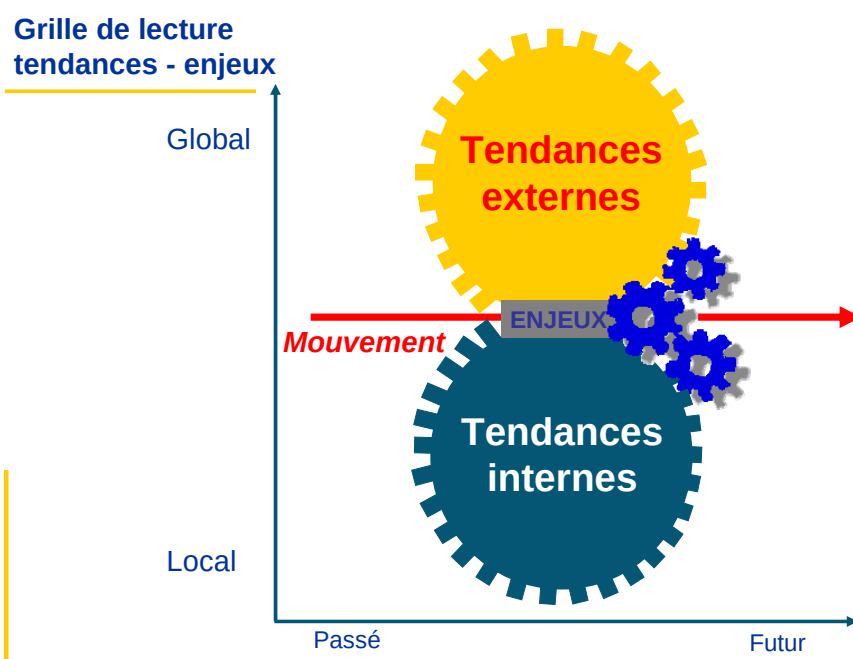
Ce schéma ne reprend pas la kyrielle d'acteurs associatifs et publics également actifs ou intéressés à la problématique des ressources naturelles. Cet intérêt se traduit en termes d'emplois publics ou associatifs, il se traduit également en termes de capital social de par le rôle récréatif, environnemental ou social joué par les forêts, les cours d'eau, les paysages. La valorisation des ressources naturelles est donc un enjeu économique mais aussi social, culturel et environnemental pour toutes les communes étudiées.

3. Les enjeux

En prospective, un enjeu est ce qu'un problème ou une tendance porte comme changements pour son public cible, qu'ils soient positifs (opportunités) ou négatifs (menaces).

L'enjeu est ce qui, sur le terrain ou le champ de bataille, peut être perdu ou gagné. Un des rôles de la prospective consiste à identifier des enjeux futurs, imaginables, et, surtout de long terme.

Il y a enjeu lorsqu'il y a nécessité d'agir (ou d'exprimer une volonté d'agir) par rapport à un risque identifié ou une opportunité à saisir. L'acte envisagé ou réalisé est alors décisif car il change la situation à partir de laquelle s'exprime l'enjeu.



Comme l'indique le schéma, les enjeux se situent souvent à l'intersection de tendances internes, telles qu'elles sont révélées par le diagnostic du territoire, et de tendances externes, présentes dans l'environnement européen ou international et qui impactent le territoire sans que ce dernier puisse démontrer un degré de maîtrise suffisant. Par exemple, l'évolution du climat ou l'internationalisation des marchés du bois ou de la pierre.

Au cours des ateliers, les participants se sont vu soumettre une liste prédéfinie de facteurs (tendances, constats, évolutions) globaux, européens et régionaux relatifs à la ressource naturelle ou plus généralement à des éléments de contexte jugés *a priori* pertinents. L'identification de ces facteurs s'est faite à partir d'entretiens préparatoires et sur base de lectures essentiellement prospectives ou centrées sur des diagnostics (voir bibliographie, en fin de rapport).

Cette liste a fait l'objet d'une discussion en ateliers et a été largement enrichie en réunion par les participants eux-mêmes.

Nous insérons ici deux diapositives extraites des présentations faites en atelier mais nous renvoyons le lecteur aux comptes-rendus des réunions pour une information détaillée à ce sujet.

La filière bois: facteurs structurants et processus de changement

Facteurs globaux et européens

1. Le processus de déforestation au niveau mondial
2. La demande en croissance constante pour le bois et ses produits dérivés au niveau mondial et particulièrement, en Asie.
3. L'utilisation du bois dans les processus industriels (papier, matériaux composites, laminés,...)
4. Le raccourcissement des temps de rotation et le choix de semences plus productives.
5. La mécanisation des travaux de semis et de récolte

La pierre: facteurs structurants et processus de changement

Facteurs nationaux et régionaux

- A. L'évolution des conditions d'exploitation des carrières en Wallonie
- B. Les politiques de gestion (durable) de la ressource
- C. La demande régionale et locale en pierre et produits minéraux
- D. Les projets de « valorisation différenciée » des sites d'extraction (en fin d'exploitation / fermés)
- E. Le marché de la construction et des travaux publics
- F. L'émergence de l'éco-construction / les nouvelles tendances en matière de construction et d'aménagement

La liste prédéfinie portait sur les facteurs structurants et les processus de changement. Les participants ont ensuite été invités à identifier les déficiences et processus de résistances propres à la thématiques abordée. Ces derniers n'avaient pas fait l'objet d'une prédéfinition.

A partir de la discussion qui a porté sur ces facteurs de changements et processus de résistance, nous avons identifié deux types d'enjeux :

- des enjeux spécifiques à chacune des ressources naturelles, qui sont présentés dans la première partie de ce chapitre ;
- des enjeux transversaux à la problématique de valorisation des ressources naturelles au sein des territoires, qui sont présentés dans la seconde partie de ce chapitre.

Le changement de vocable est donc important à ce stade et par rapport aux travaux réalisés en ateliers : en appliquant aux facteurs la grille de lecture « tendances-enjeux » présentée ci-dessus, nous avons « déduit » les enjeux qui nous paraissaient les plus porteurs de dynamisme pour les territoires, ceux pour lesquels une action est nécessaire ou, pour le formuler autrement, une non-action serait pénalisante.

Il y a une forte interconnexion entre enjeux spécifiques et enjeux transversaux. Les premiers ne peuvent être vus comme indépendants des seconds et inversement. Aussi l'ordre de présentation a peu d'importance et une vision d'ensemble est nécessaire.

3.1. Les enjeux propres à la ressource « bois »

A. La gestion collective du patrimoine forestier commun par les communes et les propriétaires privés

Il est significatif de constater que de nombreuses communes ne considèrent leur patrimoine forestier que comme une source de revenus récurrente, à la manière d'un fonds de placement, tandis que seuls les propriétaires privés possédant une taille critique suffisante – on a vu qu'ils étaient peu nombreux – ont les moyens de gérer leur exploitation de manière moderne. Beaucoup de surfaces forestières n'éveillent donc qu'un faible intérêt de la part de leurs propriétaires et, s'il n'y avait le rôle de la DNF, ne sont pas gérées de manière dynamique et moderne alors que les pratiques sylvicoles se modernisent : par exemple sylviculture dynamique et sylviculture Pro Sylva.

A terme, le capital économique, social et environnemental que constitue la forêt sera potentiellement soumis à des pressions en sens diverses : pression territoriale, au profit par exemple de la production de biocarburants, pression liée à l'évolution des prix du marché (dans certaines zones du monde, des investisseurs asiatiques colonisent littéralement des hectares de forêt qu'ils épuisent en quelques années), phénomènes climatiques, anthropiques, etc.

Sans étayer davantage les évolutions possibles (pour certaines d'entre elles, la Wallonie dispose d'instruments efficaces) il apparaît surtout que les réponses devront s'organiser à une échelle pertinente critique pour être efficaces : l'échelon de la commune, du CPAS ou de la fabrique d'église, la superficie modeste ou moyenne du propriétaire privé constituent à cet égard des niveaux d'action potentiellement dépassés. Une approche plus intégrée, basée sur une information complète de la réalité de terrain (par exemple dans le cadre de l'Inventaire Permanent des Ressources Forestières de Wallonie (IPRFW)⁵⁷ et associant une grande majorité des acteurs concernés, tant publics que privés sera nécessaire. La question de l'échelle pertinente se pose et appelle des démarches exploratoires à divers niveaux : massif forestier, arrondissement, province... Diverses possibilités existent, l'enjeu étant de définir un cadre qui amène les acteurs à coopérer au service d'objectifs communs. A notre connaissance, trop peu de démarches de ce type ont été initiées.

On soulignera également que l'isolement et la multiplicité des petits acteurs est une caractéristique que l'on retrouve également en aval de la filière bois et pour laquelle la mise en réseau et la mutualisation des ressources dans une proportion significative constitue également un enjeu important (cf. infra enjeu G).

B. La capacité des petites entreprises à moderniser leur modèle de développement et à anticiper les changements

L'analyse révèle, dans les territoires concernés par l'étude, un tissu d'entreprises de première et seconde transformation de taille modeste : petites scieries, petits menuisiers. Beaucoup d'entre elles possèdent un outil vieillissant, vivent d'une clientèle de proximité et n'envisagent parfois pas la succession ou la transmission. Une bonne partie de ces entreprises est appelée à disparaître, suivant en cela une tendance déjà constatée, même si elle n'est pas alimentée par des chiffres.

⁵⁷ www.mrw.wallonie.be/dgrne/dnf/inventaire

L'individualisme et la vision à court terme dont font preuve les patrons de ces PME contraste avec le dynamisme et la proactivité que d'autres entrepreneurs ont démontré dans la gestion de leur affaire.

Plusieurs stratégies, résolument liées à l'économie de marché du 21^e siècle ont été suivies par ces « rénovateurs » :

- un partenariat privilégié avec un grand partenaire économique, dans une logique de complémentarité (un outil de production particulier, une niche non couverte) ou de flexibilité ;
- l'investissement dans une logique coopérative, permettant notamment de mutualiser certains coûts (exemple du séchoir)
- l'exploration d'un nouveau produit, d'un nouveau segment, de nouveaux usages, comme le montre l'exemple de la brique de construction en bois, primée en 2008 !;
- des efforts réalisés sur fonds propres en matière de R&D.

Cette liste n'est évidemment pas exhaustive.

Le point commun de ces stratégies, outre leur rentabilité financière plus ou moins élevée, est la sortie d'une certaine forme d'individualisme. Les patrons de ces entreprises sont souvent intégrés dans des réseaux, actifs dans un groupement ou une fédération, à l'écoute des courants d'innovation venus de l'étranger. Ils revendiquent par ailleurs un soutien intellectuel, financier ou logistique pour mener à bien leurs stratégies d'innovation

De manière prospective, selon l'évolution des tendances en matière d'éco-construction, en matière de certification (dont le marquage CE est une exigence additionnelle), en matière d'intégration des secteurs (démarches de clusters, recherche de valorisation conjointe de matériaux complémentaires), etc., il ne s'agit pas de dupliquer aveuglément les stratégies qui viennent d'être évoquées, mais d'anticiper les changements les plus pertinents par rapport au segment de marché occupé, et d'oser un changement qui paraît accessible et rentable à un horizon de 3 à 6 ans.

C. Le positionnement du bois en tant qu'énergie renouvelable et les effets de cette demande sur le stock existant

L'augmentation récente des prix de l'énergie a confirmé le positionnement du bois comme source d'énergie. Ses qualités à cet égard sont diverses : un bilan carbone beaucoup plus efficace que ses concurrents fossiles⁵⁸, son statut produit renouvelable, une image verte, un prix plus stable. Cerise sur le gâteau, en valorisant des produits du bois comme source d'énergie en circuit fermé (par exemple comme carburant d'une unité de cogénération), un soutien financier est apporté par les certificats verts en fonction de la quantité d'énergie produite.

Ces multiples atouts n'ont pas manqué d'attirer des investisseurs, à l'image d'E.R.D.A. entreprise à capitaux flamands qui s'est lancée dans la production de pellets en bois pour poêles et chaudières et qui ambitionne de transformer annuellement 130.000 tonnes de sciures par an. E.R.D.A. a par ailleurs contracté avec une société de distribution d'électricité pour le volet production d'énergie de son activité. D'autres acteurs de la filière bois ont investi dans un système de chauffage alimenté par les sous-produits de leur activité ou ont annoncé leur intention de le faire (I.B.V.).

⁵⁸ www.valbiom.be

Le secteur du bois de chauffage et des autres produits destinés à alimenter les systèmes de production de chaleur (plaquettes, écorce) est également soutenu par la demande.

Des données manquent pour se faire une idée précise de l'impact de ce créneau sur l'ensemble de la filière. Selon certains acteurs, on produit actuellement à l'échelon européen davantage de combustible à partir de bois qu'on en consomme (c'est le cas du pellet). Le marché connaît également une forte concurrence entre producteurs d'appareils de chauffage à partir de combustible bois, lesquels font preuve d'innovation pour s'adapter aux besoins des nouvelles constructions, notamment basse-énergie. Ce sont des signaux d'un marché en croissance qui doit sans doute trouver une certaine stabilité. A cet égard, le prix du pellet est resté plus stable que celui du mazout ou de l'électricité, ce qui a tendance à rassurer les investisseurs potentiels, mais une vision à plus long terme est nécessaire pour se faire une idée précise du potentiel de ce marché.

Ce qui est par contre certain, c'est que les produits du bois sont soumis à une logique concurrentielle plus importante. Comme on l'a vu par ailleurs, les pressions à l'approvisionnement sont nombreuses et le volume de bois est perçu comme un stock peu flexible. L'émergence d'un nouveau créneau et de nouveaux acteurs a eu pour effet de rehausser la valeur des sous-produits du bois et d'entrer en concurrence directe avec les entreprises clientes de ce type de produits (industrie du panneau, industrie du papier) et qui doivent les payer plus cher et / ou aller les acheter plus loin. Ici aussi, la situation est trop récente que pour être analysée plus finement. Le constat est celui d'une concurrence accrue sur ces sous-produits et l'arrivée d'usages et d'acteurs nouveaux pour certains (sous-)produits de la filière. A terme, une concurrence plus rude entre entreprises clientes de ces produits n'est pas exclue et des arguments sociaux (emplois) seront vraisemblablement mis en concurrence avec des arguments environnementaux.

Par ailleurs, il convient de surveiller le développement de l'exploitation du bois pour l'énergie du point de vue écologique : l'exportation / l'exploitation de trop grandes quantités de bois mort ainsi que des parties jeunes des arbres pourrait avoir des conséquences néfastes pour la biodiversité et la fertilité des sols forestiers. Près d'un cinquième du stock de carbone en forêt se trouve dans le bois mort et la litière (hors stock de carbone dans les sols forestiers).

L'avenir appartient peut-être aux entreprises de la filière bois dont le modèle de développement intègre ces critères de durabilité.

D. La gestion des équilibres entre usages économique, social, environnemental de la forêt

Dans les discours, dans les textes officiels et dans la politique de gestion forestière prônée par la Région wallonne, le concept de multifonctionnalité de la forêt est avancé régulièrement comme le principe directeur. L'analyse du diagnostic et des tendances confirme le caractère tangible de cette évolution, essentiellement du fait de la politique de diversification menée par la DNF. Il apparaît cependant que dans la pratique, l'équilibrage entre les diverses fonctions attribuées à la forêt est un processus lent et complexe.

Il y a, d'une part, le poids de l'histoire qui a considéré la forêt avant tout pour ses apports économiques, lesquels sont importants mais soumis à des contraintes de plus en plus pénalisantes pour les acteurs de la filière. Le nouveau code forestier évoque à

ce sujet la nécessité « d'optimiser la fonction économique de la forêt » et avance des mesures destinées à répondre à certains besoins du secteur à court et moyen terme.

Il y a ensuite les efforts qui ont été et continuent d'être faits pour renforcer le capital environnemental que constituent les forêts : puits de carbone, biodiversité, intégration entre sol et sous-sol : c'est l'évolution la plus marquante et elle ne s'est pas faite sans résistances, notamment du fait de l'équilibre à trouver entre respect des différentes fonctions de la forêt. À titre d'exemple, les logiques de rentabilité économique à court terme ne rencontrent pas toujours les volontés de diversification des espèces et la préservation du capital environnemental à long terme : pour les propriétaires forestiers, travailler en monoculture, notamment en résineux, est plus rentable sur un plan économique, tandis que ce l'est moins dans une optique de biodiversité et de préservation des sols.

Dans l'ensemble, malgré les frictions, les évolutions en ce domaine paraissent positives, mais nécessitent également un investissement permanent. Au cours des ateliers, par exemple, les acteurs forestiers ont longuement évoqué les dégâts causés par un gibier surabondant qui impactent sur l'ensemble de la filière et contrarient la régénérescence naturelle des essences.

Il y a enfin la fonction sociale, culturelle, paysagère, de loisirs de la forêt : derrière ces termes, on comprend que la forêt est aussi un capital social dont la population aime profiter : la moitié des belges francophones aime à se rendre en forêt une fois par mois. L'actualité récente révèle à cet égard des conflits d'usages entre promeneurs, chasseurs, cavaliers, motards. L'interdiction annoncée, via le projet de code forestier, de circulation des véhicules à moteur en forêt fait émerger un débat de nature sociétale sur le caractère ouvert à tous de la forêt en même temps qu'elle constitue une des seules mesures significatives prise dans le cadre de cette fonction sociale. On voit aussi se développer des initiatives telles que l'accès contre paiement d'une cotisation annuelle à certains bois privés (ex. forêt de la Haute Marlagne à Malonne).

L'objet n'est pas ici de porter jugement sur le bienfondé des évolutions constatées et à venir. Il est davantage de constater qu'entre théorie (affirmer résolument le caractère multifonctionnel de la forêt) et pratique, il y a un écart qui est appelé à se résorber au fur et à mesure de l'émergence de nouveaux besoins inhérents aux trois fonctions. Il est significatif de constater que dans d'autres pays, les analyses prospectives liées à la forêt mettent en évidence son rôle social, environnemental et touristique et évoquent la possibilité de rémunérer les propriétaires forestiers pour les aménités et utilités non économiques de leur patrimoine, financements qui pourraient être réinvesties dans le renforcement de ces aménités : celles-ci ne sont pas uniquement liées à l'ouverture aux promeneurs et au passage d'engins motorisés.

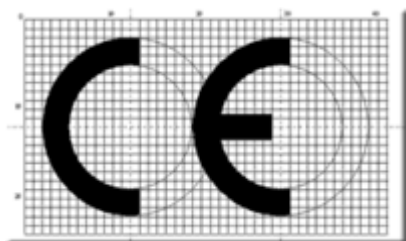
L'enjeu se situe donc dans une appréhension de l'ensemble des besoins exprimés à travers les différentes fonctions de la forêt et dans la libération de ressources qui permettront une gestion plus dynamique et anticipative du capital que constitue la forêt, notamment via des instruments existants (NATURA 2000) mais aussi en faisant preuve de créativité (à l'instar du projet de gestion intégrée du massif forestier de Saint-Hubert).

E. La cohérence et la crédibilité des systèmes de certification, de normalisation, de marquage

Une tendance récente et dont l'importance grandit est celle de la mise en place de systèmes de certification et de marquage aux différents étages de la filière. Deux exemples illustrent cette tendance.

En ce qui concerne la provenance du bois et la durabilité de son mode de production, des systèmes de certification (PEFC / FSC⁵⁹) permettent de garantir au consommateur qu'il achète du bois sans se rendre complice de la déforestation. Les deux labels ont ceci en commun qu'ils visent une démarche volontaire du producteur forestier, qu'ils se réfèrent aux principes de la gestion durable des forêts (respect des ressources, multifonctionnalité de la forêt), qu'ils intègrent une progression dans le temps vers une gestion durable, selon les critères de croissance d'une forêt. Ils partagent également l'existence d'un système de contrôle externe et d'une participation des milieux concernés par la forêt dans le processus de certification. Actuellement ce dispositif n'est donc pas obligatoire : il s'agit d'une démarche volontaire du producteur forestier que tous n'ont pas encore opérationnalisé (notamment les propriétaires privés) en raison de l'importance du coût et eu égard au retour sur investissement incertain. La complexité de l'application de ce système et donc de son contrôle est grande puisqu'il s'agit de suivre le bois depuis son exploitation dans la forêt jusqu'au stade du produit fini mis en vente. Les deux systèmes coexistent actuellement, le label FSC étant perçu comme davantage lié au bois tropical, le système PEFC mieux développé au sein de l'Union européenne et de l'Amérique du Nord, avec beaucoup de nuances, cependant. En mai 2005, sur 146 millions d'Ha de forêt, environ 50 millions d'Ha étaient certifiés PEFC dans l'Union européenne et 23 millions certifiés FSC⁶⁰.

Pour fin 2008, le marquage CE sera d'application pour les produits de la construction. Il s'agit d'un marquage européen obligatoire indiquant que les produits respectent des questions de sécurité, de santé publique et de protection des consommateurs. Ce marquage réglementaire doit permettre aux produits de circuler librement dans tout l'Espace Economique Européen. Selon la nature des risques inhérents aux produits, le marquage CE sera apposé sous la seule responsabilité du fabricant - ou après un contrôle par tierce partie et des preuves de conformité qui sont adaptées au sein de chaque directive en fonction des familles de produits (essais et examens initiaux, contrôle de la fabrication, mise sous assurance qualité).



Ces évolutions sont révélatrices d'une prise de conscience au plan mondial et européen de la nécessité de normer les produits et les processus de production selon des critères environnementaux, économiques et sociaux, une tendance lourde observée dans d'autres secteurs également.

⁵⁹ Forest Stewardship Council. En Français Conseil de bonne gestion des forêts

⁶⁰ Sources : sites web PEFC.org et FSC.org

Pour nombre d'acteurs de la filière bois en Wallonie, les coûts financiers et administratifs liés à cette normalisation sont potentiellement rédhibitoires, vu leur taille et le positionnement concurrentiel par rapport à de plus gros acteurs. Le secteur de la pierre connaît ce problème également.

Ils nécessitent par ailleurs des investissements dont le retour est incertain puisque ces systèmes viennent s'ajouter davantage qu'ils ne se substituent aux normes existant par ailleurs au niveau national. En d'autres mots, pour les entreprises qui souhaitent exporter, les difficultés liées à la coexistence de normes différentes en France, en Allemagne, aux Pays-Bas, sont déjà importantes. Les obligations européennes et les démarches de certification volontaire constituent une démarche perçue comme supplémentaire et non complémentaire.

L'enjeu est donc double face à une tendance qui ne faiblira pas et nous pensons qu'il se situe au niveau politique et à l'échelon des organisations intermédiaires, représentant les acteurs de la filière : organiser un lobbying aux niveaux politiques appropriés pour faire évoluer de manière cohérente et harmonisée les obligations qui s'imposent aux acteurs d'une part, accompagner les acteurs dans leurs démarches d'adaptation d'autre part.

F. La tiers-mondisation du marché du bois

« Un autre phénomène, apparemment plus inquiétant, préoccupe particulièrement le secteur : il s'agit de l'achat massif par des importateurs chinois de plusieurs essences de feuillus de nos Ardennes et particulièrement le chêne et le hêtre qui sont envoyés en tronc vers la Chine pour revenir chez nous manufacturés.

Le phénomène serait déjà à ce point important que certaines scieries ont dépassé le stade de craindre une pénurie de travail et en sont à tourner à capacité réduite.

Une pénurie semble même annoncée en Europe dans quelques années correspondant à 60% des besoins de la filière bois traditionnelle. »

Cet extrait d'une question parlementaire adressée le 18 septembre 2007 aux Ministres wallons de l'économie et de l'agriculture illustre bien la situation qui résulte de la mondialisation du marché du bois et de l'émergence d'acteurs asiatiques qui bouleversent les équilibres déjà fragiles qui préexistaient. Aujourd'hui, des grumes sont exportées entières vers la Chine. La valorisation du bois wallon, voire de manière croissante la première transformation, ne s'opère plus en Wallonie / Belgique.

Dans la réponse apportée à cette question parlementaire, on identifie surtout une référence au système européen qui restreint la palette des moyens correctifs :

« Le commerce du bois est devenu mondial et on assiste à son augmentation dans un contexte global de soutien du prix des matières premières. Peu de mesures de protectionnisme peuvent être prises ou sont prises actuellement au niveau européen car elles faussent les règles du marché de la concurrence. On ne peut que regretter que le principe de concurrence soit aussi absolu et que l'on ne puisse aménager certains tempéraments. » (Réponse de B. Lutgen)

« Il ne faut pas oublier que toute stratégie régionale devra également s'intégrer dans un contexte globalisé et européen ». (Réponse de J-Cl. Marcourt)

Les acteurs de la filière évoquent pourtant certaines mesures de type protectionniste prises par les pays voisins (Luxembourg, France, Allemagne), que ce soit dans le domaine fiscal, dans le domaine du respect des normes, etc.

L'évocation de l'échelon européen met également en évidence l'absence de stratégie économique de l'Union à l'égard du secteur forestier.

Ces éléments confirment, si besoin était, la prégnance de la mondialisation des échanges dans le domaine du bois et la fragilité des petites structures telles que celles qui existent sur les territoires couverts par les GAL.

Dans une perspective de long terme, l'enjeu nous paraît se situer dans la capacité de la Région wallonne à soutenir des réseaux d'acteurs performants sur le marché européen et mondial, à côté des entreprises wallonnes déjà positionnées sur des marchés, et à valoriser les critères qui font les atouts du bois wallon, localement et à l'international. L'option évoquée, qui vise à favoriser une forme de protectionnisme, paraît hors d'atteinte vu l'échelle de la Wallonie et le poids économique mais aussi institutionnel des voisins qui l'entourent et pourrait avoir pour effet de masquer la réalité du marché. Par contre, comme nous l'évoquons *infra* dans la stratégie, soutenir le marché par une demande locale constitue une mesure positive qui rencontre les mêmes objectifs.

G. La concentration des opérateurs de la filière bois

Ce phénomène, que nous évoquons dans le diagnostic, est en voie de connaître une concrétisation de plus avec la création d'un Office économique wallon du bois qui rassemblera tous les opérateurs de la filière et dont la création a été annoncée au début de l'année 2008. Cet acteur aura pour mission la mise en place d'une politique de développement économique du secteur du bois en Wallonie appuyé en cela par la « Financière du Bois », association entre la Région wallonne et Investsud pour créer un fonds de capital à risque doté de trois millions d'euros de moyens financiers nouveaux pour le secteur.

Ces signaux s'inscrivent directement dans la stratégie économique de la Région wallonne qui vise à constituer des pôles économiques européens et régionaux performants. La chose avait été tentée dans le passé via la mise en place d'un cluster bois qui n'a cependant pas pu réunir autour de lui suffisamment d'acteurs et n'a rempli que quelques uns des objectifs attribués aux clusters⁶¹. Stratégie qui vise également à diminuer le nombre d'intermédiaires et à concentrer les moyens au niveau de structures fédératrices, comme cela a été fait pour l'animation économique et la coordination des fonds européens au niveau provincial. Il n'est donc pas interdit d'imaginer que des acteurs intermédiaires de la filière vont être amenés à se rapprocher ou à collaborer dans le secteur bois également, particulièrement éclaté en de nombreux acteurs qui occupent des fonctions parallèles, voire concurrentes selon la perception de certains entrepreneurs.

L'enjeu ici n'est pas tant de savoir si la concentration aura lieu, mais bien selon quel rythme et quelles modalités. Il s'agira d'un véritable test pour la capacité de

61 « Les partenariats développés dans le cadre des sous-groupes du cluster bois paraissent de nature assez banale : ils concernent la mise en relation d'industriels aux différents stades d'une filière verticale [...]. Le nombre de partenaires est dans tous les cas extrêmement limité. On peut poser la question de l'apport du cluster par rapport à des pratiques industrielles qui semblent naturelles ». Extrait du rapport d'évaluation des clusters wallons, Merit & Ernst & young, 2000, p. 36.

structuration et de proactivité de la filière autour de projets fédérateurs au plan régional et, partant sur la capacité des acteurs qui se seront rassemblés et / ou ralliés à la démarche régionale, à ensuite organiser un lobbying et une représentation des intérêts en jeu efficace et univoque.

H. L'évolution des modes de gestion des forêts wallonnes

Dans ce domaine, beaucoup d'indicateurs sont au vert. Il n'est pas question ici de dire que la forêt wallonne se porte le mieux possible, mais son mode de gestion offre des garanties sur un plan prospectif puisque les chiffres évoluent positivement dans une perspective longue (maintien des surfaces, volume de bois sur pied, mise en place d'instruments de préservation), les gestionnaires ont adopté une vision de long terme et anticipé plusieurs évolutions possibles dans le choix des essences et des modes de production. L'enjeu se situe, à cet égard, dans le maintien de ce dynamisme et dans le maintien de moyens permettant un suivi et une veille la plus fidèle possible des évolutions attendues dans la gestion forestière. L'enjeu n'est pas mince car les résultats à court terme de la mobilisation de ces moyens ne sont pas toujours tangibles. De plus, les incertitudes restent nombreuses, liées à des facteurs incontrôlables comme climat (tempêtes, sécheresses) ou l'apparition de maladies : le passé récent (tempêtes de 1991, maladie du scolyte attaquant les hêtres) a montré que ces facteurs ont une influence prépondérante sur toute la filière.

On pointera également trois facteurs préoccupants :

Un dépérissement de la qualité des arbres est toujours observé. Il est même en légère hausse pour ce qui concerne les feuillus. Il s'explique principalement par la pauvreté naturelle des sols et par la fréquence d'épisodes météorologiques défavorables. La pollution atmosphérique en azote eutrophisant reste également problématique à ce niveau. Toutefois, la mise en œuvre de bonnes pratiques sylvicoles comme le choix d'essences et de provenances adaptées à la station et leur diversification, notamment dans la perspective de changements climatiques, ainsi que le maintien des rémanents forestiers, pourraient contribuer à l'amélioration de la situation.

La problématique du bilan hydrique : selon l'INRA, il est vraisemblable que dans un proche avenir les forêts disposeront de moins d'eau pendant la période de croissance qu'au début du 21^e siècle et il importe de savoir si elles pourront faire face à ces brusques changements climatiques et si les variétés améliorées que l'on plante aujourd'hui pourront maintenir le niveau actuel de productivité et tolérer des épisodes de sécheresse intense. Les écophysiologistes prédisent une chute de la productivité en fonction des capacités de résistance des essences et des techniques sylvicoles aux changements climatiques qui impacteront en priorité la pluviométrie et, partant, le volume des aquifères. Les mesures de protection de l'eau et des sols améliorent la régulation des cycles hydrologiques par les écosystèmes forestiers. Le nouveau guide de boisement⁶² a intégré, en Wallonie, la question de la variation des bilans hydriques.

Enfin, une diminution de la charge en gibier est demandée par les acteurs de terrain. Le rapport analytique sur l'état de l'environnement wallon confirme que les populations de grands ongulés (sangliers, chevreuils, cerfs) ont fortement augmenté au cours des

62 Le Fichier écologique des essences et le Guide de boisement, établis par une équipe interuniversitaire pour le compte de la Région wallonne, présentent une description précise des exigences écologiques des 14 essences résineuses et 30 essences feuillues les plus utilisées, y compris comme essences d'accompagnement, et des clés de choix des essences en fonction des niveaux trophiques et hydriques des stations, pour les 27 secteurs écologiques qui ont été distingués dans la région wallonne. Changement climatique et gestion forestière en Wallonie, LAURENT Christian. <http://www.fao.org/DOCREP/ARTICLE/WFC/XII/0575-B3.HTM>.

dernières décennies et causent aux troncs d'arbres des dégâts qui réduisent la valeur marchande du bois. Les jeunes pousses issues de repeuplement ou de régénération naturelle sont également affectées par ces phénomènes et empêchent donc aussi une gestion plus écologique de la forêt.

Pour plus d'informations, sur les aspects « santé de forêts », nous renvoyons le lecteur au rapport analytique sur l'état de l'environnement wallon⁶³.

⁶³ Rapport analytique sur l'état de l'environnement wallon 2006-2007, DGRNE, Namur, 2007, p.202-207

3.2. Les enjeux propres à la ressource « pierre »

A. L'évolution des potentialités d'extension et de création de nouvelles carrières et le maintien de l'accessibilité à la ressource

« Le secteur se sent insécurisé par rapport à l'accès à la ressource et voudrait qu'il y ait une garantie d'accès à plus long terme. Les zones d'extraction au plan de secteur sont en effet jugées insuffisantes et, avec les complications administratives, il n'y a pas de garantie d'accès à la ressource. Les carrières ne demandent pas de révisions massives du plan de secteur, mais au moins l'inscription de périmètres intéressants de façon à ce que ceux-ci soient connus et reconnus comme futures ressources. [Les] carrières qui sont orientées vers l'industrie sont fortement insécurisées du fait qu'ils ne peuvent prévoir à moyen terme leur consommation d'espace. En effet, celle-ci varie en fonction d'une demande qui dépend elle-même de la conjoncture économique et de la concurrence. Si la tendance est à la hausse, ils vont rapidement consommer leur espace et avoir besoin de nouvelles superficies. 64

L'accessibilité à la ressource est donc un enjeu majeur pointé par les représentants et, singulièrement, par la FEDIEX, qui souligne pertinemment le caractère non délocalisable de la ressource et des emplois qui y sont liés. Dans un scénario de valorisation de la pierre naturelle dans ses différents usages, ce débat doit être élargi à la possibilité d'identifier et d'exploiter de nouvelles zones d'extraction puisque, pour rappel :

- le nombre de sites a fortement diminué depuis 40 ans pour des raisons de rationalisation économique mais les critères ayant déterminé cette rationalisation sont en train de changer
- les carrières actives représentent moins de 20% des sites inscrits en zone d'extraction aux plans de secteur ou faisant l'objet d'un dossier à la DGRNE – DPA.

Il y a donc un potentiel inexploité, notamment au niveau des territoires étudiés, mais pour lequel les perspectives d'exploitation restent décourageantes en raison de difficultés d'ordres divers.

La première et la plus importante est sans doute l'approche de l'activité de carrière, centrée prioritairement sur la consommation d'espace, à l'image du traitement réservé aux zones d'activités économiques si ce n'est que pour ces derniers, le poids des interlocuteurs en demande de libération d'espaces est autrement plus grand : « les carrières sont définies au plan de secteur comme zones destinées à l'urbanisation (sic) et, plus précisément, « à l'exploitation des carrières et de leur dépendances ainsi qu'au dépôt des résidus de l'activité d'extraction, dans le respect de la protection et de la gestion parcimonieuse du sol et du sous-sol ». Pour les carrières, l'espace est lui-même la ressource. L'activité consomme un territoire pour en recréer un autre. Ce qui rend le secteur tributaire de la localisation. Il y a dès lors une ambiguïté qui traverse toute l'expertise, car la zone d'extraction est considérée comme urbanisable, ce qui induit la mise en œuvre de la règle de compensation qui impose des mesures de compensation lorsqu'on étend des zones urbanisables ou qu'on en crée de nouvelles. Mais c'est très difficile à adopter pour les petits carrières, d'autant plus que certains sont locataires.»⁶⁵ D'autres complications administratives s'ajoutent à ce facteur.

La seconde tient aux nuisances et impacts environnementaux liés à l'exploitation de la carrière également évoquées dans le diagnostic et qui renforcent la pression, exprimée par les riverains, souvent relayée par les autorités communales, sur le secteur.

64 Van de Castele, Y. « Expertise : les zones d'extraction », in Lettre de la CPDT N°17, Mars 2008, p.5.

65 Van de Castele, Y. « Expertise : les zones d'extraction », in Lettre de la CPDT N°17, Mars 2008, p.3.

Enfin, il appert que pour certaines communes, et c'est évidemment lié au point qui précède, l'activité d'extraction est considérée comme une activité concurrente de la fonction résidentielle, au cœur de la stratégie de développement de plusieurs communes. Quand on sait par ailleurs que les ressources financières locales liées au secteur de la pierre sont anecdotiques, les édiles ont tendance à privilégier les publics qui s'installent pour la qualité du cadre de vie que les projets qui sont perçus comme mettant ce cadre de vie en danger.

Il est symptomatique de constater que l'argument économique est rarement à la une des débats sur l'implantation d'une carrière et que les acteurs économiques régionaux semblent peu s'intéresser au secteur carrier qui, on l'a dit, ne bénéficie pas d'un relais aussi puissant que les intercommunales de développement économique pour faire pression sur l'avancement des dossiers.

Sans relayer aveuglément les revendications du secteur, il appert que l'addition de ces difficultés constitue un risque à terme pour l'activité d'extraction en Wallonie et donc sans doute l'enjeu majeur eu égard aux conséquences en cascade que cela peut générer pour d'autres secteurs industriels, ainsi que pour le consommateur final.

Nous rejoignons par ailleurs l'analyse d'Yves Van de Casteele selon laquelle « il n'y a pas de stratégie, de ligne politique claire [au plan wallon] sur l'avenir du secteur carrier ».⁶⁶ Stratégie qui doit concerner la question préjudicielle du maintien d'une activité extractive de dimension en Wallonie – veut-on la poursuite de l'activité extractive et dans quelle ambition – qui conditionne elle-même la question du choix des gisements prioritaires, celle de l'accessibilité aux sites, etc.

Pour rencontrer cette question de stratégie générale, nous relayons, ici aussi la proposition de cahier des charges formulée par la CPDT, structurée en quatre parties :

« - La première partie, fondamentale, est celle d'une stratégie à définir. « Elle devrait développer la vision du Gouvernement en ce qui concerne l'avenir du secteur en Wallonie. Quelle politique mener ? Quels matériaux stimuler en fonction des marchés internes et du savoir-faire wallon ? »

- La seconde partie concernerait l'identification des gisements en rapport avec la stratégie définie. « Elle n'existe bien sûr que si la réponse au point 1 est que le secteur a un avenir. Et pour cela, il faut commencer par actualiser l'étude Poty. »

- La troisième partie consisterait à sélectionner les sites, de façon à créer une réserve foncière et à permettre aux carriers de proposer une programmation dans le temps et dans l'espace en fonction de l'évolution de la demande. « Les types de gisement définis, il resterait à sélectionner géographiquement ces gisements en fonction des besoins mais aussi en fonction de toute une série de critères, environnementaux, géographiques, économiques, liés aux conditions d'exploitation... Le secteur carrier n'en veut pas trop, il préférerait décider seul. »

- Enfin, la quatrième étape permettrait au Gouvernement wallon d'initier les procédures de révision du plan de secteur. L'administration et les carriers sont demandeurs de l'élaboration d'un plan stratégique »⁶⁷.

Il faut souligner que cette approche, à nouveau centrée sur l'espace, se conçoit donc dans un cadre de réflexion qui ne tranche pas avec le passé. Une manière plus radicale et sans doute moins consensuelle de voir les choses – car la force d'une approche basée sur l'aménagement du territoire est d'intégrer plusieurs dimensions à la fois – est de partir du positionnement économique de la filière, instrumental pour beaucoup de secteurs en aval.

⁶⁶ Van de Casteele, Y. « Expertise : les zones d'extraction », in Lettre de la CPDT N°17, Mars 2008, p.6.

⁶⁷ Ibidem

B. La valorisation des efforts réalisés par les carriers dans le domaine social et environnemental

De l'avis de nombreux acteurs, y compris les environnementalistes, le secteur carrier a réalisé des efforts importants dans le domaine social et environnemental : « les pressions des industries extractives sur la plupart des composantes environnementales sont en effet de mieux en mieux réglementées et contrôlées, ce qui permet de réduire de manière significative la plupart des incidences négatives de ce type d'activité. Cette amélioration résulte principalement des investissements effectués pour répondre aux obligations environnementales, d'engagements volontaires ou d'accords locaux avec les autorités (comme la valorisation des eaux d'exhaure par exemple, même si celle-ci est encore trop timide en Région wallonne). La volonté de valoriser les anciens sites d'extraction et certains sites sur le plan de la biodiversité participe également à l'amélioration de la qualité de l'environnement »⁶⁸.

En lien avec le premier enjeu, il paraît nécessaire d'une part de faire connaître ces efforts par le plus grand nombre, afin de casser certaines croyances liées à l'activité extractive, ce qui implique que les carriers s'ouvrent également davantage aux acteurs qui les voient et communiquent à l'avenir.

Il paraît important, d'autre part de reconnaître, voire de « récompenser » ces efforts afin qu'ils soient poursuivis, amplifiés et intégrés dans une logique satisfaisante pour les carriers et pour l'environnement. Sans verser dans une négociation ardue, il est clair que d'une part la durabilité de l'activité d'extraction ne peut se faire qu'avec des garanties de long terme sur l'accessibilité à la ressource (l'extension de carrières, l'ouverture de nouvelles carrières) et que d'autre part des investissements complémentaires doivent être réalisés pour ancrer davantage encore l'activité d'extraction dans les meilleures conditions environnementales et sociales. Il y a là un terrain fertile à la complémentarité des objectifs à poursuivre alors que, jusqu'à présent on a eu tendance à opposer gestion parcimonieuse du sol, développement économique de l'activité extractive et protection de l'environnement.

A titre d'exemple, des chantiers comme la valorisation des eaux d'exhaure, la gestion naturaliste des sites en activité, le développement de moyens de transports alternatifs à la route, la recherche de nouvelles filières de valorisation des déchets d'extraction et inversement la valorisation en carrières de certains déchets recyclables sont autant d'exemple où les intérêts peuvent converger.

C. La modernisation de l'image et des usages du matériau

Dans un secteur en croissance forte, comme l'a été celui de la construction, l'innovation se veut dynamique également. De fait, on a pu constater l'arrivée sur le marché du bâtiment, de produits nouveaux, bruts ou composites, vantés pour leurs qualités techniques, isolantes ou simplement esthétiques. Ce dynamisme est le fruit d'activités de recherche et développement que l'on trouve trop peu dans le chef des entreprises du secteur présentes sur le territoire, même si des initiatives individuelles intéressantes sont menées, ce qui est également vrai dans le secteur du bois. La pierre naturelle et le bois sont concurrencés par des produits béton – grand fournisseur d'innovation – ou métal, par les briques ou les céramiques, lesquels produits sont l'objet d'un lobbying efficace, mais aussi d'une grande créativité s'appuyant sur des démarches de recherche et développement intensives.

68 Rapport analytique sur l'état de l'environnement wallon 2006-2007, DGRNE, Namur, 2007, p.173.

Un exemple d'innovation : les ardoisières d'Herbeumont

Lorsque Benoît Pierlot et Michel Bouvy se lancent en 1999 dans la réouverture des ardoisières d'Herbeumont dans la province de Luxembourg, entre Bertrix et Florenville, personne ne croit dans un possible succès. Bien au contraire. Les Ardoisières sont fermées depuis 25 ans et ont toujours été exploitées en souterrain. On y produisait alors uniquement de l'ardoise de couverture et d'essentage. Produire à ciel ouvert de la pierre ornementale ? Une hérésie pour les anciens de l'ardoisière qui descendaient autrefois dans la "bonne" pierre d'ardoise. Même si les maisons de la région sont construites en moellons de découverture de schiste, on ne fait pas facilement le lien entre l'ardoise et le matériau servant à produire des moellons et des couvre-murs. Ils se sont donc attaqués aux mentalités et aux croyances en ouvrant la première ardoisière à ciel ouvert en Belgique.

Après un temps d'observation et d'essais, l'objectif que se fixe la carrière est d'atteindre une production dirigée à 100% vers la pierre ornementale. Pendant trois ans, la carrière se mobilise pour exploiter les terrils et remettre à neuf le matériel provenant de Martelange. Ensuite, en arrivant sur les bancs, le travail s'effectue d'abord à la poudre noire pour décoller des petits blocs, puis le front de carrière est dégagé sur 30 m à la banquette du bas, sur une longueur de 150 m. Au terme de quelques années, l'objectif est de travailler sur 250 m de long sur trois niveaux de 15 m, soit sur une hauteur totale de 45 m. Pour y arriver, une découverture de 50 m doit être exploitée chaque année. La bonne gestion impose d'avoir toujours une avance de 2 ans pour la découverture afin de pouvoir faire face à un ratage de tir éventuel et permettre une réaction immédiate. Aujourd'hui, avec une moyenne annuelle de 5 tirs allant jusqu'à 3000 m³, la carrière atteint une production de 13 à 15.000 m³ (2005). Selon les tirs, 50 à 80% de la matière sont convertibles en produits.

Des efforts de communication ont abouti à la nouvelle notoriété de la carrière. Au-delà du suivi de la presse, la carrière développe une promotion ciblée particulièrement vers les paysagistes et les entrepreneurs d'une part et les marbriers d'autre part. Présence sur des salons locaux, diffusion des produits dans des jardineries, mailing, etc. permettent de diffuser l'information auprès de la première cible "verte". En ce qui concerne les marbriers, c'est par le biais de partenariats que le matériau connaît une nouvelle diffusion. En effet, la marbrerie wallonne Gillet et la marbrerie luxembourgeoise Michelin ont misé sur le schiste pour développer de nouveaux produits. Séduits par les qualités du matériau et souhaitant se démarquer de l'envahissement du marché par les pierres asiatiques, ces marbreries croient dans le succès du matériau qui se moule aisément et trouve de belles applications en décoration intérieur : évier, plans de travail, bacs de douche, tablettes, en finition brute ou adoucie. Le travail à la brosse diamantée fait ressortir la pyrite de cuivre qui donne un aspect de patine vieille très apprécié également.

Le schiste belge n'a en réalité pas de concurrence directe en Europe dans le domaine de la pierre ornementale. La présence de pyrite lui donne un aspect très particulier et un toucher que les schistes italien, espagnol et portugais envient. Les ardoises brésiliennes ou chinoises très répandues sur le marché européen sont utilisées principalement en éléments standards pour le carrelage. Le schiste d'Herbeumont vise plutôt le marché du sur-mesure, en se démarquant du standard qui offre d'autres avantages mais aussi d'autres inconvénients, comme pour toutes les roches du pays. En terme de marché, la carrière produit principalement pour le privé (70%) et se défend bien au niveau du public (30%). Près de 75% de sa production sont mis en oeuvre en architecture, 15% dans le secteur du jardin et 10% pour l'aménagement urbain. La demande régionale s'oriente plutôt vers le schiste "bleu", alors qu'à l'étranger c'est le brun qui fait carrière.

A contrario, dans les territoires étudiés, l'image de la pierre reste très (trop) traditionnelle, que ce soit dans l'esprit des opérateurs – et singulièrement des entreprises du territoire – ou au niveau du grand public : « [...] la pierre est davantage perçue – et donc travaillée – comme une valeur du passé plutôt que comme un matériau d'avenir susceptible de s'inscrire dans l'évolution des technologies de la construction et d'apporter des réponses aux nouveaux défis que la construction rencontre et va rencontrer plus encore dans un très proche futur »⁶⁹. L'enquête relative à l'usage de la pierre dans la construction et l'aménagement confirme cette analyse. Le professeur Bodson met également en exergue l'approche passéiste de l'offre touristique articulée autour du patrimoine bâti.

Enfin, on a également identifié une tendance à attribuer à la pierre des qualités qu'elle n'a pas, signal d'une méconnaissance ou d'une non utilisation des instruments de caractérisation des matériaux qui existent. C'est une situation que le secteur du bois connaît également et qui démontre que des efforts de promotion et de formation des utilisateurs et prescripteurs potentiels sont nécessaires.

L'enjeu est donc de taille, puisqu'il invite les acteurs à s'inscrire dans des démarches d'innovation qui impliquent une coopération, des démarches d'expérimentation, une ouverture vers l'étranger et, bien sûr la libération de moyens humains et financiers pour ce faire. La découverte de nouveaux usages et de nouvelles valorisations est à ce prix.

Il les invite également à s'assurer, avec l'aide des organismes de promotion et des fédérations, que les qualités et caractéristiques liées à chaque produit mis sur le marché sont connues et donc communiquées et expliquées, à partir de supports écrits et visuels destinés au plus grand nombre, mais aussi, de manière ciblée aux prescripteurs.

D. L'inscription des entreprises dans des dynamiques d'innovation et de réseaux

La taille et l'isolement des acteurs locaux, que ce soit dans l'extraction ou dans la transformation sont des facteurs fragilisants dans un marché mondialisé. Derrière la façade de la renommée historique ou du savoir-faire reconnu que les territoires et leurs acteurs continuent à véhiculer, on ressent une forme d'inertie qui peut nuire à une évolution de l'activité. Les acteurs wallons sont absents des projets de recherche qui se nouent au niveau européen et qui peuvent donner plusieurs longueurs d'avance aux producteurs des pays du Sud de l'Europe. Il faut d'emblée nuancer en signalant qu'il existe aussi, chez certains entrepreneurs, des attitudes plus ouvertes face à l'innovation, au partenariat et à la mise en réseau.

Il y a cependant une triple question de taille critique, d'attitude et d'image qui se pose aux entrepreneurs locaux. C'est cette triple question qui a amené, en ateliers prospectifs, l'évocation de la triple diversification nécessaire au niveau des carrières :

- une nouvelle stratégie d'image de marque pour les produits locaux, accompagnée de produits publicitaires. Cette stratégie doit s'accompagner d'une ouverture aux riverains ;
- une mise en réseau à partir de projets-pilotes afin de démontrer aux carriers, aux marbriers, aux poseurs, que d'autres usages sont possibles à partir de leurs productions ;

⁶⁹ Bodson Daniel, Etude des besoins de l'ensemble de la filière pierre sur les communes de Bertrix, Herbeumont, Libin et Saint-Hubert, Etude réalisée pour Valbois, Juin 2007, P.28.

- une diversification dans les modes de gestion, le recrutement, la formation au sein des carrières : *« les carrières doivent être pensées comme des entreprises modernes »*.

L'enjeu est donc, comme dans le bois, celui du renouvellement des modèles économiques des acteurs de la filière pierre, afin de réunir les maillons autour de projets fédérateurs et d'inciter au niveau des acteurs une attitude plus proactive.

En aval, c'est également le lobbying du secteur qui peut bénéficier d'une telle attitude. Les fédérations sont peu nombreuses, mais également peu intégrées. Il paraît nécessaire, à cet égard, de favoriser la communication entre l'amont et l'aval de la filière pour encourager des partenariats, une meilleure adéquation entre les différents métiers et dégager des synergies. Cela passe par l'intensification et la valorisation des partenariats pour montrer le dynamisme du secteur ainsi que par la production d'information sur les aspects modernes du secteur. Un enjeu est aussi de renforcer l'attractivité du secteur auprès des candidats travailleurs via un travail sur l'image (cf. enjeu transversal relatif aux ressources humaines).

E. La disparition progressive d'une « culture de la pierre »

C'est sans doute dans le secteur de la pierre que le patrimoine immatériel lié à la ressource naturelle est le plus en danger. L'étude réalisée récemment par le professeur Bodson et l'enquête qui l'a accompagnée montrent que dans les quatre communes du GAL « Au fil de la Pierre », le secteur de la pierre est « largement méconnu » par les habitants, qu'il n'est pas un enjeu pour les communes, que valoriser la ressource locale n'est pas une préoccupation majeure. Un comble quand on connaît le passé ardoisier d'Herbeumont ou l'activité d'extraction de Bertrix. Un comble aussi quand on lit entre les lignes des résultats de l'enquête que les personnes interrogées ont malgré tout une connaissance plus fine du matériau, de ses usages et de ses limites, mais que le différentiel avec les habitants des autres provinces s'estompe progressivement.

Ces signaux ne sont pas innocents et il serait dangereux de croire que la disparition d'un patrimoine culturel, que tentent de préserver quelques associations soucieuses de tradition, comme la confrérie des Scailtons tient uniquement du folklore.

Les enjeux renvoient à ce qui, dans l'avenir, peut être gagné ou perdu. En l'occurrence, on est ici proche de la perte et l'on risque de condamner ainsi les possibilités de maintenir ou de revitaliser une filière porteuse de par la présence de la ressource en abondance, de par la fragilité de certains savoir-faire, que l'on dit ancestraux, liés à la pose ou à la valorisation de cette ressource, de par la demande croissante pour cette ressource également, mieux rencontrée par des produits lointains que par des produits locaux.

F. Le positionnement du secteur dans le domaine du recyclage et de la gestion durable des déchets.

L'enjeu est ici double.

Il s'agit d'une part de promouvoir la recherche de solutions et de filières de valorisation des déchets d'extraction, dans une optique environnementale et économique : les terres de découverte et les stériles ont un statut de déchet valorisable selon la législation wallon sur les déchets⁷⁰ : La plupart du temps, ces matières sont remodelées sur le site ou remises en place dans le fond de la fosse après excavation, comme le recommande le guide de bonnes pratiques⁽⁶⁾ pour le réaménagement des sites. Certains matériaux (argiles par exemple) peuvent être valorisés différemment, dans des cimenteries et des briqueteries, ou pour assurer l'étanchéité des centres d'enfouissement technique. La législation européenne évolue dans ce sens »⁷¹.

Il s'agit d'autre part d'anticiper une concurrence croissante des produits recyclés comme substituts aux produits extraits dans les carrières : « C'est un secteur en développement, en nombre de tonnes, mais qui est limité en part de marché. Aujourd'hui quand on détruit des maisons ou des routes, les matériaux partent en recyclage et sont, pour une grande part, réutilisés dans la construction sous forme de concassés. Le recyclage, en termes de développement durable, est un élément important. La quantité de production est limitée au nombre de centres de recyclage ainsi qu'à leur répartition géographique car ce sont des pondéreux et le transport coûte cher au kilomètre. Le secteur aimerait pouvoir s'installer dans les carrières déclassées car ce sont des lieux en général adaptés à les accueillir. En effet, ils sont le plus souvent accessibles aux poids lourds et relativement isolés »⁷².

L'ancrage du secteur dans la problématique des déchets, autrement que par le recyclage de carrières en centres d'enfouissement, est donc une voie à explorer avec curiosité même si la réglementation actuellement en vigueur ne facilite pas cette piste.

G. La valorisation des sites qui ne sont plus exploités

Le potentiel que représentent les anciens sites d'extraction est en cours de mise à jour. Il est indéniablement important et sous-exploité à ce stade. Des projets intéressants de valorisation de ces sites ont été développés avec une certaine créativité, comme le parc enchanté des Nutons à Libin.

Les autorités et les associations de protection de l'environnement applaudissent ce type d'initiatives, dont les effets sont positifs à de multiples égards. Les carriers eux-mêmes intègrent progressivement l'après-exploitation dans leur mode de fonctionnement.

Il s'agit, ici de laisser place à la créativité et à l'innovation en explorant différentes opportunités de revalorisation des carrières : touristiques, mais aussi culturelles, environnementales, voire énergétiques ou économiques. Le potentiel des carrières et des mines comme source d'énergie est exploré dans d'autres régions d'Europe (et de Wallonie, plus récemment). Il est également intéressant comme source d'eau, moyennant analyses et mesures appropriées.

⁷⁰ Arrêté du Gouvernement wallon du 14 juin 2001 favorisant la valorisation de certains déchets.

⁷¹ Rapport analytique sur l'état de l'environnement wallon 2006-2007, DGRNE, Namur, 2007, p.178.

⁷² Van de Casteele, Y. « Expertise : les zones d'extraction », in Lettre de la CPDT N°17, Mars 2008, p.6.

Les carrières sont également des sites qui réunissent souvent les trois ressources dont il est question dans ce rapport : eau, bois et pierre. Leur revalorisation peut donc passer par une mise en évidence de ces trois dimensions dans une optique naturaliste, pédagogique ou encore artistique.

3.3. Les enjeux propres à la ressource « eau »

A. La raréfaction de la ressource est l'impact de ce phénomène sur le filon aquifère wallon

Lorsqu'on évoque l'or bleu, par comparaison avec l'or noir, on évoque surtout une source renouvelable qui, à l'instar du pétrole, se raréfie dans le monde, prend donc de la valeur et, singulièrement, est abondante en Wallonie toutes proportions gardées (pour rappel le diagnostic souligne que les nappes phréatiques sont durablement gérées puisque leur exploitation correspond à approximativement 75% du volume total d'eau souterraine exploitable. Ce n'est pas le cas partout en Wallonie : le Hainaut occidental connaît une situation plus critique, voire préoccupante).

De plus, on souligne souvent le comportement économe du consommateur wallon : la consommation d'eau en Belgique est en diminution depuis une dizaine d'années⁷³, même si ce constat doit être contrasté par l'augmentation des usages de l'eau, notamment des usages dits luxueux liés à la multiplication des piscines individuelles, ou à l'émergence de centres de loisirs centrés sur la production de neige artificielle par exemple.

Où se situe l'enjeu, dès lors ? Précisément dans la non tangibilité du risque lié à la raréfaction de l'eau : la perception ou croyance que l'eau est une ressource abondante ne constitue pas un moteur à l'adoption de comportements d'usage raisonnable, particulièrement en province de Luxembourg. On se souviendra de la carte présentée dans le diagnostic qui montre que plus on descend dans le Sud du pays, moins les comportements de récolte d'eau de pluie sont présents. Une gestion durable de la ressource implique une utilisation raisonnée, même en zone et en période d'abondance.

On rappellera également que dans d'autres zones du pays, singulièrement en Wallonie picarde, les nappes aquifères ont connu une baisse radicale de leur niveau suite à des usages abusifs et conflictuels entre régions.

On soulignera enfin que des demandes provenant de l'extérieur, notamment du Nord de la France, existent pour un accès aux ressources wallonnes. Dans une perspective de moyen ou de long terme, le concept d'exportation d'eau, déjà pratiqué massivement si l'on considère que la Flandre et la Région de Bruxelles-Capitale sont des zones d'exportation : annuellement, 160 millions de m³ d'eau récoltés et traités en Wallonie alimentent ces deux régions, soit 40% de la production annuelle wallonne. Rien n'empêche des transferts. Rien n'empêche non plus une forme de surenchère à un certain stade de manifestation de la demande et donc une matérialisation du statut d'or bleu et donc une source de revenus non négligeable qui impose une gestion durable des nappes aquifères.

Laquelle dépend des prélèvements et des captages, mais aussi des conditions de renouvellement (climat), de la gestion des sols (et notamment des forêts et zones agricoles) et de la gestion des risques de pollution, dans une logique intégrée de respect du cycle de l'eau (cf. enjeu B.).

⁷³ Trends Tendances 21 février 2008, p.47.

B La rencontre des critères européens en matières de qualité de l'eau et de son écosystème à l'horizon 2015

On l'a vu plus haut, l'instrument clé en matière de qualité de l'eau est la Directive cadre sur l'Eau (Directive 2000/60/CE) qui impose aux Etats –membres de l'Union européenne d'atteindre un « bon état » de l'eau à l'horizon 2015. Cette directive recouvre une grande diversité d'aspects. Elle introduit notamment plusieurs concepts complémentaires : celui de masse d'eau de surface, de masse d'eau souterraine, nouvelle unité élémentaire du milieu aquatique, mieux adaptée à la gestion des eaux à l'intérieur des bassins hydrographiques à large échelle (districts hydrographiques) et celui d'aquifère qui renvoie à une ou plusieurs couches souterraines de roches ou d'autres couches géologiques d'une porosité et perméabilité suffisantes pour permettre, soit un courant significatif d'eau souterraine, soit le captage de quantités importantes d'eau souterraine. Chaque masse d'eau devant atteindre des objectifs environnementaux qui lui auront été attribués.

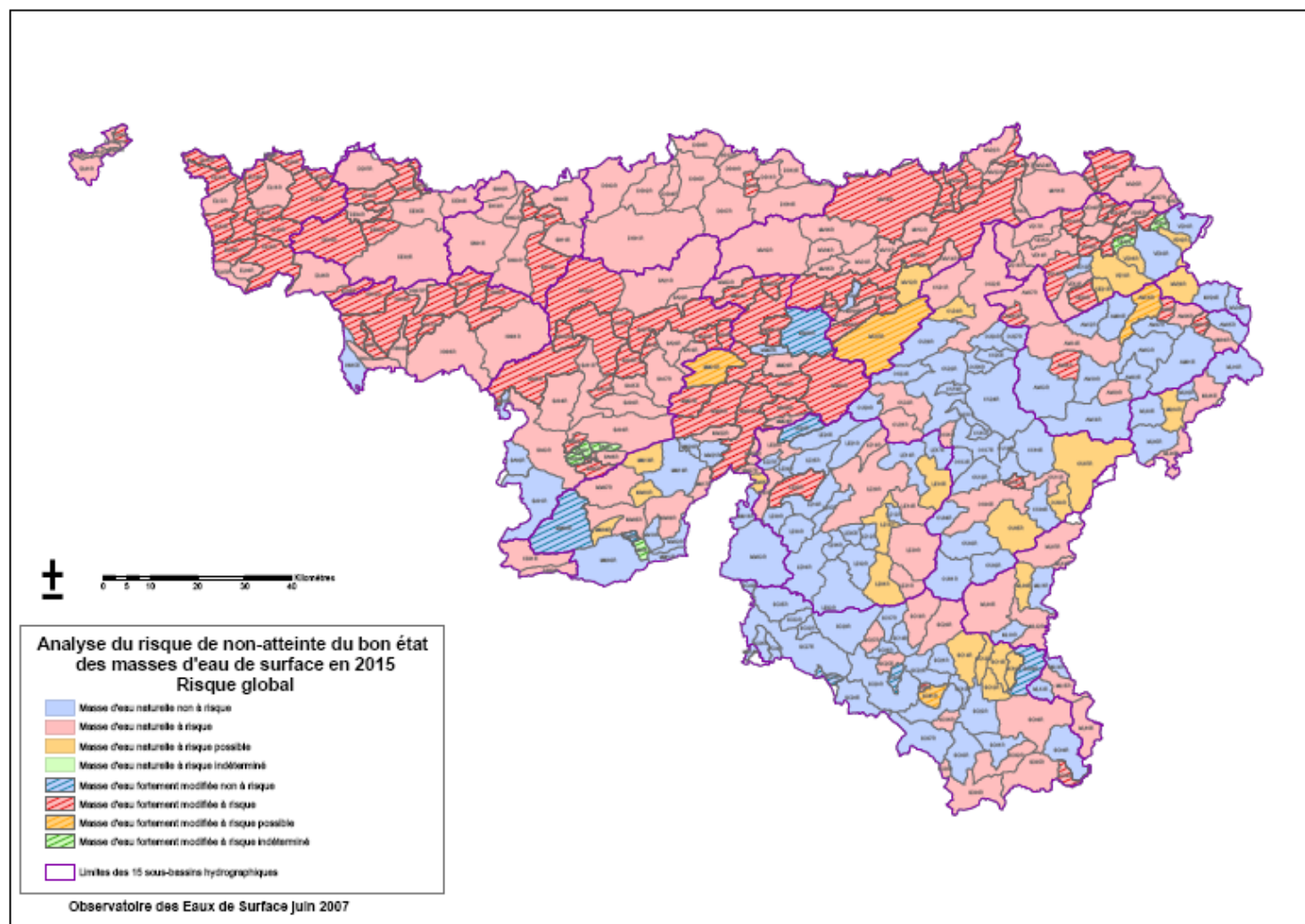
Pour rencontrer les exigences, la Région wallonne a pris, depuis 2001, de nombreuses dispositions, notamment aux fins de réaliser une caractérisation initiale de toutes les masses d'eau souterraine pour évaluer leurs utilisations et la mesure dans laquelle elles risquent de ne pas répondre aux objectifs de qualité de chaque masse d'eau souterraine prévus.

La carte qui figure à la page suivante, difficilement lisible parce que structurée à partir des dites masses d'eau, est un des résultats de ce travail. Elle fournit une analyse du risque de non atteinte du bon état des masses d'eau de surface⁷⁴ en 2015. La carte montre que si les territoires étudiés comprennent des zones non à risque, ils ne sont pas exempts de zones dites « à risque » (??) où le bon état ne sera sans doute pas atteint en 2015, notamment en bordure d'Etalle et de Tintigny, ainsi que sur Saint-Hubert.

Il y a donc un enjeu qui doit être rencontré et nécessite des mesures particulières préventives et curatives pour rencontrer les objectifs de la directive. Les contrats de rivière, à des stades d'avancement différenciés dans chacun des GAL sont des outils pertinents pour rencontrer cet enjeu. La question posée est de savoir s'ils sont suffisants, l'accent ayant été mis, lors des ateliers, sur la prévention et la gestion de certains risques majeurs lié à certains types d'activités : agriculture, centre de déchets, activité forestière. D'un œil extérieur, il y a à tout le moins des efforts de transparence à réaliser dans ce domaine, voire à entrer dans une dynamique d'application du principe de précaution pour certains dossiers à risque.

Il n'est pas inutile de rappeler que de la qualité de l'eau dépendent de nombreux sites naturels de grande qualité au sein des deux territoires. C'est donc aussi l'image et la qualité du cadre de vie de la région qui est en jeu, ainsi que, plus fondamentalement, la durabilité environnementale.

⁷⁴ Des travaux similaires sont réalisés pour les masses d'eau et aquifères, qui renvoient à des enjeux similaires. Nous n'entrons toutefois pas, ici, dans le détail technique de chaque situation.



C. L'évolution de la politique tarifaire de l'eau de distribution et application progressive du coût vérité

Cet enjeu est fortement lié aux deux précédents puisque, si l'eau se raréfie d'une part, si les coûts liés à la préservation de ses qualités augmentent d'autre part, les prix augmenteront. D'autres facteurs significatifs interviennent cependant dans ces coûts qui sont également susceptibles d'évoluer.

La gestion et la distribution de l'eau potable est une tâche essentiellement assumée par les pouvoirs publics, et ce de manière jugée efficace par rapport à d'autres pays européens. Le coût combiné nécessaire à l'entretien des réseaux de distribution, à celui du système de production (zones de captage, contrôle qualité, etc.) et à l'assainissement des eaux de surface représente une somme considérable et un poste récurrent qui se chiffre en milliards d'euros, empruntés et donc à amortir. Cette somme impacte progressivement sur le prix de l'eau.

A titre d'exemple, la SWDE signale que sur un chiffre d'affaires annuel total de 300 millions d'euros, 100 millions sont investis dans la sécurisation du réseau d'alimentation⁷⁵.

Depuis quelques années la question de la fixation du prix de l'eau – selon le concept du « coût-vérité »⁷⁶ et du contrôle de ce prix fait l'objet de nombreux débats au niveau de la Région wallonne, institution compétente pour établir les règles de fixation du prix. C'est cependant le pouvoir fédéral qui reste compétent pour recevoir les demandes de hausses tarifaires émanant des sociétés de distribution. De plus la lisibilité de la structure complète des coûts, en d'autres termes, le prix exact de l'eau au détail, n'est pas simple, varie d'une société à l'autre et, en gros, échappe à l'analyse de la Région et *a fortiori* à celle du citoyen-consommateur. La situation n'est pas très différente de celle vécue dans le domaine de l'électricité, du gaz ou du mazout. On peut s'attendre à une clarification des rôles et des règles du jeu en la matière et, ici aussi, à une harmonisation et à une adaptation potentielle des coûts de distribution de l'eau qui devra intégrer les investissements faits par la Région en la matière.

A terme, si l'on s'en réfère aux situations vécues dans la gestion des autres fluides (gaz, électricité, mazout), une privatisation de la production et de la distribution d'eau n'est pas exclue, une situation déjà pratiquée en France dans certains territoires (avec des conséquences à la hausse sur les tarifs pratiqués). A ce sujet, cependant, en ce qui concerne les territoires couverts par les GAL, la situation est moins préoccupante puisque des effets de seuils existent : les opérateurs privés se concentrent généralement sur des échelles de clientèle significative : « 99% des nouveaux raccordements dans le monde au cours des 15 dernières années sont le fait du secteur public »⁷⁷. Cet effet de seuil existe aussi au niveau de la SWDE : la zone d'Arlon-Aubange-Messancy, démographiquement dynamique est entrée dans le giron de la SWDE, les communes avoisinantes pas.

Ce qui laisse une marge de manœuvre pour des projets transcommunaux adaptés à l'existence de ressources locales adaptées (c'est le cas d'Etalle). Ceci ne signifie cependant pas que ces acteurs importants, qu'ils soient publics ou privés, ne

⁷⁵ Trends Tendances 21 février 2008, p.46.

⁷⁶ D'ici 2010, chaque Etat-membre de l'Union européenne est tenu d'appliquer le *prix-vérité de l'eau*. Ce prix-vérité est déterminé en intégrant l'ensemble des coûts des services générés à chaque étape du cycle anthropique de l'eau (production, distribution, assainissement, protection des ressources). Etat de l'environnement, p.161.

⁷⁷ Trends Tendances 21 février 2008, p.46.

lorgneront pas à un moment avec avidité et moyens financiers, sur le stock d'eau souterraine disponible (cf. enjeu A).

On soulignera enfin un dernier paradoxe : alors que l'essentiel des ressources en eau souterraines est située au Sud du pays, il apparaît que la facture des Wallons est plus élevée que celle de leurs voisins bruxellois et de certaines zones flamandes pour la même eau potable : au 1^{er} janvier 2008, le mètre cube se payait 2,90 € toutes taxes comprises en Wallonie (moyenne pondérée, les situations variant encore fortement – du simple au triple – entre sous-régions), pour 2, 46 € / m³ en Région de Bruxelles-Capitale (ménage de 2 personnes) .⁷⁸

L'Union européenne reste pour le moment relativement discrète par rapport à des ambitions pourtant déjà annoncées, de libéralisation du secteur de l'eau. Elle a par contre émis une directive contraignante sur l'application du coût-vérité et se montrera intraitable en cette matière.

A l'heure actuelle, et en synthèse de cette situation relativement complexe, l'application du coût-vérité de l'eau est souvent présenté comme une menace, notamment pour le consommateur. Dans des territoires où la ressource existe en abondance, il peut s'agir d'une opportunité profitable au citoyen, à la commune et au secteur privé si un plan de gestion et de distribution durable de l'eau est pensé dans une logique de long terme (vingt ans) dans une structure de partenariat public-privé.

D. Le positionnement des communes par rapports aux enjeux liés la ressource « eau »

Les communes peuvent opter pour trois profils dans leur rencontre des besoins liés à la ressource eau :

- un profil passif-réactif : faible investissement dans la gestion dynamique des cours d'eau, transfert de responsabilités dans la gestion de la distribution et de l'épuration des eaux. Cette attitude implique une certaine sécurité (via un transfert des responsabilités et donc des risques), mais aussi perte de contrôle de la ressource et de ses potentialités. A titre d'exemple, des citoyens et acteurs d'Herbeumont ont récemment exprimé leur insatisfaction quant à la qualité de l'eau de distribution (couleur, goût, présence de chlore).

- un profil curieux-expérimental : investissement sincère dans un contrat de rivière, encouragement à l'installation de citernes d'eau de pluie ou de systèmes d'épuration par lagunage individuel ou en systèmes d'habitat groupé, recherche de sources alternatives de production d'eau. Cette attitude implique des investissements mesurés dans des systèmes alternatifs, générateurs d'économie à petite échelle, générateurs aussi d'activité et d'emploi à une échelle modeste également, mais porteuse de valeur ajoutée sociale, comme le démontre l'exemple des pépinières La Gaume à Tintigny.. Elle implique aussi un positionnement partiellement hors des sentiers battus des communes dans certains domaines. C'est le propre de l'expérimentation. C'est ce qui se réalise dans le domaine des panneaux solaires, pour donner un exemple comparable.

- un profil d'investisseur à long terme, décidé à se réapproprier sa capacité de valoriser ses ressources en eaux de surface, aux eaux souterraines, voire en récupération d'eau de pluie. Cette attitude implique de construire un business plan, de dégager des

⁷⁸ Trends Tendances 21 février 2008, p.44.

capacités financières pour investir et de rechercher des partenaires publics ou privés prêts à s'investir dans les projets. Ces projets peuvent notamment concerner la distribution d'eau sur ressources propres à un niveau transcommunal, l'exportation d'eau dans les limites disponibles, la valorisation de sites remarquables (cours d'eau, carrières), la recherche de gisements à potentiel hydro-électrique, etc.

L'enjeu est donc bien celui de positionnement communal et à la capacité d'appropriation des enjeux liés à l'eau au niveau local. Chaque profil présente des avantages et des inconvénients et doit être adapté au contexte local (présence ou non d'un cours d'eau, d'un contrat de rivière, d'une ressource aquifère, volume des investissements à réalisés). Chaque profil mérite une étude coûts-bénéfices à un horizon de long terme (15 ou 20 ans).

E. Capacité de mobilisation individuelle et collective autour de comportements proactifs

Au même titre que les communes, et selon une tendance qui se consolide depuis quelques années, les individus peuvent également se mobiliser, seuls ou en groupe, pour réaliser des investissements porteurs dans le domaine de l'eau et se comporter comme investisseurs à long terme. Il s'agit essentiellement, en l'occurrence, d'investissements liés à l'eau de pluie et aux systèmes d'épuration favorables à un recyclage naturel de l'eau (épuration par lagunage). Il s'agit également d'adopter des comportements non ou moins polluants dans l'usage de l'eau. La mutualisation des investissements peut également s'envisager dans le cas de regroupement de citoyens, par exemple en habitat groupé. Enfin, d'autres investissements plus ambitieux (systèmes hydrauliques, géothermie) sont également à la portée de citoyens motivés et... fortunés.

Ces comportements sont en voie de généralisation et peuvent encore progresser selon les régions, les milieux (rural / urbain) et les situations sociales. On sait que, par exemple dans le domaine des investissements destinés à réduire la facture énergétique, l'accessibilité reste limitée pour les ménages à faibles revenus et que les primes bénéficient à des ménages dont la capacité d'investissement est déjà conséquente. L'enjeu n'est donc pas tellement celui de la sensibilisation, mais celui qui vise à donner les moyens au plus grand nombre de prendre conscience et d'investir dans des technologies d'économie ou de récupération d'eau. Des solutions peuvent être à cet égard, envisagées au niveau communal.

L'enjeu est aussi de sensibiliser les acteurs entrepreneuriaux (agriculteurs, forestiers, entreprises situées à proximité des points d'eau) et plus généralement tous porteurs de projets ayant un impact potentiel sur l'eau et le sous-sol à anticiper / analyser les effets de leur activité sur ces ressources et à investir en conséquence, notamment pour éviter d'étanchéifier / de polluer le sol. Ici, la réponse est peut-être à trouver dans des mécanismes réglementaires ou incitatifs au plan provincial ou régional, outre les efforts déjà réalisés en ce sens via les contrats de rivière.

Beaucoup d'initiatives ont par ailleurs été lancées dans le domaine de la réduction des infiltrants (via le programme Nitrawal, par exemple) dans ce qui constitue sans doute une première vague d'efforts pour maîtriser les pollutions du sol et du sous-sol.

3.4. Les enjeux transversaux

A La diversité des mesures d'anticipation des effets des changements climatiques

Les changements climatiques constituent à la fois une incertitude et une certitude. Les signaux d'un réchauffement, mais aussi d'une mutation climatique potentiellement plus brutale se manifestent par différents signaux. Les « accidents climatiques », encore appelés épisodes météorologiques extrêmes se multiplient : été caniculaire, tempête, records de pluie, hivers particulièrement doux, ...

L'impact de ces changements sur l'état des ressources naturelles est incertain mais, ici aussi, réel : un réchauffement du climat aura des effets sur les types d'essences qui se développent, sur le rythme de croissance des espèces, sur la biodiversité, sur l'apparition d'agents biotiques prédateurs.

Dans une logique de gestion à long terme des ressources forestières, des objectifs de diversification spécifique et génétique, de sélection qualitative des essences, etc. sont poursuivis par des acteurs comme la DNF et paraissent essentiels. Ils sont cependant potentiellement insuffisants à prévenir des phénomènes plus extrêmes ou plus rapides. C'est ici que le degré d'incertitude l'emporte sur la rationalité des mesures qui sont prises. La manifestation des changements climatiques et l'anticipation de leurs effets doivent donc constituer un point d'attention majeur des acteurs du secteur, certainement enrichi par une dynamique de veille et de surveillance, pour laquelle des éléments existent déjà sectoriellement et par des projets d'expérimentation d'évolution des essences en milieu variable.

Dans le domaine de l'eau, et même si la Wallonie ne doit se plaindre ni du climat ni d'un risque de stress hydrique à court terme au sens où certains pays du Sud le connaissent, des étés caniculaires comme celui de 2003 ont soulevé certaines inquiétudes quant au renouvellement naturel des ressources. La succession d'hivers doux sans précipitations hivernales constitue un autre facteur desservant l'alimentation des nappes. Il existe donc certains signaux, certes faibles, d'une possible raréfaction ponctuelle de la ressource dans certains contextes, signaux qui doivent encourager les autorités à se ménager une marge de manœuvre en constituant des sources aquifères alternatives, sous formes de réservoirs ou de nappes réservées à des usages d'urgence. Il existe un potentiel à explorer au sein même des territoires couverts par les GAL.

Le secteur de la pierre est, *a priori*, et à court terme moins concerné par les changements climatiques, lesquels peuvent malgré tout influencer les rythmes et conditions de travail, la qualité du matériau disponible, les usages traditionnels dans un climat différent. A très long terme, l'impact climatique sur la disponibilité de la ressource est naturellement majeur. Ici aussi, il y a matière à approfondissement et à suivi de certaines tendances.

D'autres mesures préventives, analytiques ou encore visant à une diversification des stratégies traditionnellement suivies peuvent être pensées pour rencontrer cet enjeu, l'essentiel étant de ne pas regarder à l'importance de l'investissement nécessaire, mais bien à la créativité et au caractère innovant des solutions proposées, y compris dans le domaine immatériel : les changements climatiques induisent de nouveaux comportements d'éco-consommation, lesquels appelleront le développement de nouveaux produits. La recherche de ces produits doit s'organiser maintenant pour une opérationnalisation optimale et la plus efficace possible dans 5, 7 ou 10 ans.

B L'évolution des coûts (financiers et environnementaux) associés à la disponibilité et au transport de la ressource

Cet enjeu est complexe et recouvre deux dimensions partiellement contradictoires.

D'une part, les territoires étudiés sont handicapés par un réseau de communication fortement lié au transport routier. Pas de liens aux voies navigables et une trop faible pénétration du chemin de fer. La liaison de Valvert à la voie ferrée a constitué un argument de poids, si pas définitif, dans le choix de l'implantation et la décision d'investir.

Pour certaines matières (notamment dans le transport de concassé), l'argument pondéral, soit le coût lié au volume transporté, limite le rayon d'approvisionnement : une règle de trois estime que le coût du transport sur 100 km est équivalent au coût d'enlèvement en carrière, ce qui peut constituer un lourd handicap pour les entreprises de travaux publics et de génie civil et, au final, impacte sur le prix à payer. Les carriers ont d'ailleurs développé une approche préférentielle, pour autant que les infrastructures voisines le permettent, pour favoriser au mieux les transports par voie fluviale comme le montrent les répartitions par modes de livraison au cours de ces dernières années. En 2007, les livraisons par eau représentent 4,9 millions de tonnes et sont en progression de 8% par rapport au volume correspondant de 2006. Ce chiffre est d'autant plus remarquable que le total des livraisons en Belgique est identique pour 2006 et 2007. Ce mode de transport représente aujourd'hui 13,3% du volume livré aux utilisateurs contre 7% au début de la décennie. Traduit en tonnage, cela représente un accroissement de 103% entre 2007 et 2001⁷⁹.

D'autre part, les produits locaux (pierre, bois) sont concurrencés, y compris dans les territoires, par des produits exotiques acheminés parfois gratuitement et dont les coûts de production disqualifient ces mêmes produits locaux. Ces mêmes coûts de transport ne dissuadent pas les mouvements européens et mondiaux de grumes et de pierres de qualité si chaque maillon de la chaîne s'y retrouve en termes de valeur ajoutée.

L'argument selon lequel le coût du transport – on parle aussi d'énergie grise nécessaire à la production et à l'acheminement du produit – est appelé à augmenter et à décourager ce type de concurrence est donc contestable, même dans un scénario tendanciel d'augmentation du coût des énergies fossiles : cette augmentation réduira potentiellement la concurrence des produits lointains, et encore, dans la mesure où le tonnage transporté par voie maritime via Anvers permet de réduire sérieusement les coûts relatifs, mais fermera aussi certainement des marchés aux zones les plus enclavées, comme celles situées en province de Luxembourg.

Un scénario audacieux dans ce cadre serait un franc réinvestissement dans le développement de la voie ferroviaire, outre la nécessité de renforcer la sensibilisation des acteurs aux arguments sociaux et environnementaux liés à la production des matériaux « exotiques » (voir enjeu E).

⁷⁹ Rapport annuel 2007, FEDiEX.

C Les mesures de mise en disponibilité des ressources humaines peu ou moyennement qualifiées et la transmission des savoirs

Dans les secteurs du bois et de la pierre, les entreprises relaient, depuis longtemps, un manque criant de main-d'œuvre à tous les étages de leur activité. Il y a peu de chiffres qui objectivent cette tendance. Au contraire, le volume de demandeurs d'emplois est mis en avant par les uns pour signaler que la main-d'œuvre doit être disponible, par les autres pour souligner les effets pervers du chômage et du piège à l'emploi.

Sans trancher ce débat idéologique, et en signalant qu'une première réponse a été apportée avec la création annoncée d'un programme de formation de bachelier des métiers du bois qui formera des étudiants de l'enseignement supérieur, il nous paraît qu'attendre trop longtemps dans l'appréhension de ce problème peut freiner la transmission des savoirs liés aux métiers du bois et de la pierre et donc, *in fine*, mettre en danger le patrimoine culturel lié aux ressources naturelles.

De fait, quand des entrepreneurs confessent ne pas chercher de successeurs, quand des entreprises renoncent à investir dans de nouveaux outils de production, quand la tradition familiale se rompt, quand les carrières ou les scieries ferment, la région perd une partie de son patrimoine immatériel, dont il a été souligné, en ateliers, qu'il était à la fois ancré dans la région et en voie de disparition. C'est un message fort qu'il ne faut pas négliger.

Les entreprises rencontrées, tous secteurs confondus, se disent prêtes à assumer les efforts de formation à leur portée au sein de leurs structures. Elles déplorent cependant le manque de candidats et de formation en amont qui leur permettraient de développer cette stratégie. Elles mettent également en avant certains facteurs handicapants comme la fiscalité dans une logique transfrontalière, le caractère intrinsèque du travail à l'extérieur ou en atelier. Le secteur de la construction lui-même est préoccupé par la transmission de son savoir-faire⁸⁰. Il serait intéressant, sur cet aspect précis, d'approfondir l'analyse avec les fédérations et les acteurs publics de la formation, notamment pour identifier les compétences les plus déficitaires et les formations à mettre en place pour y répondre.

De manière plus proactive, et toujours dans une dynamique de moyen terme, un démarchage vers des groupes-cibles, via les écoles de formation, les centres de compétence, les CPAS et les communes, les organismes d'insertion peut s'envisager à partir d'un collectif d'entreprises lassées d'attendre l'oiseau rare. En d'autres termes, il s'agit d'aller chercher les candidats travailleurs là où ils se trouvent, non par la force – même s'il ne faut pas négliger l'hypothèse d'un durcissement des conditions d'obtention d'une allocation de chômage – mais par un mécanisme de conviction à créer sur des bases suffisamment attractives et flexibles où employeur et travailleurs y trouvent leur compte : les uns en termes de sécurité d'emploi, les autres en termes de disponibilité et de motivation. Cette stratégie doit par ailleurs s'envisager avec d'autres pistes suggérées pour (ré-)offrir des perspectives de moyen terme aux entrepreneurs locaux.

⁸⁰ Etude des besoins de l'ensemble de la filière pierre sur les communes de Bertrix, Herbeumont, Libin et Saint-Hubert, Bodons Espace SPRL, Villance, p.32.

D. La liaison entre le développement de l'éco-construction et l'utilisation des ressources naturelles spécifiques au territoire

La dynamique de croissance dans laquelle s'est trouvé le secteur de la construction depuis une décennie a profité à de nombreux sous-secteurs. Parmi eux, le secteur de l'éco-construction / de la construction durable a conquis des parts de marchés conséquentes et peut encore se développer. On estime à 15% le volume potentiel des parts de marché que l'éco-construction peut représenter dans l'ensemble du marché, une estimation faite avant la montée spectaculaire du baril de pétrole et qui n'a sans doute pas intégré l'intérêt croissant que les sociétés de construction clé-sur-porte témoigne pour cette approche.

Outre le fait que le secteur de l'éco-construction doit passer par une phase de maturité qui écartera les opérateurs les moins professionnels ou les moins préparés, par exemple par le développement de normes et de bonnes pratiques ; la mesure avec laquelle cette croissance profitera aux entreprises valorisant les matières premières au sein du territoire n'est pas démontrée, voire même difficile à argumenter.

De fait, l'éco-construction, dans un développement optimal qui n'est pas encore largement pratiqué, intègre des ressources naturelles comme le bois ou la pierre pour leurs contributions spécifiques aux critères du projet, et souvent en les mettant en concurrence avec d'autres matériaux ou des matériaux comparables mais de provenance plus lointaine. Pour faire bref, ce n'est pas parce que l'éco-construction se développe qu'elle intègre forcément le bois, la pierre ou la valorisation de l'eau de pluie, *a fortiori*, le bois ou la pierre d'origine locale.

Différents critères conditionnent les choix de ces matériaux : prix, qualité, constance dans l'approvisionnement mais aussi connaissance précise et partagée des utilisations possibles et caractéristiques propres des produits (une caractérisation précise du matériau et de ses usages) : la réponse à ces critères fait partie des voies à investir par l'ensemble des acteurs des territoires, voire de la province pour constituer un pôle de compétences et donc un interlocuteur crédible pour des opérateurs comme le cluster éco-construction ou des acteurs majeurs du secteur de la construction par ailleurs bien présents en province.

E. La montée en puissance d'une conscientisation des citoyens à la durabilité de leurs comportements d'achats et de consommation de l'espace et des ressources

La conscientisation environnementale des citoyens a mis plusieurs décennies à s'installer pour s'ancrer désormais fermement dans les esprits, dopée à la fois par la médiatisation des conséquences de l'activité humaine sur l'état de santé de la planète et, pour les plus pragmatiques, par la hausse du prix des matières premières et des carburants. Ceci ne signifie pas encore que tous sentent concernés, mais tous sont à tout le moins touchés. Parallèlement, des critères éthiques et d'équité commencent également à orienter les comportements, notamment les comportements d'achat.

D'un point de vue territorial, et si l'ambition est de valoriser les ressources naturelles et le caractère durable – et objectivement démontré dans chacune des dimensions concernées – de leur mode de production, l'enjeu est simple, mais pourtant insuffisamment investi : assurer le lien entre deux arguments complémentaires : la proximité et la durabilité. C'est là une stratégie à mettre en œuvre très rapidement, dans une optique de sensibilisation collective et individuelle – la tendance étant

actuellement d'encourager l'initiative individuelle par rapport à son propre impact sur la planète. Les pistes à approfondir ne manquent pas et la difficulté se situe davantage dans la concurrence de messages similaires véhiculés par des opérateurs surfant sur la vague verte, concurrence qu'il s'agit de démonter par la robustesse des arguments avancés sur son propre terrain.

En amont d'actions de communication et de sensibilisation, il y a une pédagogie de la ressource naturelle à mettre en place au niveau des écoles, des administrations, des élus, des prescripteurs et, à tous niveaux, des citoyens et habitants. Chacun de ces acteurs, dûment informé, peut devenir un ambassadeur potentiel de la ressource naturelle présente et / ou valorisée sur son territoire et commencer par orienter ses propres comportements de consommation.

F. La capacité des acteurs à se fédérer autour de projets mobilisateurs

Le diagnostic et les enjeux relatifs au bois, à la pierre et à l'eau ont suffisamment démontré d'une part les risques liés à la poursuite de stratégies individuelles, que ce soit au niveau privé mais aussi public d'une part, l'intérêt d'œuvrer collectivement d'autre part, l'enjeu étant, pour chaque acteur de trouver le juste milieu entre son intérêt et ses concessions. La logique de coopération⁸¹ propre à un contexte économique mondialisé pousse à appliquer largement ce principe dans la sphère économique.

Le message n'est certes pas neuf. Des tentatives ont été menées de consolider des clusters, de former des projets coopératifs, de développer des projets d'achats communs. Les échecs successifs de ces initiatives s'expliquent pour partie par la résistance naturelle d'entrepreneurs (ou d'élus) à s'investir sincèrement dans des projets sans n'y voir que leur profit personnel, de même que par la difficulté d'atteindre une taille critique.

Cependant, une des clés de la durabilité des activités de valorisation des ressources naturelles du territoire se trouve là, dans le ou les critère(s), le ou les projet(s) qui amèneront un nombre significatif et représentatif d'acteurs à s'investir dans un projet équitabement rentable pour tous. La dynamique des contrats de rivière et de gestion au niveau d'un massif forestier constituant, à cet égard, des modèles intéressants à analyser afin de s'en inspirer. Il y en a sans doute d'autres.

G. La territorialisation des politiques publiques

La territorialisation des politiques publiques peut être considérée comme une tendance et comme un enjeu. C'est notamment une tendance externe puisque la territorialisation découle du système de gouvernance à niveaux multiples (du local au global en passant par l'Europe) qui s'est mis en place comme réponse institutionnelle aux conséquences de la mondialisation. C'est également une tendance interne puisque les ressources naturelles relèvent aussi de compétences régionales, provinciales et locales : les communes pèsent par exemple d'un poids non négligeable sur l'existence des ressources naturelles, par exemple via leur politique foncière ou forestière.

Ce peut également être un enjeu si l'on considère que le territoire perdra ou gagnera selon le positionnement qu'il adoptera à l'égard des ressources naturelles (cf. supra les

81 La notion de coopération désigne l'association de comportements stratégiques de coopération et de compétition (concurrence) simultanés de la part de deux ou plusieurs entreprises. Nalebuff, B., Brandenburger, A. *La Co-opération, une révolution dans la manière de jouer concurrence et coopération*, Village Mondial, 1996.

attitudes possibles que la commune peut adopter), mais aussi selon l'échelle à laquelle il souhaitera agir. Ainsi, l'approche supracommunale paraît-elle légitime pour des acteurs comme les GAL, Valbois ou la Fondation Rurale de Wallonie. Elle devrait l'être également pour les communes, par ailleurs à l'initiative des réflexions ayant mené à la rédaction de ce rapport et en charge de le mettre en œuvre.

En ce qui concerne les acteurs économiques, pour qui le territoire n'est qu'un donné partiel (un choix de localisation est effectué, partiellement indépendant des contraintes administratives), pas un cadre fermé, le rapport est encore plus complexe. Les liens institutionnels sont lâches, la méfiance à l'égard de la puissance publique est grande, les espaces de référence sont économiques (le marché de l'offre et de la demande) et transfrontaliers le plus souvent.

L'analyse montre par ailleurs que tant au niveau des acteurs économiques qu'au niveau des institutions territoriales, le fait qu'une part importante de la valeur ajoutée liée à l'exploitation et à la valorisation des ressources naturelles s'échappe par diverses voies ne semble pas générer de réponse collective, tout au plus une prise de conscience. Cette prise de conscience, par un retour à une réflexion à partir de ce que le territoire a à gagner, doit pouvoir constituer un axe stratégique du plan prospectif à mettre en place, faute de quoi, les pertes à moyen terme seront très importantes.

H. Autres enjeux transversaux

Les enjeux repris ci-dessous ont été évoqués dans les descriptifs d'enjeux relatifs au bois, à l'eau ou à la pierre. Nous ne les reprenons pas ici pour éviter un effet de répétition car le raisonnement peut être élargi aux trois ressources. Nous renvoyons donc le lecteur aux enjeux sectoriels qui concernent ces dimensions.

- ***La gestion, par les acteurs, des obligations / potentialités en matière de normes, de certification***
- ***L'évolution des législations européennes et leur traduction au plan régional***
- ***Les stratégies de réponse des acteurs entrepreneuriaux à la mondialisation (articulation entre les stratégies des grands acteurs et l'approche « artisanale » d'un grand nombre de petits acteurs***
- ***La capacité d'intégration technologique et stratégies d'innovation des entreprises du bois et de la pierre.***

4. Perspectives de développement

Les perspectives de développement posent la question du devenir de chaque ressource au sein des territoires, mais aussi de la contribution potentielle de chaque ressource au développement des territoires : on a vu dans le chapitre précédent que l'échelle territoriale constituait, en soi, un enjeu transversal majeur.

A ce stade de l'analyse, il est donc nécessaire de renverser la perspective adoptée jusqu'ici dans la présentation de ce rapport et d'adopter une vision transversale à partir des territoires avant de décliner les éléments en fonction des potentialités de chaque ressource.

Les communes concernées par l'étude, et le constat peut sans doute être généralisé à l'ensemble de la province du Luxembourg⁸², partagent en effet certaines caractéristiques qui autorisent un questionnement similaire quant au choix du chemin à suivre :

- un caractère rural marqué et notamment l'absence de pôles urbains majeurs ;
- des ressources naturelles en abondance ;
- un tissu entrepreneurial de petites et moyennes entreprises dans les secteurs concernés ;
- quelques acteurs innovants qui ont adopté une stratégie de diversification par rapport aux modèles traditionnels des secteurs ;
- des pouvoirs publics mobilisés à géométrie variable, pour ne pas dire faiblement ;
- une image verte et des potentialités touristiques ;
- un savoir-faire et une culture de la ressource naturelle.

S'il existe également des différences entre les deux territoires concernés par l'étude, notamment du fait de la proximité grand-ducale de l'un d'entre eux, le scénario tendanciel dans chacun d'eux n'est pas riche de perspectives de développement du tissu entrepreneurial autour de la thématique des ressources naturelles : pour faire très bref, on semble s'orienter davantage vers une rationalisation économique et une revalorisation patrimoniale à travers des initiatives ponctuelles dans le domaine touristique ou environnemental. Sociologiquement et d'un point de vue démographique, les évolutions de chaque territoire seront sans doute pus contrastées.

Pourtant, comme le montre le diagnostic, l'indice de pénétration des communes concernées par les ressources naturelles est élevé, que ce soit en termes de surface concerne, d'emplois et d'activité économique, voire même de revenus financiers. Il est certes possible, pour une commune rurale, de privilégier l'option résidentielle et l'activité tertiaire, mais suivre une telle stratégie paraît risquée, peu porteuse de diversité, et en contradiction avec le caractère résolument rural qui la caractérise.

Dans les pages qui suivent, nous proposons donc, à partir des informations récoltées et des analyses réalisées, un chemin alternatif, un scénario à succès que pourraient choisir les communes concernées afin de mieux exploiter l'atout principal dont elles disposent, à savoir les ressources naturelles.

Ce chapitre 4 présente les contours de ce scénario, les axes à investir et les conditions de réussite. Le chapitre suivant propose, pour chaque axe, des chantiers à investir prioritairement et des actions de long terme

⁸² A ceci près que certaines communes accueillent des entreprises de dimension européenne qui se situent dans une autre logique économique.

4.1. Présupposé

Le scénario proposé part du principe qu'il existe

- d'une part un **constat partagé** sur la valorisation insuffisante des ressources naturelles dans les territoires concernés, malgré un potentiel important que ce rapport met en évidence ;

- d'autre part, une **volonté collective**, au plan local, et à d'autres échelons, d'initier une dynamique de remobilisation autour de la valorisation des ressources naturelles.

Cette volonté collective d'atteindre des objectifs communs est un des quatre ingrédients que Michel Godet⁸³ considère comme fondement d'une vision. C'est l'expression de la cohésion des parties prenantes et de leur détermination à s'investir dans la construction d'un avenir commun, ce qui implique qu'elles apparaissent dans le scénario choisi.

4.2. Les contours du scénario : une finalité, deux volets complémentaires

A. Une finalité

En prospective, la finalité, c'est un but général souhaitable, perçu comme possible à réaliser à long terme et qui sera traduit en axes stratégiques. Le concept de finalité fait partie du registre du normatif (ce qui doit être fait) et non de l'exploratoire (ce qui pourrait advenir). Il s'agit de donner un sens et un but aux actions qui seront entreprises.

Dans le cadre de la démarche entreprise par les GAL, qui trouve ses fondements dans la transcommunalité, la mise en réseau et le développement rural, la finalité du scénario à succès peut s'exprimer en ces termes :

« Un positionnement territorial centré prioritairement sur le développement durable des ressources naturelles, revendiqué, assumé et investi dans ses différentes dimensions. »

Dans cette formulation, chaque mot a son importance.

La perspective adoptée est celle des territoires concernés.

⁸³ Michel Godet a montré qu'une vision prospective peut être composée de quatre éléments :

- les finalités, c'est-à-dire des buts généraux, perçus comme possibles, que l'organisation va s'efforcer de réaliser (idée de processus et d'idéal) ;
- des projets majeurs qui dessinent le futur. Ce sont les effets escomptés des actions et des chantiers déterminants que l'on aura menés à bien (idée de résultat) ;
- un système de valeurs partagées. Il s'agit de l'énonciation des valeurs qui lient les parties prenantes et qui vont leur permettre de gérer leurs différences, pour prendre le chemin de la vision, pour travailler aux axes stratégiques ;
- une volonté collective d'atteindre des objectifs. C'est l'expression de la cohésion des parties prenantes et de leur détermination à s'investir dans la construction d'un avenir commun, ce qui implique qu'elles apparaissent dans la vision.

La formulation de la vision s'appuie sur les enjeux de long terme identifiés précédemment et repose sur une consolidation de réponses à ces enjeux. L'organisation d'ateliers de prospective, de tables rondes ou de forums citoyens permet d'aborder chacun des enjeux identifiés sous forme de questions appelant des réponses (les souhaitables) structurées à un horizon temporel déterminé. Glossaire de la prospective, DIACT, à paraître.

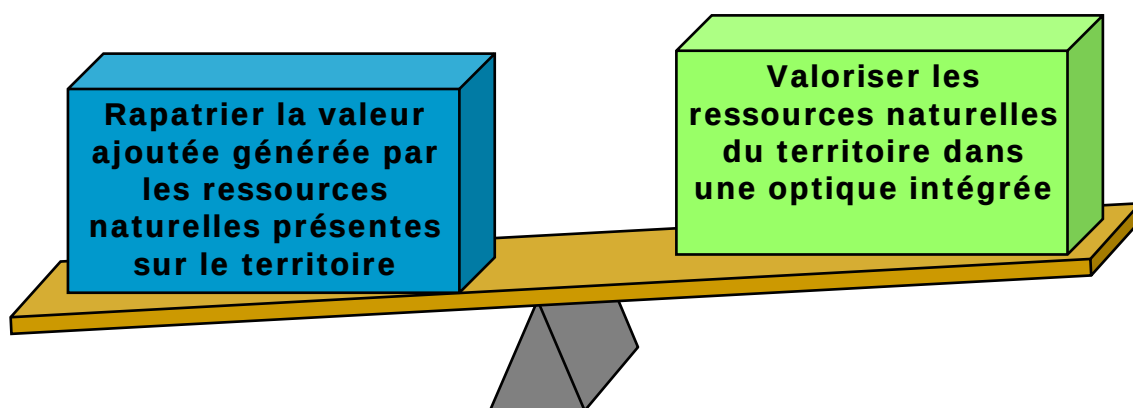
Le choix stratégique opéré est celui du « développement durable des ressources naturelles dans ses différentes dimensions » : économique, sociale, environnementale, culturelle. Nous suggérons un équilibrage spécifique de l'investissement à réaliser dans ces différentes dimensions.

La dimension normative se retrouve quant à elle dans le caractère prioritaire du positionnement et dans les verbes d'action qui renvoient à trois logiques :

- revendiqué : il s'agit de communiquer et de se différencier ;
- assumé : il s'agit de faire le lien entre héritage et avenir, il s'agit aussi de faire partager le positionnement ;
- investi : « il s'agit d'agir », de manière coordonnée, équilibrée, cohérente.

B. Deux volets complémentaires

Le scénario proposé se scinde en deux volets à investir prioritairement, le premier étant, selon notre analyse, plus prépondérant et plus complexe à assumer que le second :



Ces deux volets, que nous explicitons plus loin, auraient pu être positionnés comme une alternative, un choix à effectuer. Nous n'avons pas opté pour cette présentation pour plusieurs raisons :

- les acteurs du territoire sont investis dans chacune des deux thématiques, à géométrie variable selon la ressource naturelle considérée : la pierre et le bois sont par exemple largement couverts dans une approche économique, l'eau l'est davantage dans une approche environnementale et sociale ;
- l'avenir étant fait d'incertitudes, il est intéressant de laisser plusieurs options ouvertes et d'encourager les initiatives qui sont prises pour chacune d'entre elles ;
- une série d'éléments propres à chaque volet se complètent.

Il n'en reste pas moins que si des choix doivent être faits, par exemple en raison de moyens financiers limités ou par l'expression d'une volonté de cibler et de concentrer les efforts dans une direction, nous encouragerions fortement les acteurs territoriaux à opter pour le premier volet, plus complexe, moins séduisant sans doute aussi dans une optique de court terme, mais qui pose la question fondamentale de l'évolution du modèle économique en milieu rural.

Volet 1. Rapatrier la valeur ajoutée générée par les ressources naturelles présentes sur le territoire

Ce premier volet s'appuie sur le constat, ancien mais persistant et s'accroissant, que les ressources naturelles génèrent une trop faible valeur au sein du territoire.

Il s'inscrit donc dans une stratégie de redynamisation de la filière économique liée à l'exploitation des ressources naturelles, pour l'essentiel le bois et la pierre, même s'il est également possible d'envisager une exploitation économique de certains aspects liés à la présence de l'eau. A cet égard, le modèle économique proposé par Nestlé-Waters (Valvert) est un exemple intéressant.

Pour exprimer les choses encore plus clairement, c'est dans le domaine de l'exploitation et de la transformation que les principaux efforts doivent être réalisés, afin de consolider le tissu entrepreneurial et l'activité industrielle existants, voire même de les élargir. Dans le créneau des services, c'est la combinaison d'activités de transformation et de vente, en circuit court, ou sur base locale ou partiellement locale, qui constitue une stratégie de réponse intéressante.

Différents signes indiquent que des investissements se feront et sont en train de se faire. Le capital pour les projets dits « verts » est disponible, la demande est en croissance et la concurrence intra- et extra-européenne est très dynamique. Récemment, le marché de la construction a constitué un vecteur important de contrats qui sont appelés à se multiplier dans le secteur de la rénovation eu égard à l'âge du parc immobilier wallon⁸⁴.

Interprétée positivement cette combinaison de facteurs constitue une fenêtre d'opportunités pour les entreprises locales. Sur un plan plus pessimiste, il est permis d'affirmer qu'il y a urgence dans la mesure où les handicaps mis en avant par ces mêmes entreprises locales sont autant de freins à la saisie de ces opportunités :

- l'activité R&D des entreprises reste ponctuelle, opportunistique et pour ainsi dire insuffisante, beaucoup d'innovations sont importées ;
- la disponibilité des ressources humaines est problématique, à la fois pour des raisons de concurrence fiscale transfrontalière (c'est valable pour le Sud de la province, mais aussi dans des communes comme Herbeumont ou Bertrix), et pour des raisons de formation et de demande ;
- l'appareil de production ou de transformation est vieillissant dans nombre de structures (certaines scieries sont assimilées à des musées par certains acteurs du secteur), la pénétration des nouvelles technologies reste lente ;
- les acteurs sont très individualistes dans leurs relations avec les secteurs, secteurs qui eux-mêmes sont éclatés en un trop grand nombre de structures (jugées) peu efficaces ;
- les incitants financiers ou mesures de simplification administrative à destination des entreprises du secteur sont timides, lents à se mettre en place, inadaptés (toujours selon le jugement des entrepreneurs rencontrés).

Ces constats sont valides tant pour le secteur du bois que pour celui de la pierre. Si nous les rappelons brièvement, ce n'est pas pour remettre l'accent sur des éléments déjà mis en évidence par le diagnostic, mais bien pour souligner qu'une action conjointe des pouvoirs publics mais aussi des acteurs du secteur est nécessaire dans les différents segments du modèle entrepreneurial : développement des

⁸⁴ Voir atlas transfrontalier tome 2 : habitat coedit. Nord Pas de Calais, DGATLP, 2005.

connaissances, ressources humaines, capacités de valorisation et d'absorption, financement, gouvernance.

Les entrepreneurs que nous avons pu rencontrer et qui ont modernisé de manière proactive un ou plusieurs aspects de leur *business model* partagent certaines caractéristiques parmi lesquelles une capacité de vision à long terme des enjeux du marché, une prise de risque mesurée et une capacité d'adaptation et d'évolution. Il s'agit donc, à travers cet axe, de soutenir cette capacité entrepreneuriale et de donner aux entreprises locales la marge de manœuvre suffisante pour s'inscrire dans une logique évolutive et non dans une stratégie d'attentes. Différentes pistes sont avancées dans le chapitre suivant pour traduire cette volonté.

Volet 2. Valoriser les ressources naturelles du territoire dans une optique intégrée

Le volet 2 s'inscrit dans une logique de capitalisation des ressources naturelles qui font la richesse du territoire.

Il recouvre tout ce qui ressort du domaine de la préservation de l'environnement mais aussi de la qualité du capital environnemental dans ses aspects économiques, sociaux écologiques.

Il englobe bien sûr la valorisation touristique et patrimoniale des ressources naturelles, dans leur aspect « sauvage » - beauté d'un site, d'un paysage -, mais aussi dans la mise en valeur du patrimoine bâti à partir de pierres naturelles du pays ou restauré avec du bois local.

Il concerne enfin la communication, la sensibilisation et la pédagogie nécessaires à une réappropriation par les citoyens et les acteurs du territoire de la richesse qui les entoure.

Un mot clé à mettre en évidence dans le cadre de ce volet est la **culture**. Il existe, au sein de la province et plus particulièrement dans certaines des communes, un véritable patrimoine immatériel et un savoir-faire et savoir-parler directement lié aux ressources locales : les ardoises à Herbeumont, la forêt à Saint-Hubert ou encore l'eau à Etalle pour ne citer que quelques exemples très connus.

Ce capital socioculturel est d'une part en danger : il s'éteint en même temps que les entreprises ou les hommes et femmes qui ont travaillé ces matières.

Il présente d'autre part le paradoxe d'être omniprésent que ce soit physiquement ou dans les mentalités, et en même temps sous-exploité, comme si la conscience de se trouver dans un environnement de qualité empêchait l'émergence de l'affirmation de cette qualité. Il y a là un important travail de reconnexion entre les croyances et les réalités qui doit être réalisé.

Cette approche centrée sur la culture est porteuse d'innovation, davantage sans doute qu'une approche centrée sur la seule « image verte » ou « nature » associée aux ressources et élargit le spectre des actions possibles à investir. Daniel Bodson, qui s'est penché sur le secteur de la pierre, ne dit pas autre chose lorsqu'il évoque la nécessité de changer de paradigme. Les résultats de son étude signalent « qu'il faut considérer l'ensemble des éléments matériels et immatériels liés à la pierre locale

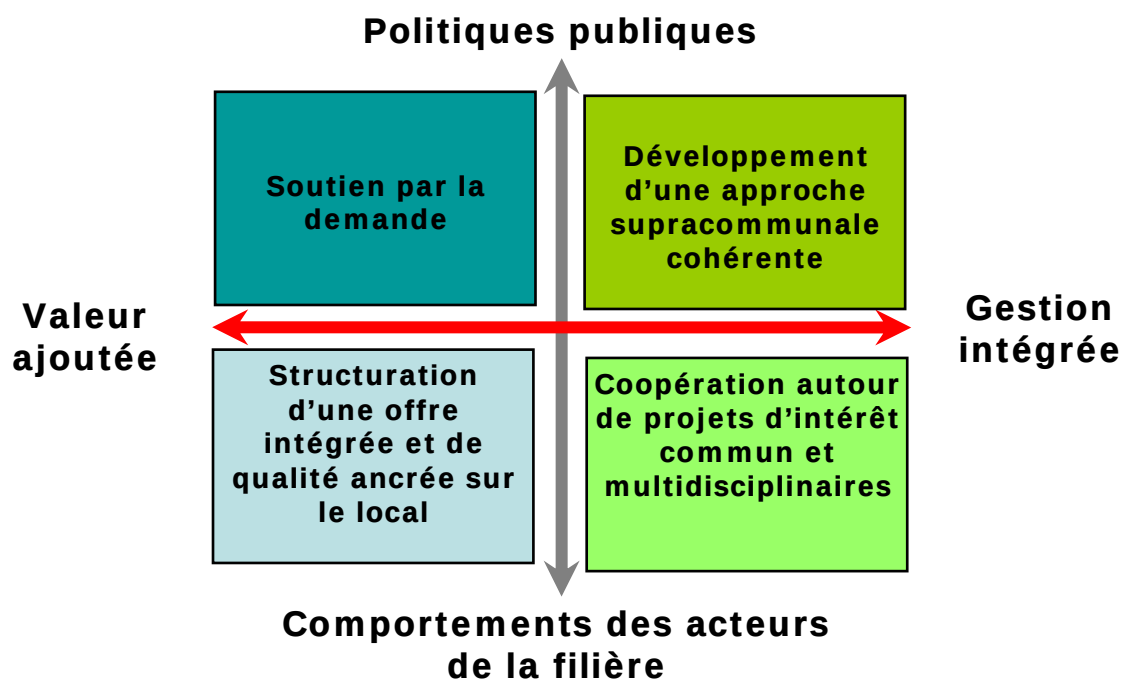
comme un patrimoine majeur de la région, qu'il faut valoriser comme tel plutôt que comme une filière économique *stricto sensu*. [...]. »⁸⁵

Dans ces différents domaines, des initiatives intéressantes existent mais les ateliers ont révélé beaucoup de chantiers à investir ou à approfondir.

Les termes « dans une optique intégrée » impliquent par ailleurs que la valorisation se réalise d'une part sur une échelle territoriale supralocale, d'autre part en considérant systématiquement les interactions entre les différentes ressources et plus généralement la thématique du cadre de vie.

Le schéma qui suit reprend certaines idées fortes du contenu de chaque volet :

L'axe horizontal du schéma, figuré par la double flèche rouge positionne les éléments clés du volet 1 à gauche et du volet 2 à droite. L'axe vertical apporte une nuance supplémentaire en distinguant ce qui, dans le scénario, doit mobiliser les acteurs de la filières, privés, associatifs ou autres et, en haut, ce qui est du ressort des pouvoirs publics.



On trouve par conséquent dans le premier quadrant le rôle que peuvent jouer les pouvoirs publics en soutenant le marché local des ressources naturelles (pierre et bois principalement). On pense directement aux commandes publiques dans le cadre de chantiers de construction, mais il existe d'autres instruments qui pourraient être activés par les pouvoirs locaux, provinciaux et régionaux pour favoriser l'usage des ressources naturelles produites localement. On peut également trouver dans cette catégorie les divers incitants qui peuvent intéresser les entreprises locales.

Dans le second quadrant, en bas à gauche, les acteurs des filières peuvent eux-mêmes, comme cela a déjà été évoqué, se structurer en réseaux. Les objectifs de ces rapprochements sont variés : mutualisation des coûts, proposition d'une offre de

⁸⁵ Daniel Bodson, Etude des besoins de l'ensemble de la filière pierre sur les communes de Bertrix, Herbeumont, Libin et Saint-Hubert, Etude réalisée pour Valbois, Juin 2007, P.33.

produits complémentaires, projets de recherche commun, valorisation à partir de caractéristiques partagées, etc. Nous formulons à cet égard dans le chapitre suivant des propositions très concrètes et réalistes dans le contexte analysé.

Dans le troisième quadrant, est évoquée une dimension émergente et déjà pratiquée dans les territoires, à savoir le développement d'une action intégrée à l'échelon supracommunal (ou transcommunal). On l'a vu, l'essence même des ressources naturelles, qui traversent les territoires par leur superficie, par leurs marchés, par leur main-d'œuvre, appelle une réflexion à une échelle suffisamment critique. Ceci implique naturellement une meilleure coopération entre entités communales et une plus grande transparence dans les relations qui se nouent. Il s'agit pour les communes d'adopter une approche intégrée de la problématique des ressources naturelles et de favoriser une réponse s'appuyant sur les atouts du réseau constitué au plan supracommunal : "les projets de territoires, qui se développent souvent à l'échelon supracommunal favorisent les jeux à somme non-nulle : les acteurs gagnent à se rencontrer, à s'échanger, à voyager par delà leur sphère d'action traditionnelle. Il en reste souvent « quelque chose » à la fin et ce « quelque chose » enrichit en retour les acteurs ou les territoires qui se sont investis dans la dynamique. L'isolement et le repli sur soi, sont, dans l'Europe des réseaux, une attitude autodestructrice à moyen terme. Il est trop peu de communes qui pratiquent la pédagogie du voyage et vont voir ce qui se passent dans d'autres territoires. Il est trop peu de communes qui s'interrogent sur leur propre identité en la confrontant avec d'autres, particulièrement, celles des territoires trop voisins"⁸⁶.

Enfin, dans le dernier quadrant, on retrouve également cette logique de réseau, mais à mettre en œuvre au niveau des acteurs eux-mêmes : associations, entreprises, pouvoirs publics peuvent également contribuer à l'objectif du volet 2, comme c'est déjà le cas dans le cadre du Contrat de rivière, par exemple. L'impulsion et les moyens ne doivent pas forcément émaner des pouvoirs publics.

4.2. Les conditions de réussite

Nous décrivons ici quelques conditions de réussite du scénario proposé. Elles concernant davantage l'attitude des acteurs et la gouvernance du plan de développement que des moyens de mise en œuvre importants.

Le développement d'une culture de proximité

Les ressources naturelles ne rencontrent pas l'ensemble des besoins que peut rencontrer un candidat bâtisseur ou un citoyen-consommateur, mais il est étonnant de constater que certains matériaux locaux sont concurrencés par des produits venus de plus loin, parfois de très loin, et parfois aussi de moindre qualité. Le développement d'une culture de proximité va de pair avec la logique de réappropriation évoquée ci-avant et avec la revalorisation de l'héritage socioculturel lié aux ressources naturelles.

Le développement de la capacité des acteurs à travailler ensemble

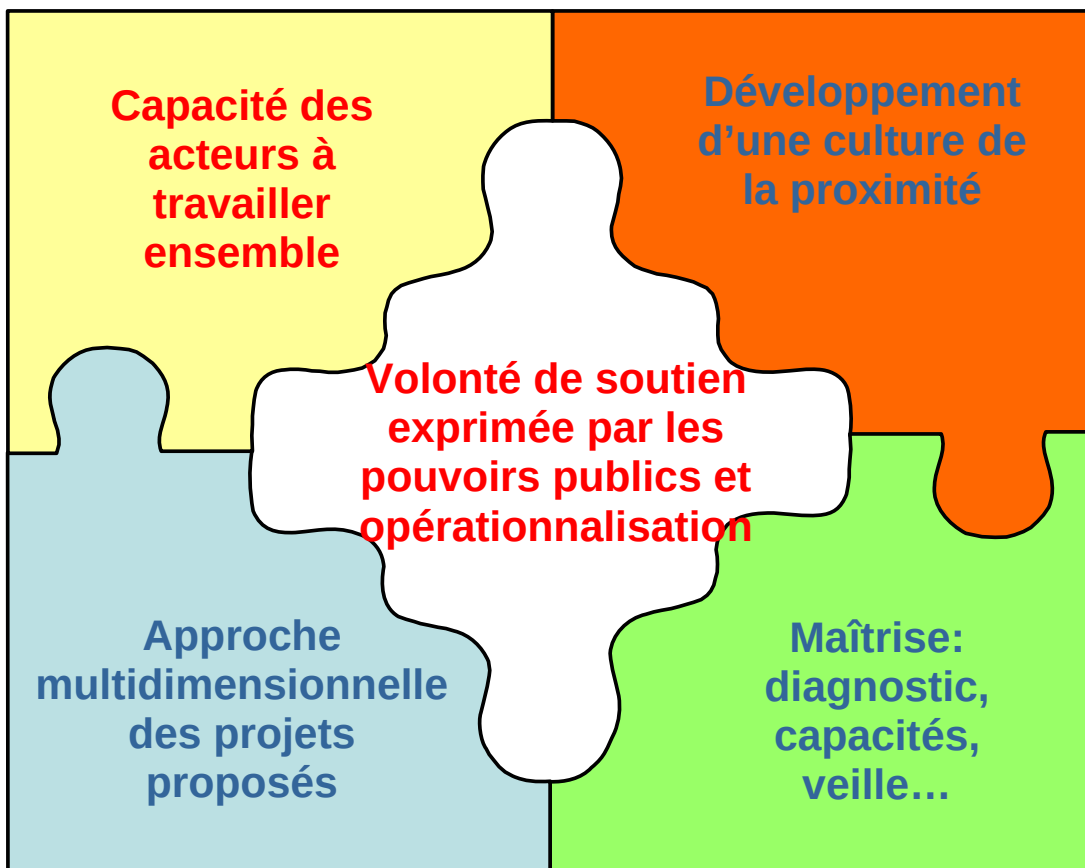
Il s'agit d'un nœud récurrent dans le secteur primaire et dans le secteur de la transformation. Diverses tentatives ont essayé avec plus ou moins de succès, de fédérer les acteurs autour de projets divers. Sans beaucoup d'efficacité.

⁸⁶ Van Cutsem Michaël, « Des projets de territoire : quelles valeurs, quelles solidarités, quelle citoyenneté ? », in Territoires Wallons, CPDT, à paraître en 2008.

Pourtant, dans un contexte mondialisé, l'avenir appartient soit aux grandes structures, soit aux réseaux performants. Ces réseaux doivent se (re)créer ou se transformer, à partir de l'existant, ou selon une autre thématique d'intérêt commun à trouver, mais une des clés du scénario à succès se situe dans cette capacité des acteurs publics, privés et associatifs à tirer dans la même direction.

Une volonté de soutien exprimée par les pouvoirs publics et son opérationnalisation (cf. présupposé, point 4.1.)

Au cœur de la stratégie se situe la nécessité d'une prise de conscience, par les pouvoirs publics locaux et régionaux, du rôle qu'ils ont à jouer pour soutenir l'entrepreneuriat local lié aux ressources naturelles et la nécessité d'une auto-responsabilisation afin de traduire ce rôle dans les faits.



Une approche mutlidimensionnelle des projets proposés

Au plus les projets qui seront mis en œuvre dans les territoires seront transversaux, associant thématiques et acteurs ayant des perspectives différentes, au mieux ! Le succès du scénario passe par une mise en synergies des efforts et des acteurs et donc par un décroisement des approches.

Le développement d'une maîtrise des réalités des secteurs et des ressources : veille, diagnostic, capacités d'analyse

Nous avons pu constater que beaucoup de ressources, d'expertise et d'études sont réalisées pour chacune des ressources analysées et en fonction des besoins spécifiques de différents secteurs ou sous-secteurs. La diffusion et l'exploitation de ces sources reste cloisonnée, sectorielle. Le succès du scénario et de la mise en œuvre du plan de gestion dépend donc aussi d'une constance dans l'analyse, d'un partage et d'un accès transparent à l'information et de la mise en place d'un système de veille centré sur les enjeux liés au développement des ressources naturelles (tels que ceux qui sont proposés dans ce rapport) et sur les besoins exprimés par les acteurs des secteurs. Ici aussi une mutualisation et des synergies peuvent être développées.

4.3. Les axes et mesures à investir

Sur ces bases, nous proposons que le plan de développement prospectif des ressources naturelles soit structuré en deux axes et sept mesures.

Les deux axes proposés correspondent aux volets évoqués dans la section précédente. Les mesures proposées pour chaque axe sont déclinées en projets dans le chapitre suivant.

Axe 1 : Rapatrier la valeur ajoutée générée par les ressources naturelles présentes sur le territoire

Public-cible : les entreprises locales travaillant les ressources naturelles

Opérateurs : à déterminer

Les mesures à envisager dans le cadre de cet axe sont les suivantes

1.1. Soutenir la capacité d'innovation des entreprises locales

L'innovation est ici comprise dans ses différentes dimensions : de produits, de procédés (processus de distribution de biens ou de services, l'innovation organisationnelle, l'innovation de marché, l'innovation stratégique ou de gouvernance.

1.2. Soutenir le marché par la demande et mobiliser les prescripteurs

Cette demande peut tout aussi bien émaner de pouvoirs publics que des consommateurs privés. Dans ce dernier cas, l'action au niveau des prescripteurs (architectes, entrepreneurs, fournisseurs) est prépondérante.

1.3. Générer des dynamiques locales de regroupement sur base économique

A l'échelon local, à travers des initiatives volontaristes et non contraignantes, des facteurs de regroupement d'entreprises peuvent être identifiés et faire l'objet de montage de projets communs, par exemple autour d'un label ou d'une dynamique de promotion collective.

Axe 2 : Valoriser les ressources naturelles du territoire dans une optique intégrée

Public-cible : les citoyens, associations et entreprises locales, les élus et fonctionnaires communaux, les touristes, les investisseurs extérieurs...

Opérateurs : à déterminer

Les mesures à envisager dans le cadre de cet axe sont les suivantes

2.1. Former les élus et les prescripteurs à l'existence et à l'utilisation de la ressource naturelle

Il s'agit ici de provoquer un déclic au niveau des prescripteurs locaux et de les outiller au mieux pour appuyer les mesures de l'axe 1.

2.2. Restaurer et diffuser la culture locale de la ressource naturelle

Cette mesure s'adresse davantage au grand public et est destinée à faire le lien entre passé, présent et avenir des ressources naturelles sur le territoire en ciblant les acteurs locaux comme « ambassadeurs » des messages qui seront véhiculés.

2.3. Favoriser une dynamique de préservation et de valorisation transcommunale et transdisciplinaire des ressources naturelles

Par exemple à partir d'un cours d'eau, d'un massif forestier, d'une caractéristique partagée par plusieurs communes.

2.4. Véhiculer une image des territoires ciblant prioritairement la qualité du cadre de vie et des ressources naturelles dans leurs différents usages.

Cette image ne sera pas « implicitement verte », mais explicite, mettant en valeur le patrimoine naturel et bâti afin de rendre tangible les efforts de restauration de la culture patrimoniale tant vers l'intérieur et vers l'extérieur

On soulignera que ces mesures sont adaptées à la capacité d'action des territoires concernés et en tenant notamment compte du rôle et des potentialités d'un organisme comme Valbois.

D'autres mesures sont nécessaires qui peuvent être pensées de manière complémentaire à l'échelle provinciale et à l'échelle régionale.

5. Actions structurantes

Clés de lecture

Les actions structurantes, déclinées par axe et par mesure, ont été sélectionnées pour le vocation transversale, le plus souvent, et pour leur applicabilité au plan local (communal ou GAL) ou intercommunautaire (entre les deux GAL). D'autres actions peuvent donc être pensées à d'autres échelles, ou plus spécifiquement par ressource, ou les deux.

Les actions sont argumentées brièvement, leur raison d'être étant décrite en amont à travers le rapport.

Un tableau indique ensuite :

- l'échelle pertinente pour l'action : intra ou intercommunautaire
- le terme dans lequel l'action doit être mise en place (Court : 2 ans maximum – Moyen : 5 ans maximum – Long : 8 à 10ans).
- le ou les opérateurs pressentis, c'est-à-dire celui ou ceux qui monteront le projet, solliciteront des financements, rechercheront des partenaires, mobiliseront des ressources
- un budget approximatif annuel
- des sponsors et partenaires potentiels.

Cette sélection est indicative et non exhaustive, elle se veut une invitation à l'appropriation, au débat et à l'enrichissement.

Axe 1 : Rapatrier la valeur ajoutée générée par les ressources naturelles présentes sur le territoire

1.1. Soutenir la capacité d'innovation des entreprises locales

A. Bourse de créativité VRNL (valorisation des ressources naturelles locales)

Argumentaire

Incitant économique destiné à préfinancer le développement d'un projet de recherche à finalité économique (recherche appliquée, mais aussi voies de diversification) d'un **consortium d'entreprises territoriales** (minimum 3) valorisant en tout ou en partie les ressources naturelles locales. Le modèle à suivre peut être celui des bourses de préactivité mises à disposition par la Région wallonne, éventuellement majorées d'un « bonus territorial ». Le dispositif doit rester léger.

Echelle	Echéance	Opérateur(s) pressenti(s)	Budget annuel	Sponsors potentiels
Intra	CT	GALs en partenariat avec un opérateur scientifique et Valbois RN	50.000 € (pour 2 dossiers / an / territoire)	Investsud Lux@venir DGTRE / Agence de stimulation économique

Un prix annuel peut être pensé dans une logique similaire, qui récompense les projets les plus innovants en matière de valorisation des ressources naturelles, en partenariat avec des acteurs comme Inter-Environnement Wallonie, la Fondation pour les Générations Futures, la Fondation Roi Baudouin, etc.

D'autres mesures d'ingénierie financière sont également envisageables à discuter de manière partenariale avec la financière du bois (Investsud).

B. Projet de recherche Climat + 10

Argumentaire

C'est le pendant de l'action précédente, mais orientée sur le long terme, dans une optique d'anticipation des changements climatiques et de développement de projets / produits aptes à rencontrer les changements annoncés. La finalité de ce projet de recherche est

- de mobiliser des acteurs, par exemple, via un collège d'experts, à entrer dans une dynamique de réflexion structurée sur les changements climatiques et leurs effets en province de Luxembourg ;
- de développer les produits qui, dans cinq à dix ans, seront adaptés aux demandes du marché nées de la manifestation des changements climatiques.

Le projet comporte une part d'incertitude inhérente à toute initiative de ce type, et justifie donc une prise de risque à partager entre opérateurs publics et partenaires privés. La rentabilité à terme peut être démultipliée si les produits sont prêts à temps et rencontrent la demande. Il convient encore de préciser que ces démarches sont menées de manière structurée dans les grands groupes industriels pratiquant la prospective en lien avec les départements de R&D. Ici, l'idée est de mutualiser les efforts à l'échelle provinciale pour un objectif comparable : anticiper les besoins du marché.

Echelle	Echéance	Opérateur(s) pressenti(s)	Budget annuel	Sponsors potentiels
Inter	LT	GALs en partenariat avec un opérateur scientifique (ULG-Arlon) et Valbois RN	100.000 €	DGRNE / CER / ... DGTRE / Agence de stimulation technologique Luxembourg 2010

C. Mise en place d'un réseau d'experts thématiques aptes à « auditer » / orienter / consolider les projets innovants et d'une assistance technique à destination des entrepreneurs

Argumentaire

« *Le monde de la R&D est un monde où le technicien est perdu* ». Il s'agit d'offrir, à la demande des entreprises locales, la possibilité de faire examiner leur projets par un ou plusieurs experts à choisir dans un réseau à constituer sur base de références nationales et internationales. Ce réseau serait mobilisé ponctuellement, en fonction de l'expertise requise par le projet de recherche. En ce qui concerne l'assistance technique, elle serait également mobilisée à la demande pour des besoins en matière

de marquage et de normes, d'assistance administrative dans des dossiers de carrière ou d'obtention de permis, de dialogue avec les autorités, ...

Echelle	Echéance	Opérateur(s) pressenti(s)	Budget annuel	Sponsors potentiels
Inter	CT	Valbois RN	10.000 € (10 dossiers / an)	ULg – FUL Lux@venir DGTRE / DGRNE CSTC

D. Cycle de séminaires centrés sur la créativité et organisation annuelle d'une session pratique d'initiation aux démarche de créativité

Argumentaire

Mise en place d'un programme léger, eu égard à la disponibilité limitée des entrepreneurs locaux, centré sur des expériences d'innovation performantes, de préférence diversifiées dans leur origine et le secteur concerné, expliquées aux participants. Accompagnement par un exercice pratique permettant également l'échange entre participants et centré sur la prise d'initiative, le changement de perspective, la prise en compte d'un horizon de long terme. La clé de cette dynamique est l'échange entre acteurs venant de mondes différents.

Echelle	Echéance	Opérateur(s) pressenti(s)	Budget annuel	Sponsors potentiels
Intra	CT	Expert(s) à désigner et à rémunérer. Coordination par les GAL ou Valbois ou l'ULg-FUL ou ...	7.000 € (3.500 € / territoire)	ULg – FUL Lux@venir DGTRE CSTC

E. Développement et diffusion d'un système de veille centrée sur l'innovation dans les activités liées aux ressources naturelles

Argumentaire

L'information existante, diffusée de manière éclatée et segmentée sera mutualisée et ciblée sur un suivi des tendances et enjeux prospectifs et enrichie d'un travail de recherche centré sur l'innovation et la créativité. Le projet peut potentiellement se monter sans investir de moyens supplémentaires en s'appuyant sur les efforts de veille et de diffusion déjà organisés.

Echelle	Echéance	Opérateur(s) pressenti(s)	Budget annuel	Sponsors potentiels
Inter	MT	Valbois RN	Entre 0 € et 30.000 €/an	Agence de stimulation économique, CCILB, IDELUX

1.2. Soutenir le marché par la demande et mobiliser les prescripteurs

A. Développement de circuits courts à partir des produits forestiers locaux

Argumentaire

Afin de pallier au problème d'approvisionnement rencontrés par les transformateurs, plus particulièrement dans le domaine du bois, il est nécessaire de faire aboutir les projets de mise à disposition d'une partie du bois produit en Wallonie qui bénéficie aux acteurs locaux. Une réflexion autour de contrats d'approvisionnements à travers des circuits semi-fermés (clusters locaux, GEIE) impulsés avec l'aide des communes doit donc s'amorcer et s'opérationnaliser en partenariat avec les propriétaires et gestionnaires de forêts soumises, dans les limites de ce qui est permis par le cadre juridique.

Echelle	Echéance	Opérateur(s) pressenti(s)	Budget annuel	Sponsors potentiels
Communal ou intra	CT	GALs et communes	A estimer en termes de moins-value sur une vente optimale	DGRNE, DNF, FEDEMAR...

B. Révision des procédures de commande publique afin d'intégrer dans les critères de choix des éléments relatifs à la durabilité et à la proximité des matériaux provenant de RN locales

Argumentaire

Les cahiers des charges locaux et régionaux doivent devenir des outils de dynamisation du marché de la pierre et du bois (notamment). Ceci peut se faire au niveau des maîtres d'ouvrage invités à intégrer la durabilité, la proximité et l'énergie nécessaire à la production, les nécessités d'entretien, le caractère recyclable du projet dans leurs critères d'achat de matériaux

Il appert également que certains cahiers des charges, ou certaines prescriptions en leur sein n'évoluent pas et continuent à s'appuyer sur des connaissances techniques qui ont évolué en 20 ou 30 ans pour des aspects aussi essentiels que des charpentes, des poutres, etc. Le poids de l'histoire, fondée sur l'acier et le béton est un gros handicap pour les promoteurs de matériaux pierre ou bois qui doivent investir de surcroît en frais d'études pour appuyer leur argumentation.

Echelle	Echéance	Opérateur(s) pressenti(s)	Budget annuel	Sponsors potentiels
Inter	MT	GALs + expert juridique	10.000 €	Province (Luxembourg 2010), DGRNE, ...

C. Promotion commune des métiers de l'environnement

Argumentaire

A l'échelle locale ou intracommunautaire, l'enjeu relatif à la formation ne peut être pris en compte de manière pertinente. Il s'agit d'un enjeu qui concerne à tout le moins la province, voire la Région wallonne. Ce qui peut cependant s'envisager, c'est une promotion ciblée, au niveau des écoles, des CPAS, des guichets locaux, des métiers de l'environnement, selon la formule la plus adaptée à ces publics. Cette promotion servirait, dans ce cas, de premier aiguillon visant à orienter les publics en recherche d'emploi vers les structures de formation pertinentes pour les métiers relatifs aux ressources naturelles.

Echelle	Echéance	Opérateur(s) pressenti(s)	Budget annuel	Sponsors potentiels
Intra	CT	GALs + commune, CPAS, écoles, ALE...	10.000 €	FOREM, opérateurs de formation dans le domaine du bois

Dans un second temps, le développement avec les centres de compétence pierre ou bois peuvent s'amplifier sous la forme de propositions de stages décentralisés en province de Luxembourg, ou encore par des programmes d'échange.

1.3. Générer des dynamiques locales de regroupement sur base économique

A. Soutien au développement de clusters économiques locaux

Argumentaire

Il s'agit de favoriser une logique de mise en réseau des acteurs à l'échelon local autour d'un concept valorisant les ressources naturelles : éco-construction, rénovation durable, mutualisation d'investissements, projets de recherche, commercialisation par circuits courts, approche transfrontalière commune. Ce concept sera de préférence innovant et favorisera un mélange des genres que ce soit entre matériaux (pierre-bois, pierre-énergie, bois-eau...) ou entre métiers, afin d'associer acteurs de plusieurs secteurs et situés en amont et en aval des différentes filières. Cette démarche de *clustering* doit permettre l'apprentissage des cultures différentes selon les métiers de chaque secteur, intérêts, traditions (artisanat, grosses entreprises) permettant une vision globale des enjeux et favorisant le partenariat (information et communication). Elle peut également susciter une collaboration entre communes et acteurs privés. Cette action peut être combinée avec l'action A. de la mesure 1.

Echelle	Echéance	Opérateur(s) pressenti(s)	Budget annuel	Sponsors potentiels
Intra	CT	GALs + commune, CPAS, écoles, ALE...	10.000 €	FOREM, opérateurs de formation dans le domaine du bois ; NGE 2000, ...

B. Développement d'un label centré sur les Ressources Naturelles

Argumentaire

Un label centré sur la valorisation des ressources naturelles locales constitue un autre vecteur de regroupement d'acteurs. Celui-ci doit s'organiser de manière volontariste, à partir de ce que pourront apporter les acteurs (entreprises locales) souhaitant s'y investir. Il ne s'agit donc pas d'ajouter une couche administrative ou une norme supplémentaire, mais d'œuvrer dans le sens d'une promotion commune visant à rapprocher les acheteurs des produits de leur région. En la matière, beaucoup d'idées sont permises, la seule règle étant de ne pas mettre en place un système trop lourd.

Echelle	Echéance	Opérateur(s) pressenti(s)	Budget annuel	Sponsors potentiels
Inter	MT	Valbois + GALs et entreprises locales	25.000 €	Province, fédérations, communes...

Axe 2 : Valoriser les ressources naturelles du territoire dans une optique intégrée

2.1. Former les élus et les prescripteurs à l'existence et à l'utilisation de la ressource naturelle

A. Formation des élus et fonctionnaires aux différents aspects liés à l'usage des ressources naturelles présentes sur leur territoire

Argumentaire

La méconnaissance par les acteurs communaux (fonctionnaires / mandataires locaux) des potentialités offertes par les ressources naturelles, mais aussi des moyens pour les valoriser, notamment à travers les commandes publiques, les orientations socio-économiques, la sensibilisation envers les citoyens nécessite un gros effort de formation. Il s'agit :

- de mettre au point un matériel de formation (théorique et pratique, avec produits de démonstration, visites de chantiers, etc.) centré sur les différentes dimensions de la ressource, notamment et prioritairement, la dimension économique et son importance pour le territoire,
- de dispenser les formations ;
- d'organiser une forme de contractualisation sous la forme, par exemple, d'une charte territoriale de bon usage des ressources naturelles.

Echelle	Echéance	Opérateur(s) pressenti(s)	Budget annuel	Sponsors potentiels
Inter	CT	GALs	30.000 €	UVCW, DGRNE,

B. Développement d'une boîte à outils RN

Argumentaire

L'objectif de formation peut être élargi aux prescripteurs que sont par exemple les architectes et les entrepreneurs, et être dans ce cas appuyé par les représentants des filières notamment en ce qui concerne les aspects socio-économiques. L'ambition de l'action est que la qualité, la disponibilité et les potentialités des matériaux naturels (via notamment une caractérisation précise de la qualité et de la quantité disponibles) soient connus des utilisateurs principaux mais aussi du grand public. Dans les ateliers, des projets de démonstration au plan local (panneaux) mais aussi des guichets d'information / de démonstration au niveau régional / valisettes (disponibles physiquement) ont fait partie des idées avancées. Le développement d'argumentaires techniques et réglementaires doit également faire partie des outils à développer.

Les actions A & B doivent être concomitantes dans la mesure où, très souvent, les acteurs publics s'en remettent aux prescripteurs pour la réalisation et les conseils à suivre dans le cadre de leurs chantiers.

Echelle	Echéance	Opérateur(s) pressenti(s)	Budget annuel	Sponsors potentiels
Inter	CT	GALs, Valbois	30.000 €	CCW, universités, secteurs, Investsud, Office économique du bois, Province

C. Mise en place d'un réseau de conseillers à l'usage et à la valorisation des RN

Argumentaire

Les efforts à destination des communes et des prescripteurs ne doivent pas être ponctuels mais s'inscrire dans la durée. A terme, il est intéressant que chaque commune dispose en son sein d'un conseiller à même de servir de relais pour les porteurs de projets de valorisation des ressources naturelles. La formule des éco-conseillers est une piste intéressante à suivre, à la nuance près, et elle est de taille, que l'orientation des conseils doit être autant économique qu'environnementale, sociale ou culturelle. Le conseiller, ou la cellule mise en place aura, dans ce cadre, pour mission d'œuvrer dans la continuité des formations, de suivre les projets, de relayer les informations issues du système de veille, etc.

Echelle	Echéance	Opérateur(s) pressenti(s)	Budget annuel	Sponsors potentiels
Intra	LT	Communes, conseillers	éco- > 50.000 €	UVCW, institut éco- conseil, Direction Générale des pouvoirs locaux, ...

2.2. Restaurer et diffuser la culture locale de la ressource naturelle

A. Campagne d'information centrée sur un renouvellement de la culture et de l'usage liés aux ressources naturelles

Argumentaire

La culture de la ressource naturelle doit à la fois être restaurée et modernisée. Une campagne d'information centrée sur les messages suivants peut s'envisager pour appuyer la stratégie proposée dans ce documents :

0°) abattre un arbre, puiser de l'eau, exploiter la pierre, ce n'est pas détruire la planète (et autres croyances associées à une vision statique du patrimoine naturel)

1°) le territoire est riche en ressources naturelles, produites et valorisées de manière durable (+ argumentaire sur les critères de durabilité) ;

2°) les matériaux produits localement ont des usages traditionnels et aussi (voire surtout) des usages modernes, en développant une double iconographie qui montre le lien entre tradition et modernité (exemples : « sur cette pierre j'ai bâti une église, avec cette pierre tu rénoveras ta maison » ; « cent ans de croissance pour ce chêne, cent ans de stabilité pour cette charpente », etc.), entre histoire et potentialités ;

3°) Acheter local, c'est soutenir l'économie, l'emploi et l'environnement de la région. L'essentiel étant ici de restaurer un sentiment d'appropriation de la ressource naturelle dans l'esprit (ou le cœur) du grand public.

Quant aux messages et aux vecteurs de la campagne, ils doivent bien sûr faire l'objet d'une réflexion avec des professionnels de la communication. Beaucoup de stratégies peuvent être pensées.

Echelle	Echéance	Opérateur(s) pressenti(s)	Budget annuel	Sponsors potentiels
Inter	CT	GALs, Valbois, Province...	25.000 €	Acteurs publics et privés en synergie

B. Création cellules participatives relatives aux ressources naturelles

Argumentaire

Une autre manière d'impliquer les habitants et associations dans l'appropriation de leurs ressources naturelles et dans une logique non conservatrice ou réactive (le trop connu NIMBY) est de favoriser, au plan local, des démarches participatives facilitant la discussion des projets en relation avec les ressources naturelles. Les risques et opportunités des projets proposés peuvent y être anticipés, discutés et faire l'objet de propositions d'amendement. Il ne s'agit pas de dupliquer ou de se substituer aux commissions existant déjà au plan local (comme les CCAT, CCM, etc.) et de se cantonner à donner des avis sur des propositions. La démarche se situe davantage en amont.

Echelle	Echéance	Opérateur(s) pressenti(s)	Budget annuel	Sponsors potentiels
Intra	MT	Communes et GALs	35.000 €	FRW, Province, Administrations régionales, UVCW

C. Projet ludique et pédagogique à destination du grand public

Argumentaire

Il s'agit ici de développer un produit pédagogique accessible au plus grand nombre, qui peut prendre la forme d'un jeu, physique ou virtuel, dont un des effets serait de mieux connaître les ressources naturelles, les opportunités qu'elles offrent, les menaces qui pèsent sur elles, etc. Une forme de « Monopoly vert », par exemple. Ce type de jeu peut également favoriser les démarches coopératives et, in fine, également susciter des vocations. Le projet sera attentif à ne pas se focaliser sur un seul aspect – par exemple environnemental – des ressources naturelles.

Echelle	Echéance	Opérateur(s) pressenti(s)	Budget annuel	Sponsors potentiels
Inter, voire province	MT	Valbois RN et expert	25.000 €	Province, Administrations régionales en charge des RN

D. Projets artistiques ou novateurs offrant un nouveau regard sur les matériaux pierre, bois et eau

Argumentaire

L'intérêt est ici double : valoriser la créativité des artistes et transformateurs locaux, mais surtout donner aux matériaux considérés une image de modernité qui rompt avec l'approche passéiste dont il a été question dans ce rapport. En aval, ce projet peut susciter des vocations, voire dynamiser le secteur du design, très dynamique dans d'autres régions d'Europe⁸⁷.

Echelle	Echéance	Opérateur(s) pressenti(s)	Budget annuel	Sponsors potentiels
Intra	CT	GALs	10.000 €	Province, Fondations, Communauté française

⁸⁷ Voir courant du Land Art, des artistes comme le belge Bob Verschueren.

2.3. Favoriser une dynamique de préservation et de valorisation transcommunale et transdisciplinaire des ressources naturelles

A. Soutien à la mise en place de contrats de forêt

Argumentaire

L'exemple de la Gestion intégrée du Massif de Saint-Hubert peut être dupliqué pour les massifs forestiers s'étendant sur plusieurs communes. Ce type de projet permet la rencontre d'acteurs concernés par la problématique forestière à partir d'un massif, en ce compris des acteurs extérieurs, ce qui permet de sortir d'une logique sectorielle ou de défense d'intérêts basée sur un seul critère. L'exemple des contrats de rivière, ; démarche désormais bien balisée, peut également inspirer le montage de ce type d'action.

Echelle	Echéance	Opérateur(s) pressenti(s)	Budget annuel	Sponsors potentiels
Intra	MT	GALs	A déterminer	DGRNE-DNF, communes CPAS, fabriques d'Eglise, ...

B. Réhabilitation des carrières désaffectées autour de la thématique RN

Ici aussi, à partir d'exemples existants, des projets de réhabilitation intelligente des carrières centrés sur l'aspect touristique, historique, botanique, etc. peuvent être imaginés en partenariat avec les (anciens) exploitants et les associations locales. Ces projets peuvent être portés par plusieurs communes, riveraines des carrières ou présentant un autre centre d'intérêt complémentaire à la valorisation de la carrière, afin de rencontrer l'objectif de diversité au cœur de la mesure.

Echelle	Echéance	Opérateur(s) pressenti(s)	Budget annuel	Sponsors potentiels
Intra	MT	GALs	A déterminer en fonction des coûts de restauration puis d'exploitation (guides...)	Communes, associations environnementales, acteurs du tourisme et du patrimoine, ...

2.4. Véhiculer une image des territoires ciblant prioritairement la qualité du cadre de vie et des ressources naturelles dans leurs différents usages.

A. Développement d'un marketing touristique à partir des ressources naturelles des territoires (label tourisme vert, gris et bleu ?)

Argumentaire

Ce n'est pas un hasard si les aspects touristiques interviennent en dernier dans la liste des actions structurantes. Ils sont, dans la perspective adoptée, secondaires à d'autres voies de valorisation économiques des ressources naturelles, mais restent, en terme de culture et de patrimoine, un vecteur important par lequel les habitants évaluent également la qualité de leur territoire.

De plus, il s'agit ici de se départir d'une logique de valorisation touristique à partir des attractions pour adopter une approche centrée sur les ressources naturelles que les territoires ont à offrir.

Dans un second temps, il est intéressant de faire le lien avec les attractions touristiques (les sites) et notamment le patrimoine bâti à partir du savoir-faire et des ressources naturelles présents localement. Des circuits touristiques « verts » sont tout à fait concevables à partir des richesses environnementales existantes avec pour avantage de contribuer à maintenir les touristes au sein du territoire et donc à contribuer au nombre de nuitées.

Il s'agit d'un chantier de grande ampleur, à affiner et à débattre, d'autant potentiellement contradictoire aux stratégies touristiques classiquement adoptées, mais qui peut capter une clientèle en demande de tourisme vert et d'authenticité environnementale.

Echelle	Echéance	Opérateur(s) pressenti(s)	Budget annuel	Sponsors potentiels
Inter et intra	MT	GALs	25.000 €	FTLB, Maisons du tourisme,

Autres projets intéressants mentionnés au cours des ateliers et s'inscrivant dans la stratégie proposée

- Aménagements des berges de rivières, des sites paysagers avec des produits issus des ressources naturelles ;
- démarches d'éclaircie des fonds de vallée de manière à diminuer l'impact des résineux sur le sous-sol ;
- soutien à l'épuration par lagunage et valorisation des saulées ;
- analyse du potentiel des carrières comme réservoir d'eau potable ;
- Mise en place d'un / de plusieurs réseaux de surveillance / de veille par rapport aux risques de pollution et approche intégrée des risques environnementaux ;
- création d'un fonds de compensation de la biodiversité pour appuyer le rôle environnemental et social jouée par les ressources naturelles.

Conclusion

Travailler à un scénario prospectif à l'échelle d'un territoire est une démarche qui se généralise. Faire de même dans une optique de développement durable à partir des ressources naturelles est beaucoup moins fréquent. La démarche prospective relative au bois, à la pierre et à l'eau menée par les deux GALs constitue une première, à tout le moins, sur le territoire wallon, et doit être jugée à la fois pour son caractère expérimental et son audace. L'audace tient autant, ici, au caractère participatif et ascendant de la démarche qu'à son caractère volontariste, indispensable à tout exercice de prospective qui ambitionne d'être traduit en actions concrètes par les acteurs locaux et provinciaux dans un projet résolument centré sur l'avenir.

Il y aurait de nombreuses leçons méthodologiques à tirer de l'exercice, mais l'essentiel n'est pas là. Les résultats de la démarche que relate ce rapport constituent un socle, des fondations. Fondations sur lesquelles l'avenir reste à construire, mais fondations solides, partagées par plusieurs acteurs ayant participé à leur construction et qui devront résister à l'usure du temps pour autant que les balises, les projets, les stratégies d'acteurs qui seront suivies s'articulent dans les orientations données. En premier lieu à travers les nouveaux projets Leader s'ils sont acceptés, mais pas uniquement. Le plan d'actions reprend différentes pistes de partenariats, de sources de financement, de mise en réseau potentielles.

En d'autres mots, pour autant que les axes stratégiques et, de manière plus importante encore, les projets qui seront amenés demain par les communes, par les entreprises, par les associations, par Valbois RN ou encore par la Province (liste naturellement non exhaustive), s'inscrivent dans la finalité que les territoires ont choisie : « Un positionnement territorial centré prioritairement sur le développement durable des ressources naturelles, revendiqué, assumé et investi dans ses différentes dimensions ». Les potentialités sont là, les opportunités aussi. Il s'agit de les saisir. A défaut, les enjeux présentés dans le chapitre trois explicitent clairement ce qu'il y a à perdre en cas d'inaction.

La phase qui s'amorce est donc à la fois la plus indispensable, la plus passionnante et la plus difficile : celle du passage à l'acte...

6. Aperçu synthétique des sources de l'étude

- Arrêté du Gouvernement wallon du 14 juin 2001 favorisant la valorisation de certains déchets.
- Bodson Daniel, Etude des besoins de l'ensemble de la filière pierre sur les communes de Bertrix, Herbeumont, Libin et Saint-Hubert, Etude réalisée pour Valbois, Juin 2007, 36 p.
- BOUEZMARNI, MOHAMED, Tintigny-Etalle, Carte hydrogéologique wallonne – notice explicative, DGRNE, Namur, Avril 2006.
- FAO, Perspectives mondiales de l'offre future de bois issus de plantations forestières, Document préparé pour l'Etude des perspectives mondiales des produits forestiers – 1999, 171 p. Document de travail N°: GFPOS/WP/03
- FEDIEX, Rapport annuel 2007.
- Forestry and wood products subgroup, Foresight for Agriculture, Horticulture & Forestry -Forestry and Wood Products, 19 p., UK Foresight, 1999.
- Georges, Marc, « La situation de la filière-bois en Wallonie et l'aspect formation », Rencontres filière Bois, salon Bois et Habitat.
- Glossaire de la prospective, DIACT, à paraître.
- GUINARD Daniel, Aperçu de la filière-bois dans le monde et en Europe, in Revue Forestière Française , vol. 56, 2004, pp. 39-46.
- INSTITUT DE CONSEIL ET D'ETUDES EN DEVELOPPEMENT DURABLE ASBL, ENQUÊTES PUBLIQUES SUR LA GESTION DE L'EAU EN WALLONIE, Rapport par sous-bassin de la première enquête - Le sous-bassin de la Semois-Chiers, Janvier 2007, DGRNE, 27 p.
- Karsenty, Alain Forêts tropicales et mondialisation : les mutations du marché international des bois, Autrepart (9), 1999, pp. 121-135
- Laboratoire d'Economie Forestière, Perspectives de Recherche en Economie Forestière en France - Programmes Prioritaires pour la Période 2005-2008, UMR INRA – ENGREF n°356, Février 2006, Document de travail, n° 2006-01.
- Laitat et al., 2002. Séquestration du carbone par les forêts selon l'affectation des terres. Gembloux, Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques. 61 p. + annexes.
- LAURENT Christian , Changement climatique et gestion forestière en Wallonie,
- LAURENT Christian , L'utilisation des ressources forestières – La politique forestière en Région wallonne, dossier scientifique réalisé dans le cadre de l'élaboration du rapport analytique sur l'état de l'environnement wallon, Septembre 2006, 8 p.
- Merit & Ernst & young, 2000, rapport d'évaluation des clusters wallons.
- Nalebuff, B., Brandenburger, A. La Co-opétition, une révolution dans la manière de jouer concurrence et coopération, Village Mondial, 1996
- Plan de développement stratégique du GAL Cuestas (projet)

- Plan de développement stratégique du GAL Racines et ressources en Pays de Semois, Lesse et Lhomme (projet)
- Poty E., Chevalier E. et Caudron M., Inventaire des ressources du sous-sol de la Région wallonne et es besoins à terme (1995-2001), MRW, DGATLP, Namur, 2002.
- Rapport analytique sur l'état de l'environnement wallon 2006-2007, DGRNE, Namur, 2007, 735 p.
- Recommandations paneuropéennes pour une gestion forestière durable au niveau opérationnel, troisième conférence ministérielle pour la protection des forêts en Europe, 1998, 9 p.
- Rondeux, Jacques, L'inventaire forestier wallon, un outil de développement régional, in Les cahiers forestiers de Gembloux, n°15, 2002, 14 P.
- Sebillotte, Michel 1998, « La forêt, sa filière et leurs liens au territoire » et le rapport au Premier Ministre de Jean-Louis Bianco 1998, « La forêt : une chance pour la France ». La Loi d'Orientation Forestière (2001) et le rapport Juillet (2003) sont venus compléter le dispositif réglementaire et institutionnel de la France
- SONECOM sprl et Valbois RN, Usage de la pierre dans la construction et l'aménagement – étude auprès de la population wallonne et des communes de Libin, Bertrix, Saint-Hubert et Herbeument, juin 2005, 27 p.
- STASSART Pierre, LOUVIAUX Mélanie, SLEGTEN Renaud (Ulg), prospective participative locale, quatre scénarios pour le territoire et l'agriculture en 2022, avril 2007, GAL Cuestas, 174 p.
- Totti Könölä1, Ahti Salo2 and Ville Brummer, Foresight for European Coordination: Developing National Priorities for the Forest-Based Sector Technology Platform, VTT Technical Research Centre of Finland, Forthcoming in International Journal of Technology Management, 29p.
- Trends-Tendances, 21 février 2008, pp.43-47.
- UNIDO, The Global Wood Furniture Value Chain : What prospects for upgrading by developing countries, Vienna, 2003, 36 p.
- Van Cutsem Michaël, « Des projets de territoire : quelles valeurs, quelles solidarités, quelle citoyenneté ? », in Territoires Wallons, CPDT, à paraître en 2008.
- Van de Castele, Y. « Expertise : les zones d'extraction », in Lettre de la CPDT N°17, Mars 2008, pp. 1-6.
- Weissen F. et al., 1991. Le fichier écologique des essences. Namur, Ministère de la Région wallonne. 190 p.
- Weissen F., Bronchart L., Piret A., 1994. Guide de boisement des stations forestières de la Wallonie, Ministère de la Région wallonne. 173 p.

- www.cifor.cgiar.org/
 - www.eurofound.europa.eu/emcc/content/source/tn04007s.htm?p1=sector&p2=Construction_and_Woodworking
 - www.fao.org/DOCREP/008/a0400e/a0400e00.htm
 - www.fao.org/forestry/site/about/fr/
 - <http://www.fao.org/DOCREP/ARTICLE/WFC/XII/0575-B3.HTM>
 - www.greenfacts.org/fr/forets/index.htm
 - www.iewonline.be
 - www.metsafoorumi.fi/dokumentit/newsletter3_06.pdf
 - www.pierresetmarbres.be
 - www.portailbois.org/
 - www.portailpierre.org/internet/fr/
 - www.valbois.org
 - www.woodnet.com/fr
 - www.wwf.be/fr/index.cfm?group=action&menu=forests.cfm&page=forests/
 - ec.europa.eu/agriculture/fore/index_fr.htm
 - environnement.wallonie.be
-
- Valbois RN, Les infos de Valbois, numéros parus de 2005 à 2008.
 - Info Semois-Semoy, septembre et décembre 2007